

---

## Chapitre 16

### Perspectives d'avenir

*Selon des études faites par l'Association canadienne des chasseurs de phoque en collaboration avec les deux niveaux du Gouvernement, il semble que, au Canada, la porte soit ouverte à un processus graduel de revitalisation; que de nombreux emplois puissent être créés dans les Territoires du Nord-Ouest, à Terre-Neuve et au Labrador, régions où l'industrie de la chasse au phoque est importante au sein même de la collectivité; et que certains hommes politiques européens, tout en recommandant de proroger à plus de deux ans l'interdit de chasse au blanchon, acceptent l'idée d'une reprise éventuelle du marché pour les fourrures indigènes du Groenland et du Canada (Association canadienne des chasseurs de phoque, 1985).*

### Marchés d'exportation

Dans la présente section, nous examinons la performance passée et les perspectives de marché de l'industrie canadienne des produits du phoque, par rapport à l'offre et à la demande mondiales. Par produits du phoque, nous entendons : les peaux brutes et les peaux apprêtées ou tannées; la graisse et l'huile; la chair; enfin, les articles manufacturés, en particulier les vêtements, les articles chaussants, les souvenirs et les articles en cuir.

Il existe une distinction entre une *analyse* des perspectives de marché et une étude de *développement* du marché. La Commission aurait été mal venue d'entreprendre des études de développement du marché; elle était tenue, aux termes de son mandat, d'analyser les perspectives de marché<sup>1</sup>.

- 
1. Dans la présente analyse, sauf indication contraire, les prix sont donnés en dollars canadiens. Les taux de change utilisés pour convertir d'autres monnaies en dollars canadiens sont ceux qui avaient cours en juin 1985 :

1 \$ CAN	=	0,73 dollar américain (\$ US)
	=	8,03 couronnes danoises (KRDK)
	=	6,42 couronnes norvégiennes (KRN)
	=	192,31 yens japonais (Y)
	=	1,69 deutsche Mark de la République fédérale d'Allemagne (DM)
	=	6,80 francs français (FF)
	=	1,00 unité monétaire européenne (ECU)

## La Communauté européenne

La Communauté européenne (CE) a été, dans le passé, le plus grand marché de peaux de phoque au monde. De 1979 à 1983, les importations nettes, c'est-à-dire les importations moins les exportations de la Communauté, atteignaient en moyenne environ 298 000 peaux par année, ce qui représentait 50 % à 60 % de toutes les peaux produites à l'échelle mondiale et 70 % à 75 % de la quantité globale vendue sur le marché mondial. Depuis 1983, les importations de peaux de phoque de la CE sont en chute libre, comme l'indique le tableau 16.1. Le recul marqué des importations en 1984 a coïncidé avec une directive de la Communauté, entrée en vigueur en octobre 1983, qui interdisait l'importation de peaux de bébés phoques du Groenland et de bébés phoques à capuchon. Dans la plupart des pays, le mouvement d'opposition à la chasse aux phoques avait eu pour effet de réduire radicalement la demande de produits du phoque chez les consommateurs et, dans plusieurs pays, l'industrie de la fourrure avait déjà décidé d'interdire, sur une base volontaire, l'utilisation des peaux de bébés phoques.

**Tableau 16.1**  
**Importations globales de peaux de phoque de la Communauté européenne, 1979-1985**

Année	Peaux brutes	Peaux apprêtées	Total
1979	170 678	238 261	408 939
1980	148 225	309 804	458 029
1981	160 897	302 091	462 988
1982	145 487	252 908	398 395
1983	125 792	129 356	255 148
1984	62 604	56 004	118 608
1985 <sup>a</sup>	46 368	41 291	87 659

Source: Office statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par *Market and Industry Analysts* (MIA, 1986).

a. Dix premiers mois.

Le Conseil de la Communauté européenne, dans sa directive 83/129 CEE du 28 mars 1983, interdisait l'importation dans la Communauté européenne des produits suivants :

*Les pelleteries brutes et les pelleteries, tannées ou apprêtées, y compris les pelleteries assemblées en plaques, en croix et autres formes semblables :*

- *des bébés phoques du Groenland (blanchons)*
- *des bébés phoques à capuchon (dos bleus).*

*Les articles faits des pelleteries mentionnées plus haut.*

Cette interdiction devait durer deux ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 1983 au 1<sup>er</sup> octobre 1985 (voir le chapitre 10). En septembre 1985, le Conseil des ministres a prorogé la directive, mais seulement pour quatre ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

L'interdiction ne s'applique pas aux produits de la chasse faite par les Inuit. De fait, au moment de justifier ses propositions auprès du Conseil, la Commission européenne a déclaré que « la réaction négative à laquelle il fallait s'attendre si la directive n'était pas prorogée causerait d'autres dommages, peut-être irréparables, à l'industrie de la fourrure de même qu'à l'économie des Inuit du Canada et du Groenland ».

### **Taille et structure du marché**

Il ne se fait aucune chasse au phoque commerciale à l'intérieur de la Communauté européenne (le Groenland ne fait plus partie de la CE). À plus ou moins longue échéance, les importations nettes devraient correspondre à la consommation, mais cela n'est pas nécessairement vrai à courte échéance. En particulier, depuis un an ou deux, on a pu constater que de grandes quantités de peaux avaient été emmagasinées, faute d'acheteurs.

De 1979 à 1983, les importations nettes annuelles de peaux brutes se sont chiffrées à 84 000, c'est-à-dire que, sur des importations annuelles moyennes de 150 000 peaux, 66 000 ont été réexportées (voir les tableaux 16.2 à 16.4b). Les 84 000 peaux brutes qui sont restées dans la Communauté ont été traitées à l'intérieur de celle-ci. Une proportion considérable des peaux brutes exportées ont été acheminées vers la Norvège et la Suède pour y être apprêtées et nombre d'entre elles ont par la suite été réimportées dans la Communauté. Les principales sources de peaux brutes ont été le Groenland, le Canada, l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, la Norvège. Les peaux brutes du Groenland sont presque toutes importées par le Danemark, et la plupart des peaux provenant de l'Afrique du Sud étaient destinées à l'Allemagne. Les peaux brutes du Canada étaient exportées principalement au Royaume-Uni et en Allemagne.

Durant la période 1979-1983, la CE a importé en moyenne 246 000 peaux apprêtées par année et en a exporté 32 000, d'où des importations nettes de 214 000. La Norvège a été de loin la source la plus importante de peaux apprêtées, ayant exporté vers la CE, durant cette période, une moyenne de 130 000 peaux par année. Les peaux apprêtées importées de la Norvège comprenaient les peaux provenant directement du Canada, celles provenant des banquises de l'Est et de l'Ouest (Norvège) ainsi que les peaux envoyées en Norvège par les commerçants du

**Tableau 16.2**  
**Importations de la CE : Peaux brutes entières de phoques et d'otaries, 1975 et 1979 à 1983**

Origine	Nombre de peaux						Moyenne annuelle 1979-1983
	1975	1979	1980	1981	1982	1983	
Intérieur de la CE	47 811	33 074	18 590	9 294	12 257	2 563	15 155
Extérieur de la CE <sup>a</sup>	171 145	170 678	148 225	160 897	145 487	125 792	150 216
Norvège	16 548	12 837	13 274	8 965	11 100	6 000	10 435
Groenland	53 715	101 621	74 255	66 695	67 183	51 282	72 207
Canada	50 296	47 444	39 390	43 197	37 933	9 805	35 554
États-Unis	—	—	—	—	—	81	16
Afrique du Sud	28 002	—	18 130	38 018	28 875	57 219	28 448
Uruguay et Pérou	7 456	—	—	—	—	—	—
Total <sup>b</sup>	218 956	203 752	166 815	170 191	157 744	128 356	165 372
Valeur (en milliers d'ECU)	5 780	4 242	3 764	3 928	3 334	2 195	3 493
Valeur moyenne par peau (en ECU)	26,4	20,8	22,6	23,1	21,1	17,1	21,1

*Source:* Office statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par MIA (1986).

a. À cause d'une liste incomplète de données, la somme des chiffres ne correspondent pas au total.

b. À cause de divergences statistiques, la somme des chiffres relatifs à l'intérieur et à l'extérieur de la CE ne correspond pas toujours au total.

**Tableau 16.3**  
**Importations de la CE : peaux de phoques et d'otaries tannées ou apprêtées, 1975 et 1979 à 1983**

Origine	Nombre de peaux						Moyenne annuelle 1979-1983
	1975	1979	1980	1981	1982	1983	
Intérieur de la CE	34 517	29 581	41 736	75 247	90 219	205 188	88 394
Extérieur de la CE <sup>a</sup>	190 379	238 261	309 804	302 908	252 908	129 356	246 484
Norvège	84 108	135 945	151 728	144 255	132 782	87 529	130 448
Groenland	3 609	14 768	46 515	40 985	37 625	8 109	29 600
Union soviétique	—	15 822	11 821	18 125	15 892	5 064	13 345
Canada	—	464	2 738	12 075	2 865	1 855	3 999
États-Unis	36 103	4 701	7 951	2 674	2 795	2 857	4 197
Afrique du Sud	—	441	2 102	286	2 300	1 000	1 226
Uruguay et Pérou	3 927	1 481	210	—	330	—	404
Suède	42 010	40 787	46 769	40 803	14 711	9 940	30 602
Finlande	—	22 473	39 599	41 138	42 802	12 941	31 791
Total <sup>b</sup>	224 896	267 842	351 540	377 338	343 127	334 544	334 878
Valeur (en milliers d'ECU)	6 630	8 239	10 633	12 513	11 120	6 743	9 850
Valeur moyenne par peau (en ECU)	29,5	30,8	30,2	33,2	32,4	20,2	—

*Source:* Office statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par MIA (1986).

a. À cause d'une liste incomplète de données, la somme des chiffres ne correspondent pas au total.

b. À cause de divergences statistiques, la somme des chiffres relatifs à l'intérieur et à l'extérieur de la CE ne correspond pas toujours au total.

**Tableau 16.4A**  
**Importations nettes de la CE (consommation apparente) de peaux de phoques et d'otaries, 1975 et 1979 à 1983**

	Nombre de peaux						Moyenne annuelle 1979-1983
	1975	1979	1980	1981	1982	1983	
<b>Importations de l'extérieur de la CE</b>							
Peaux brutes	171 145	170 678	148 225	160 897	145 487	125 792	150 216
Peaux apprêtées	190 379	238 261	309 804	302 091	252 908	129 356	246 484
Total	361 524	408 939	458 029	462 988	398 395	255 148	396 700
<b>Exportations vers l'extérieur de la CE</b>							
Peaux brutes	46 892	74 189	75 659	66 052	71 218	44 674	66 358
Peaux apprêtées	22 124	42 455	36 445	17 683	36 273	27 270	32 025
Total	69 016	116 644	112 104	83 735	107 491	71 944	98 384
<b>Importations nettes</b>							
Peaux brutes	124 253	96 489	72 566	94 845	74 269	81 118	83 857
Peaux apprêtées	168 255	195 806	273 359	284 408	216 635	102 086	214 459
Total	292 508	292 295	345 925	379 253	290 904	183 204	298 316

*Source:* Office statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par MIA (1986).

**Tableau 16.4B**  
**Importations nettes de la CE de peaux de phoques et d'otaries,**  
**selon l'âge de l'animal, 1984-1985**

	1984			1985 <sup>a</sup>		
	Chiots <sup>b</sup>	Autres	Total	Chiots <sup>b</sup>	Autres	Total
	(Nombre)					
<b>Importations de l'extérieur de la CE</b>						
Peaux brutes	159	62 445	62 604	1 772	44 596	46 368
Peaux apprêtées	8 017	47 987	56 004	114	41 177	41 291
Total	8 176	110 432	118 608	1 886	85 773	87 659
<b>Exportations vers l'extérieur de la CE</b>						
Peaux brutes	388	59 461	59 849	1 424	38 413	39 837
Peaux apprêtées	3 577	41 483	45 060	1 022	13 101	14 123
Total	3 965	100 944	104 909	2 446	51 514	53 960
<b>Importations nettes</b>						
Peaux brutes	(229)	2 984	2 755	348	6 183	6 531
Peaux apprêtées	4 440	6 504	10 944	(908)	28 076	27 168
Total	4 211	9 488	13 699	(560)	34 259	33 699

*Source:* Office statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par MIA (1986).

a. De janvier à octobre inclusivement.

b. Phoques du Groenland et phoques à capuchon.

Royaume-Uni, du Danemark et d'ailleurs pour y être traitées. Les autres sources importantes de peaux apprêtées ont été la Suède et la Finlande. Ni l'un ni l'autre de ces pays ne pratique la chasse au phoque, mais les deux ont une industrie de la fourrure bien structurée ainsi que des installations d'apprêtage.

Une part considérable des peaux exportées de la Suède et de la Finlande (notamment celles de la Finlande) proviennent du Canada. De grandes quantités de peaux apprêtées ont été importées de l'Union soviétique (même s'il est entendu que la plupart de ces peaux, sinon toutes, ont été envoyées par la société Rieber pour

être vendues aux enchères à Leningrad) et des États-Unis (otaries à fourrure des Pribilof provenant de la société Fouke). Le nombre considérable de peaux apprêtées en provenance du Groenland est sans doute le fait d'une mauvaise classification, car le Groenland n'a aucune installation d'apprêtage et les peaux n'ont fait l'objet que d'un apprêtage rudimentaire.

Selon les représentants de l'industrie européenne de la fourrure, la plupart des exportations de peaux brutes de la Communauté, qui s'établissaient en moyenne à 66 000 par année au cours de la période 1979-1983, sont retournées à la Communauté sous forme de peaux apprêtées. Les données de l'Office statistique des communautés européennes (Eurostat) révèlent que le commerce à l'intérieur de la Communauté était relativement élevé, soit en moyenne 15 000 peaux brutes et 88 000 peaux apprêtées par année au cours de la période 1979-1983. La Communauté a aussi exporté en moyenne 32 000 peaux apprêtées par année, principalement de l'Allemagne.

Calculée à partir des importations nettes au cours de la période 1979-1983, la consommation annuelle moyenne de peaux de phoque (brutes et transformées) des cinq grands pays consommateurs de produits du phoque de la CE a été la suivante :

Allemagne	81 743
Danemark	78 815
Italie	52 323
France	51 846
Grèce <sup>a</sup>	38 389

*Source:* Office statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par MIA (1986).

a. Estimation de MIA (1986) fondée sur les données de 1981 et de 1982.

Il faut souligner qu'étant donné la perturbation actuelle du marché, les importations nettes ne correspondent pas nécessairement à la consommation, car, dans le secteur de la fourrure, on est d'avis qu'il y a eu augmentation sensible des stocks.

### **Allemagne de l'Ouest**

De tous les pays d'Europe, l'Allemagne de l'Ouest et le Danemark ont été, dans le passé, les plus grands consommateurs de peaux de phoque. L'Allemagne a été un important producteur de vêtements en peau de phoque, en particulier de vêtements en ours de mer du Cap (espèce dont l'Allemagne était de beaucoup le plus grand marché) de chaussures, en particulier ceux qui sont fabriqués en peau de phoque annelé. De plus, l'Allemagne possède une importante industrie d'apprêtage de la fourrure et elle a été un grand importateur net de peaux brutes et un

important exportateur de peaux apprêtées. Depuis 1981-1982, le marché allemand du vêtement et de la chaussure en peau de phoque est en chute libre et un certain nombre d'entreprises ont dû fermer leurs portes.

Avant l'effondrement à peu près complet des importations en 1984, le recul progressif observé de 1979 à 1983 (tableau 16.5) est attribuable principalement à une diminution des importations de peaux apprêtées de la Norvège (dont le nombre est passé de 87 000 en 1979 à 24 000 en 1983). L'autre principale source de peaux apprêtées était le Royaume-Uni, dont les exportations vers l'Allemagne variaient de 10 000 à 20 000 par année jusqu'en 1982 avant de tomber à 5 000 en 1983. Les peaux brutes importées par l'Allemagne provenaient principalement de l'Afrique du Sud, du Canada, du Danemark et de la Norvège.

**Tableau 16.5**  
**Allemagne : Importations nettes de peaux de phoque, 1979-1983**

	Nombre de peaux					Moyenne annuelle
	1979	1980	1981	1982	1983	
<b>Importations</b>						
Peaux brutes	54 596	42 647	65 687	67 410	69 896	60 047
Peaux apprêtées	108 041	80 361	97 313	88 360	33 928	81 601
Total	162 637	123 008	163 000	155 770	103 824	141 648
<b>Exportations</b>						
Peaux brutes	2 446	12 300	600	1 523	2 950	3 944
Peaux apprêtées	47 239	50 498	59 778	77 225	45 064	55 961
Total	49 685	62 799	60 378	78 748	48 014	59 905
Importations nettes	112 952	60 209	102 622	77 022	55 910	81 743

*Source:* Office statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par MIA (1986).

Jusqu'au début des années 1980, sur un volume d'importations nettes de 100 000 peaux ou plus, au moins 60 000 étaient utilisées par l'industrie de la chaussure et la plupart des autres, par l'industrie du vêtement. Ces matières donnaient lieu à une production d'environ 100 000 paires de chaussures et 10 000 manteaux. Quelque 2 000 peaux ont été utilisées pour la fabrication de souvenirs et de menus articles de cuir. Le marché allemand n'a probablement pas absorbé plus de 20 000 à 25 000 peaux en 1985.

Le marché allemand des manteaux de fourrure, avec une valeur au détail de 1,31 milliard de DM (780 millions de dollars) en 1984, est le plus important du monde après celui des États-Unis. Même si les manteaux de phoque n'ont jamais représenté plus de 1 % de la valeur globale du marché des manteaux de fourrure (*Kurschneiverband*, 1985), la demande a été relativement constante. La demande a diminué progressivement au cours des années mais, en 1981, le marché s'est écroulé. De 1980 à 1984, le prix au détail des manteaux a chuté de 40 %. Bon nombre de grandes entreprises de vente au détail ont cessé de vendre des vêtements en peau de phoque. Les entreprises allemandes de ventes par la poste avaient l'habitude d'inclure dans leur catalogue de cinq à dix vêtements en peau de phoque, mais ce n'est plus le cas.

*Luna Schuhfabrik*, la seule entreprise d'Allemagne à fabriquer à l'heure actuelle des articles chaussants en phoque, a acheté 5 000 peaux en 1984 pour les transformer en après-skis (8 000 à 10 000 paires). Ce marché a diminué de 90 % depuis la fin des années 1970. L'industrie a organisé une campagne de relations publiques d'une valeur de 100 000 DM (59 000 \$) pour neutraliser l'effet des campagnes contre la chasse au phoque, mais avec peu de succès, semble-t-il. Un porte-parole de l'industrie (Heid, 1985) a dit avoir pressenti le gouvernement du Canada en vue d'obtenir sa participation financière. Le refus du Canada a créé un certain malaise.

Bien que leurs prix soient très élevés, il existe encore une certaine demande de produits en cuir de phoque, comme les porte-monnaie et les sacs à main. D'autres produits en peau de phoque, par exemple les articles de sport (semelles de ski, sacs à dos, etc.) sont maintenant complètement disparus du marché et ont été remplacés par des articles faits de matières synthétiques.

Pour ce qui est de l'attitude des consommateurs, il semble évident, à cause de l'évolution de la mode, qu'il y ait eu une tendance lente mais progressive à abandonner les produits du phoque qui, de toute façon, ne plaisaient qu'à une minorité. L'écroulement soudain du marché en 1981-1982 a traduit l'intensification de la campagne contre la chasse au phoque. La décision prise par les grands détaillants de cesser la vente de produits du phoque a été un geste de défense qui a privé le consommateur de la possibilité de se procurer ces produits.

À court terme, les perspectives de reprise du marché allemand sont peu encourageantes. Même si les difficultés créées par la campagne contre la chasse au phoque pouvaient être surmontées à moyen terme, il est probable que l'infrastructure de l'industrie et les compétences nécessaires sont perdues.

## **Danemark**

Le Danemark était, en 1984, le seul pays de la Communauté européenne où il y avait un commerce actif de peaux de phoque. La consommation apparente

du Danemark dépassait 100 000 peaux par année ces dernières années (tableau 16.6) et serait suffisante pour fabriquer 20 000 manteaux de phoque; il semble que la production se situait à ce niveau et même à un niveau plus élevé. Selon M. Levitan de la société K.V. Stampe and Sønne, la production globale de manteaux de phoque à l'échelle mondiale était, jusqu'en 1981, de 70 000 à 80 000 par année, mais elle avait chuté à 10 000. Les achats effectués par l'entreprise de M. Levitan, qui représentaient une très forte proportion des disponibilités mondiales, comprenaient autrefois d'importants achats de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH). Il n'achète maintenant que des peaux de phoque annelé du Groenland. Environ 60 % des manteaux de phoque fabriqués au Danemark sont exportés, principalement en Allemagne, mais aussi en Norvège et en Autriche. Ces marchés, particulièrement le marché allemand, sont en régression.

L'attitude adoptée par l'industrie de la fourrure du Danemark à l'égard du mouvement de protestation est une exception. Contrairement à l'industrie de la fourrure des autres pays d'Europe, l'industrie danoise n'a pas adopté d'interdiction volontaire de l'utilisation des peaux de bébés phoques avant la publication de la directive de la CE, et n'a pas coopéré avec le gouvernement du Danemark pour faire respecter la directive. Résultat : le Danemark est le seul pays de la CE à avoir adopté officiellement un règlement pour faire respecter l'interdiction.

**Tableau 16.6**  
**Danemark : Importations nettes de peaux de phoque, 1979-1983**

	Nombre de peaux					Moyenne annuelle
	1979	1980	1981	1982	1983	
<b>Importations</b>						
Peaux brutes	110 267	68 003	60 346	56 476	47 967	68 612
Peaux apprêtées	76 220	147 719	94 651	66 885	29 950	83 085
Total	186 487	215 722	154 997	123 361	77 917	151 697
<b>Exportations</b>						
Peaux brutes	77 928	79 690	55 362	70 420	48 081	66 296
Peaux apprêtées	6 077	4 151	5 722	10 862	6 118	6 586
Total	84 005	83 841	61 084	81 282	54 199	72 882
<b>Importations nettes</b>	<b>102 482</b>	<b>131 881</b>	<b>93 913</b>	<b>42 079</b>	<b>23 718</b>	<b>78 815</b>

Source: Office statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par MIA (1986).

## Italie

Les données du tableau 16.7 révèlent que les importations italiennes ont augmenté au cours de la période de 1979 à 1983. La hausse observée, notamment en 1983, est attribuable au stockage en prévision de l'interdit de la CE. L'Italie s'est approvisionnée auprès de la Norvège (43 % des importations en 1983), de l'Allemagne de l'Ouest (21 %), du Royaume-Uni (14 %) et de la Finlande (10 %).

La demande de produits en peau de phoque devait croître, mais il semble que cette prévision ait été mal fondée. Lors de la foire commerciale de la fourrure qui a eu lieu à Milan, le président de l'*Associazione Italiana della Pellicceria* (Market and Industry Analysts, 1986) a affirmé que le commerce de vêtements en peau de phoque avait virtuellement cessé et qu'il n'y avait guère d'espoir d'une reprise. À cette foire tenue en mars 1985, les vêtements en peau de phoque étaient introuvables.

**Tableau 16.7**  
**Italie : Importations nettes de peaux de phoque, 1979-1983**

	Nombre de peaux					Moyenne annuelle
	1979	1980	1981	1982	1983	
<b>Importations</b>						
Peaux brutes	4 600	—	492	657	—	1 150
Peaux apprêtées	32 324	49 109	56 895	50 838	71 693	52 172
Total	36 924	49 109	57 387	51 495	71 693	53 322
<b>Exportations</b>						
Peaux brutes	—	—	—	—	—	—
Peaux apprêtées	266	1 055	748	524	2 381	995
Total	266	1 055	748	524	2 381	995
<b>Importations nettes</b>	<b>36 658</b>	<b>48 054</b>	<b>56 639</b>	<b>50 971</b>	<b>69 312</b>	<b>52 327</b>

Source: Office statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par MIA (1986).

De l'avis des représentants de l'industrie, l'effondrement du marché italien des peaux de phoque découle de l'interdiction de la CE portant sur l'importation de peaux de blanchons et de dos bleus (mesure qui se répercute notamment sur la fabrication d'articles en cuir) et de l'interdiction italienne sur l'importation de

peaux de phoque du Groenland, sans distinction d'âge. En revanche, l'étrange interdiction du gouvernement de l'Italie touchant l'importation de peaux de bébés phoques de moins de 50 centimètres de longueur n'a pas eu de conséquences, puisque la longueur moyenne des phoques à la naissance est de beaucoup supérieure.

Certains exposants italiens à la foire de Milan ont signalé que l'évolution de la mode avait influé autant, sinon plus, que la campagne contre la chasse aux phoques sur la demande de vêtements en peau de phoque. Selon un important fourreur de Rome, M. Balzani, la fourrure de phoque a tendance à vieillir les femmes qui ne voient pas l'utilité de déboursier de l'argent pour paraître plus âgées. Par ailleurs, les fourrures à poils longs, qui sont à la mode, donnent « un air de jeunesse ». Les fourreurs italiens croient que le commerce de ce produit pourrait être stimulé par l'introduction de nouvelles couleurs plus claires ou de nuances rougeâtres (semblables à celles du castor). Des innovations en teinture contribueraient peut-être à créer un nouveau marché auprès des jeunes et à donner au produit une nouvelle image (Market and Industry Analysts, 1986). En d'autres termes, les fourreurs estiment que, pour vendre la fourrure de phoque, celle-ci doit être méconnaissable parce que les consommateurs la considèrent maintenant démodée.

R. Cascinari (1985), de l'*Associazione Italiana Manifatturieri Pelli-Cuoio e Succedanei*, indique que la production en Italie d'articles de cuir en peau de phoque a pratiquement cessé. Cette production a été abandonnée en raison de la pénurie de peaux de bébés phoques et du prix très élevé des produits, qui peut atteindre dix fois celui des autres produits en cuir.

## **France**

En France, les importations de peaux de phoque ont fluctué au cours de la période 1979-1983, mais il y a eu effectivement une baisse notable en 1983 lorsque les importations de peaux brutes ont diminué de 35 % et celles des peaux apprêtées de 47 % (voir le tableau 16.8). Plus de 60 % des peaux brutes importées provenaient de la Norvège, et le reste venait du Groenland. La Norvège fournissait aussi plus de 80 % des peaux apprêtées. Qu'il y ait des importations de peaux brutes sans exportations correspondantes, cela est surprenant car le dernier tanneur de cuir de phoque en France, Luxor, a fermé ses portes en 1980 (Descottes, 1985). Selon les données des neuf premiers mois de 1984, cependant, il n'y a eu pour ainsi dire aucune importation de peaux brutes en France cette année-là, et les importations de peaux apprêtées avaient encore régressé.

Il est généralement reconnu que le marché français des produits de peau de phoque a été léthargique ces quinze dernières années. Ce marché n'a jamais été aussi important que le marché allemand, mais son déclin plus hâtif est attribuable à l'impact plus marqué qu'a eu la campagne contre la chasse au phoque menée en

**Tableau 16.8**  
**France : Importations nettes de peaux de phoque, 1979-1983**

	Nombre de peaux					Moyenne annuelle
	1979	1980	1981	1982	1983	
<b>Importations</b>						
Peaux brutes	14 388	23 153	19 973	14 914	9 629	16 411
Peaux apprêtées	26 290	44 160	61 364	55 580	29 270	43 333
Total	40 678	67 313	81 337	70 494	38 899	59 744
<b>Exportations</b>						
Peaux brutes	952	975	—	—	—	385
Peaux apprêtées	5 518	1 817	2 905	23 156	4 168	7 513
Total	6 470	2 792	2 905	23 156	4 168	7 898
<b>Importations nettes</b>	<b>34 208</b>	<b>64 521</b>	<b>78 432</b>	<b>47 338</b>	<b>34 731</b>	<b>51 846</b>

*Source:* Office statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par MIA (1986).

France par Brigitte Bardot. Il n'existe aucune loi française visant les importations de peaux de phoque, bien que dès 1976, l'industrie de la fourrure avait adopté une Charte de la fourrure, apparemment sous la pression exercée par le Président Giscard d'Estaing. Selon l'article 3 de la Charte, l'industrie est tout à fait opposée à l'abattage des bébés phoques et à l'utilisation de leurs peaux. Comme c'est le cas pour d'autres marchés, le public n'a pas fait la distinction entre la peau d'un bébé phoque et celle d'un phoque adulte, de sorte que c'est l'ensemble de la demande de tous les produits du phoque qui a subi un très dur coup (Richard, 1985).

Selon les représentants de l'industrie de la fourrure, la campagne contre la chasse au phoque avait provoqué l'effondrement du marché dès la fin des années 1960. Il en est résulté que les femmes se sont montrées de plus en plus réticentes à porter des articles de fourrure qui avaient une telle charge émotive. Cependant, jusqu'à la fin des années 1970, malgré l'interdiction sur une base volontaire des importations, dont il a été question précédemment, l'industrie française a fait une très grande utilisation de peaux de blanchons pour les garnitures et la fabrication d'accessoires. Toutefois, la demande et le chiffre de ventes de vêtements en fourrure de phoque ont été à peu près nuls ces dernières années. De fait, au Salon de la fourrure tenu à Paris en 1985, aucun article en peau de phoque n'était exposé.

Il y a en France quelques fabricants d'après-skis en phoque, mais leurs produits, qui représentent environ 50 000 paires par année, sont très marginaux comparativement à la production globale de chaussures de ce pays. Le déclin de ce secteur est attribuable à un ensemble de facteurs tels que des hivers doux, des prix de vente très élevés pour ce qui est considéré comme un produit utilitaire, un changement des goûts du consommateur et le peu d'attrait que cette matière a chez les jeunes gens. On ne considère pas que la campagne contre la chasse au phoque ait eu un effet négatif sur les ventes, probablement parce que la chaussure est un article moins « visible » que le vêtement.

Il y avait autrefois une production et une demande restreintes de petits articles comme les porte-monnaie et les sacs à main en cuir de phoque, mais selon la Fédération nationale de la maroquinerie (Market and Industry Analysts, 1986), les prix élevés et la campagne contre la chasse au phoque ont réussi à tuer le marché. Un des principaux problèmes réside dans la pénurie de peaux de bébés phoques dont ce secteur a besoin. Les avantages du cuir de phoque sont sa très grande finesse (idéale pour la fabrication de porte-monnaie non encombrants, par exemple) et son exceptionnelle résistance à l'usure qui n'exclut pas pour autant la souplesse. C'est également un cuir qui vieillit bien. Les représentants de l'association professionnelle estiment qu'une publicité appropriée pourrait réveiller la demande, en supposant, bien sûr, qu'il y ait un approvisionnement adéquat en matières premières et autorisation de les importer.

## Grèce

En Grèce, la demande de vêtements en peau de phoque est très soutenue (tableau 16.9). Contrairement aux étés qui sont plutôt chauds, les hivers peuvent être très rigoureux, notamment dans le nord du pays. En outre, la campagne contre la chasse aux phoques n'a guère eu de retentissement en Grèce. Le mouvement écologique y compte très peu d'adhérents et les Grecs ne semblent avoir aucune réticence à porter des vêtements en peau de phoque ou d'un autre animal à

**Tableau 16.9**  
**Exportations de peaux de phoque apprêtées de l'Allemagne à la Grèce,**  
**1981-1984**

	1981	1982	1983	1984 <sup>a</sup>
Nombre de peaux	24 748	34 488	9 517	11 350

*Source:* Office Statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par MIA (1986).

a. Données pour les neuf premiers mois.

fourniture. Les peaux de phoque importées en Grèce semblent toutefois servir surtout à la fabrication de vêtements pour des entreprises allemandes en vue de la réexportation vers l'Allemagne.

### Royaume-Uni

Le Royaume-Uni n'a jamais constitué un marché particulièrement important pour le vêtement ou la chaussure en peau de phoque. Ce pays a surtout joué le rôle de centre commercial et, dans une moindre mesure, de centre de traitement, notamment pour le tannage des peaux (tableau 16.10). Le Canada a été, pendant longtemps, le principal fournisseur des peaux brutes vendues au Royaume-Uni. Il a fourni la totalité des peaux importées en 1982 et en 1983. Le tableau 16.10 donne une ventilation des importations nettes de peaux de phoque au Royaume-Uni.

L'industrie des peaux de phoque du Royaume-Uni ne comprend maintenant qu'une seule grande société commerciale, quelques négociants qui vendent des peaux de phoque et une entreprise de tannage des peaux de phoque. Il se peut que certaines entreprises fabriquent encore des vêtements en peau de

**Tableau 16.10**  
**Royaume-Uni : Importations nettes de peaux de phoque, 1979-1983**

	Nombre de peaux					Moyenne annuelle
	1979	1980	1981	1982	1983	
<b>Importations</b>						
Peaux brutes	19 781	36 971	23 693	18 158	1 763	20 073
Peaux apprêtées	24 461	29 904	32 755	38 371	9 228	26 944
Total	44 242	66 875	56 448	56 529	10 991	47 017
<b>Exportations</b>						
Peaux brutes	19 715	32 037	25 250	15 406	5 732	19 628
Peaux apprêtées	25 265	30 149	47 029	42 308	32 909	35 532
Total	44 980	62 186	72 279	57 714	38 641	55 160
Importations nettes	- 738	4 689	- 15 831	- 1 185	- 27 650	- 8 143

Source: Office statistique des communautés européennes (Eurostat), rapporté par MIA (1986).

phoque, mais cette activité n'a pas été confirmée. Cette production, si elle existe, est sans doute très réduite. Au cours des dernières années, une importante société commerciale et plusieurs entreprises de tannage se sont retirées du marché.

Dans divers milieux, on a laissé entendre que le Canada était responsable, en grande partie, de l'état actuel du marché des peaux de phoque. Selon Hugh Dwan (1985) et Arthur Frayling, respectivement directeur de la *Hudson's Bay and Annings Limited* et président de la Fédération internationale du commerce de la fourrure, les autorités canadiennes n'ont pas prêté attention aux avertissements successifs de l'industrie qui leur signalait la menace sérieuse que posait la campagne contre la chasse au phoque et, en dépit de nombreuses demandes, n'ont pas collaboré avec les membres de l'industrie pour contrer le mouvement. Des observations analogues ont été formulées par le directeur de *Winkelmann Publications* qui publie le répertoire international de la fourrure et une revue hebdomadaire spécialisée (voir aussi le chapitre 9).

Ivy Sharp, la rédactrice d'une des importantes publications sur l'industrie de la fourrure intitulée *Fur Review*, a affirmé que les vêtements en peau de phoque n'ont jamais été très en vogue au Royaume-Uni et que les débouchés ont maintenant presque disparu. Cette fourrure présentait un attrait particulier comme vêtement sport, mais il serait maintenant très difficile de relancer le marché. Outre le fait qu'ils ont perdu leur part des ventes au détail, les vêtements en peau de phoque nécessitent des méthodes de traitement différentes de celles des autres fourrures et bon nombre des vieux artisans ont pris leur retraite ou sont décédés.

De toute évidence, de nombreuses entreprises ont abandonné le commerce des peaux de phoque parce que cette activité n'était plus rentable ou parce qu'elles craignaient que la campagne contre la chasse au phoque n'ait des répercussions négatives sur d'autres aspects de leurs activités commerciales. Le Royaume-Uni est un des pays où le mouvement contre la chasse au phoque a rallié d'innombrables adhérents.

## **Belgique**

D'après la Fédération nationale du commerce de la fourrure (Market and Industry Analysts, 1986), les vestes en phoque étaient assez en vogue jusqu'au début des années 1970. La peau de phoque était résistante, relativement peu chère et servait généralement à la confection de vêtements sport. Les peaux de blanchon n'étaient presque jamais utilisées. La fourrure de phoque est maintenant tout à fait passée de mode et, à l'heure actuelle, il serait très difficile de se procurer un vêtement en peau de phoque en Belgique.

Selon son président, la Fédération belge ne se préoccupe pas du tout de l'interdiction d'importer des peaux de bébé phoque, puisque les articles en peaux de bébé phoque n'étaient pas produits et étaient peu vendus en Belgique. En Belgique,

le marché des vêtements en peau de phoque s'est effondré en partie à cause de la mauvaise publicité et en partie à cause de l'évolution de la mode. Si le public acceptait les vêtements en peau de phoque adulte, il existerait des débouchés, mais l'industrie doit maintenant se plier aux pressions qui se sont exercées.

## Autres marchés d'Europe de l'Ouest

### Suisse

En Suisse, comme dans les pays de la Communauté européenne, la demande de produits en peau de phoque a diminué de façon considérable depuis la fin des années 1960. La plupart des répondants suisses affirment que le marché s'est « évaporé » depuis. Bien qu'il n'existe pas de législation nationale et que la Suisse ne soit pas assujettie aux lois de la CE, les ventes ne se sont pas améliorées. En Suisse, le respect de l'environnement est particulièrement bien ancré depuis longtemps. Franz Weber, de la Fondation Franz Weber, a mené la campagne contre la chasse au phoque dans son pays avant même que le mouvement ne se propage aux autres pays. En 1967, l'industrie suisse de la fourrure a décidé de cesser volontairement d'importer des peaux de bébé phoque.

Selon les données disponibles, le marché suisse a utilisé environ 10 000 peaux en 1980. Les fourreurs suisses ont confirmé que les manteaux en peau de phoque ne se vendent presque plus en Suisse. Il existe encore une très faible demande de chapeaux en peau de phoque, mais leur confection nécessite guère plus de quelques centaines de peaux par année. L'industrie suisse ne prévoit aucun débouché pour les produits en peau de phoque.

### Autriche

Au cours des dernières années, la consommation autrichienne de vêtements en peau de phoque a beaucoup diminué, phénomène comparable à celui qui a été observé en Allemagne de l'Ouest. Le fléchissement peut être attribué à la campagne contre la chasse au phoque et à l'évolution des goûts des consommateurs, puisque l'Autriche n'est pas membre de la CE et n'est donc pas assujettie à son interdiction, qu'elle n'a pas adopté de lois touchant l'importation de peaux de phoque et qu'elle n'a pas demandé la restriction volontaire du commerce de ces peaux. Il y a également eu une forte contraction du marché des articles en cuir de phoque et ce marché est maintenant minime.

Jusqu'aux années 1960, l'Autriche offrait d'importants débouchés pour les articles de sport en peau de phoque, notamment les articles de ski et d'escalade tels que les bottes, les sacs à dos, les petits sacs, et autres. Deux anciens fabricants de bottes en peau de phoque, Koflach et Kastinger, ont confirmé qu'ils s'étaient retirés

du marché au début des années 1970 en raison de l'évolution de la mode et des coûts élevés. Si la peau de phoque n'est plus utilisée dans ce secteur c'est, de toute évidence, non pas à cause de la campagne contre la chasse au phoque, mais à cause du fléchissement du marché.

### **Finlande et Suède**

La Finlande a été un centre relativement important de traitement des peaux de phoque, notamment d'une forte proportion des peaux canadiennes achetées par la Karlsen Shipping Company; les importations sont maintenant presque inexistantes. Puisqu'il n'y a pas de chasse au phoque en Finlande, il faut supposer que ce pays ne produit presque aucun article en peau de phoque. Le marché de la Suède est comparable à celui de la Finlande. Une société suédoise, Tronos, a acquis une renommée mondiale pour l'apprêtage des peaux de phoque annelé. En Suède, le mouvement de conservation est très fort et, selon tous les rapports, il n'y a aucune demande de produits en peau de phoque de la part des consommateurs.

### **Marchés d'Asie**

#### **Japon**

Les importateurs et fabricants interrogés ont laissé entendre que le Japon importe environ 6 000 peaux de phoque par année. En outre, environ 1 500 phoques sont abattus chaque année sur la côte nord de Hokkaido et les peaux sont utilisées par les fabricants locaux de produits en peau de phoque. La consommation totale est donc estimée à 7 500 peaux par année. Ce nombre est demeuré constant au cours des trois dernières années et il ne devrait pas varier beaucoup au cours des trois à cinq prochaines années.

Le Japon importe des produits en peau de phoque tels que des manteaux, des après-skis, des pantoufles, des jouets, des portefeuilles et des ceintures, de façon directe ou sous forme de souvenirs rapportés au Japon par les voyageurs. Toutefois, ces importations sont négligeables.

Une faible quantité de peaux de dos bleu servent à la confection de manteaux de fourrure de luxe. Les manteaux en peau de phoque sont maintenant moins en vogue et on les trouve rarement chez les détaillants. Les consommateurs préfèrent le vison. Les peaux de phoque du Groenland importées sont surtout utilisées pour fabriquer des porte-monnaie, des portefeuilles, des sacs à main, des sacs à bandoulière, des ceintures, des chaussures pour dames, des accessoires et des petits souvenirs.

Puisque les produits en peau de phoque évoquent les îles du Nord, ils sont habituellement vendus dans les magasins de souvenirs de l'île de Hokkaido, mais quelques manteaux de fourrure se vendent au prix fort dans les magasins de Tokyo ou d'Osaka. Voici les prix de détail typiques de certains produits en peau de phoque :

Manteaux en fourrure de dos bleu	1 000 000 yens	(5 200 \$)
Sacs à main	40 000–70 000 yens	(210 \$–365 \$)
Chaussures pour dames	10 000–40 000 yens	(52 \$–210 \$)
Portefeuilles	2 000–3 000 yens	(10 \$–12 \$)

L'industrie regroupe des importateurs, des grossistes, des tanneurs, des apprêteurs et des fabricants de produits finis. Dans certains cas, les grossistes peuvent jouer le rôle d'importateurs et de tanneurs, tandis que les fabricants peuvent s'occuper de l'importation, du tannage et de la confection de produits finis. L'industrie comprend les éléments suivants :

- de cinq à dix importateurs qui peuvent importer des peaux de phoque à l'occasion, selon la demande des consommateurs;
- de dix à quinze grossistes pouvant vendre des peaux de phoque;
- de cinq à dix fabricants de manteaux, de sacs à main ou de souvenirs en peau de phoque.

Il est difficile de vendre des produits étrangers au Japon et il est peu probable que les fabricants canadiens réussissent à vendre des souvenirs dans l'île septentrionale de l'archipel japonais. Le marché japonais est plus ouvert à la vente de produits étrangers de luxe, tels que les parfums de France et le whisky écossais. Il est douteux que les manteaux de fourrure fabriqués au Canada se vendent bien, étant donné la préférence des Japonais pour le vison et l'existence d'une industrie locale de la fourrure.

Pour ce qui est du commerce des peaux, l'industrie japonaise importe maintenant des peaux apprêtées plutôt que des peaux brutes et elle achète des peaux de jeune phoque du Groenland. Si le Canada tentait de se tailler une place sur ce marché, il aurait à soutenir une vive concurrence de la part de la Rieber Company de Norvège.

Bien que le mouvement contre la chasse au phoque ne se soit pas propagé au Japon, le marché japonais ne semble offrir que des possibilités limitées. Les vêtements en fourrure ne sont ni populaires ni en vogue et les autres articles ne présentent de l'intérêt qu'à titre de souvenirs. Les membres de l'industrie qui ont été consultés ne prévoient pas d'expansion appréciable du marché.

**Hong Kong et Chine**

Il est impossible de déterminer la taille exacte du marché des peaux de phoque à Hong Kong, mais tout indique qu'il est très restreint. À Hong Kong, l'utilisation de la fourrure de phoque est très limitée et il semble s'agir surtout de peaux d'otarie des Pribilof importées des États-Unis.

À Hong Kong, la demande de peaux de phoque semble venir des touristes plutôt que des consommateurs locaux. Les hivers n'y sont pas très froids et, même si les habitants riches n'hésitent pas à acheter des manteaux de vison ou d'autre fourrure légère, la demande locale pour les lourds manteaux en phoque serait minime ou nulle. Il n'y a pas non plus de demande pour la chaussure en peau de phoque. Des recherches très poussées n'ont pas révélé de fabricants locaux de petits articles et de souvenirs en peau de phoque et ceux-ci étaient introuvables dans les magasins.

Plusieurs fabricants de vêtements de fourrure ont affirmé qu'ils peuvent, sur demande, confectionner des vêtements en peau de phoque et qu'ils achètent la demi-douzaine de peaux nécessaires d'un négociant. Ces vêtements seraient vendus uniquement aux touristes et ne se trouvent chez aucun détaillant. Plusieurs négociants ont fait remarquer que la demande de peaux de phoque est plus faible qu'elle ne l'a été par le passé.

D'après les renseignements fournis par les personnes consultées, les obstacles à la vente de peaux de phoque à Hong Kong peuvent se résumer comme suit :

- Il n'existe aucune demande locale de vêtements en peau de phoque : ils sont trop chauds et trop lourds pour le climat.
- Le vison, le renard et d'autres fourrures sont plus en vogue et mieux acceptées.
- La demande très réduite ne permet pas le maintien de stocks considérables, bien que les fournisseurs éloignés (États-Unis ou Europe) fixent des quantités minimales pour les commandes.
- Le délai de livraison des peaux peut être de plusieurs mois.
- Il n'y a aucune promotion des vêtements en peau de phoque.

Aucune des personnes interrogées ne prévoyait un accroissement de la demande de peaux de phoque.

D'après des négociants et autres représentants de l'industrie de la fourrure de Hong Kong, la Chine n'importe pas de peaux de phoque. À leur avis, il est peu vraisemblable que la Chine importe des peaux en vue d'une production intérieure, compte tenu de la pauvreté de ce pays. La Chine est un grand exportateur de pelleteries, particulièrement de peaux de vison d'élevage. En Chine, les débouchés

les plus plausibles de peaux de phoque seraient chez les fabricants de produits destinés à être vendus aux touristes étrangers ou réexportés.

## Le marché des États-Unis

Dans ce pays, l'importation des produits en peau de phoque est prohibée depuis l'adoption, en 1972, de la *Marine Mammal Protection Act*. Cette loi interdit l'importation de peaux, de cuir, de chair, d'huile et de produits provenant de mammifères marins si elle ne rencontre pas les termes prescrits (ayant trait à l'intégrité de chaque espèce, le caractère humain de la chasse, etc.) Elle s'applique actuellement à tous les phoques, notamment les phoques du Groenland, à capuchon et annelés. Pour soustraire une espèce particulière à l'application de la loi, il doit y avoir audience publique, mais il est peu probable qu'une telle tentative réussisse.

Par le passé, les États-Unis présentaient un important débouché pour la chaussure en phoque fabriqués au Canada, et la fermeture de ce marché a entraîné de graves problèmes pour plusieurs fabricants canadiens de l'industrie de la chaussure. À l'heure actuelle, le marché américain des produits en peau de phoque se limite presque uniquement à l'utilisation des peaux d'otarie des Pribilof pour confectionner des manteaux de fourrure et à la consommation locale des produits de l'otarie dans les îles Pribilof.

Selon les statistiques, au cours des dernières années, le marché intérieur des États-Unis n'a absorbé que quelques milliers de peaux tout au plus et la demande diminue progressivement. Les représentants de l'industrie confirment le fléchissement à long terme des ventes de vêtements en fourrure d'otarie des Pribilof, en raison de plusieurs facteurs dont l'évolution de la mode et la campagne contre la chasse au phoque. Plusieurs personnes imputent en partie le fléchissement des ventes au gouvernement du Canada qui aurait dû, à leur avis, s'empresse d'interdire la chasse aux bébés phoques pour neutraliser le mouvement de contestation.

L'utilisation expérimentale de la chair d'otarie comme alimentation dans les centres d'élevage de vison dans les États-Unis continentaux a échoué pour des raisons économiques liées aux coûts de transport. Les porte-parole d'importants fabricants américains d'aliments pour animaux domestiques, dont Ralston Purina et Quaker Oats, ont déclaré aux conseillers de la Commission royale qu'ils avaient interdit l'utilisation de la chair de mammifères marins dans leurs produits dans tous les pays où ils ont des usines, y compris le Canada.

Il n'est guère probable que le marché américain connaisse un nouvel essor. Si le Congrès décidait de mettre fin à la chasse à l'otarie dans les îles Pribilof, ce qui est fort possible (la chasse a été suspendue en 1985), l'importation de produits en peau de phoque aux États-Unis serait encore moins vraisemblable. La possibilité d'une exemption pour les produits inuit, en vertu du Traité de 1794, est étudiée au chapitre 13.

**Tableau 16.11**  
**Tendances du prix mondial des peaux de phoque et d'otarie, 1975 et 1979-1984**

Lieu de capture	Vendeur	Acheteur	Espèces de phoque et d'otarie	Type de peaux <sup>a</sup>	Monnaie	Prix moyen par peau						
						1975	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Est de l'Arctique	Chasseurs	Cie de la Baie d'Hudson	Toutes	AS	\$ Can	20,68	20,29	22,40	16,06	11,71	11,92	8,43
Groenland <sup>d</sup>	Chasseurs	MRCG	Annelé	AS	KRD	74,1	115,7	126,3	135,5	150,1	169,0	175,5
			Groenland	AS	KRD	115,8	163,4	171,0	181,7	201,7	215,3	217,3
Terre-Neuve	Chasseurs de phoques	Entreprises de traitement	Groenland <sup>b</sup>	Brute	\$ Can	20,9	22,1	27,2	25,4	25,4	12,6	11,3
Banquise de l'Ouest	Chasseurs de phoques norvégiens	Entreprises de traitement	Groenland/ à capuchon	Brute	KRN	240,1	197,2	216,9	201,9	223,8	207,7	107,3
Banquises de l'Est	Chasseurs de phoques norvégiens	Entreprises de traitement	Groenland	Brute	KRN	126,5	132,9	138,5	171,6	n.d.	n.d.	n.d.
N.-O. du Pacifique	Foulke	Enchères	Otarie à fourrure	Ap	\$ US	77,69	109,94	111,81	90,44	64,11	67,63	n.d.
Groenland	MRCG	Enchères	Annelé <sup>c</sup>	AS	KRD	259/221	133/129	174/144	127/101	93/83	58	62/46
			Groenland	AS	KRD	302	267	315	289	217	79	56
			À capuchon	AS	KRD	193	308	388	309	354	n.d.	121

*Source:* Market and Industry Analysts (1986).

- a. Ap = Aprêtée; AS = Aprêtée de façon sommaire.
- b. Comprend un petit nombre de phoques à capuchon.
- c. Deux ventes aux enchères sont tenues chaque année pour les peaux de phoques annelés.
- d. Prix maintenus.

## Tendances mondiales du prix des peaux de phoque

Fait peu surprenant, la diminution générale de la demande des peaux de phoque dans le monde a eu un effet profond sur les tendances du prix mondial. Comme on peut le constater aux tableaux 16.11 et 16.12, les prix non soutenus des enchères en 1984 étaient inférieurs à la moitié de leur niveau de 1980. En termes réels (c'est-à-dire après indexation), la diminution est encore plus spectaculaire.

**Tableau 16.12**  
Indices des tendances du prix mondial des peaux de phoque,  
1975 et 1979-1984

Lieu de capture	Espèces de phoque	Type de peaux <sup>d</sup>	Indice des prix 1980 : 100						
			1975	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Est de l'Arctique <sup>a</sup>	Toutes	AS	92	91	100	72	52	53	38
Groenland <sup>a, f</sup>	Annelé	AS	59	92	100	107	119	134	139
	Groenland	AS	68	96	100	106	118	126	127
Terre-Neuve	Groenland <sup>c</sup>	Brute	77	82	100	93	93	46	42
Banquise de l'Ouest <sup>a</sup>	Groenland/ à capuchon	Brute	111	91	100	93	123	114	59
Banquise de l'Est <sup>a</sup>	Groenland	Brute	91	96	100	124	-	-	-
N.-O. du Pacifique <sup>b</sup>	Otarie à fourrure	Ap	69	98	100	81	57	60	-
Groenland <sup>b</sup>	Annelé	AS	163/139	84/81	100 <sup>e</sup>	80/64	58/52	36	39/29
	Groenland	AS	96	85	100	92	69	25	18
	À capuchon	AS	50	79	100	80	91	-	31

Source: D'après le tableau 16.11.

- Prix versés aux chasseurs de phoques et aux autres chasseurs.
- Prix des enchères.
- Comprend un petit nombre de phoques à capuchon.
- Ap = Apprêtée; AS = Apprêtée de façon sommaire.
- Moyenne des deux enchères.
- Prix maintenus.

## L'offre mondiale potentielle

### Sources importantes

De 1970 à 1982, plus de 400 000 phoques ont été abattus chaque année dans le monde à des fins commerciales (exportations). De 1979 à 1982, environ

420 000 phoques en moyenne ont été capturés chaque année. En 1983, ce nombre est tombé à un peu plus de 200 000; en 1984, il était bien inférieur à 200 000. Ce mouvement à la baisse s'est poursuivi en 1985. Le tableau 16.13 énumère les principales régions de chasse au phoque à des fins commerciales, de 1979 à 1983.

**Tableau 16.13**  
**Le commerce international des peaux de phoque**

Principales sources d'approvisionnement	Prises (%)
Côte atlantique du Canada	42
Arctique canadien	7
Groenland	16
Banquise de l'Ouest	} Chasse norvégienne
Banquise de l'Est	
Afrique du Sud et Namibie	4
États-Unis (îles Pribilof)	18
Total	7
	100

L'Union soviétique se classe parmi les premiers pays au monde pour la chasse au phoque. Selon les estimations, ce pays capture chaque année 100 000 phoques dans la mer Blanche, le Pacifique Nord et la mer Caspienne. Quelques peaux de phoque d'origine soviétique arrivent sur le marché international par le biais des ventes aux enchères de Léninegrad, mais la quantité ainsi écoulées n'est pas jugée importante dans le circuit commercial. La production relativement faible de peaux de phoque de l'Uruguay est apparemment commercialisée en Amérique du Sud.

En dehors des principales zones de chasse au phoque commerciale, plusieurs milliers de phoques (surtout des phoques gris et des phoques communs) sont abattus chaque année, en général pour restreindre la croissance des populations de phoques et protéger les pêches. Ces prises sont quelquefois vendues à des entreprises commerciales, habituellement à des prix dérisoires; même si les peaux n'ont pas une grande valeur, la graisse peut être utilisée. En outre, les statistiques sur l'offre commerciale des phoques utilisées dans le présent document ne comprennent pas le grand nombre de phoques qui sont destinés à la consommation locale et qui n'entrent jamais dans le circuit commercial. Bien qu'ils ne soient pas vendus sur le marché, ces phoques revêtent une importance économique considérable pour les personnes et les collectivités. Le Groenland est un bon exemple, puisque seulement 60 000 phoques environ sur 100 000 phoques abattus chaque année entrent dans le circuit commercial. De nombreux phoques abattus

dans l'Arctique canadien et sur la côte du Labrador ne sont pas non plus mis sur le marché.

Enfin, il importe de souligner que les statistiques mentionnées dans le présent chapitre concernent habituellement les espèces qui sont chassées à des fins commerciales et excluent les petits nombres de phoques d'autres espèces. Ainsi, les phoques du Groenland et les phoques à capuchon sont les espèces recherchées sur la côte atlantique du Canada, bien que quelques milliers de phoques d'autres espèces, comme des phoques annelés, des phoques gris et des phoques communs, aient été tués chaque année.

Les chiffres mentionnés désignent le nombre de *peaux* offertes sur le marché. La chair et la graisse des phoques capturés à des fins commerciales ne sont pas toujours commercialisées.

### **Canada**

Comme le montre le tableau 16.13, au cours de la période 1979–1983, près de la moitié des peaux de phoque vendues sur le marché mondial provenaient du Canada. Dans le passé, le Canada occupait une part encore plus élevée du marché : en 1975, 52 %, et en 1981, 55 %. L'industrie de la côte atlantique a fourni la plupart des peaux, mais celle de l'Arctique canadien n'en demeure pas moins une source d'approvisionnement importante à l'échelle mondiale. Jusqu'en 1982 inclusivement, les prises de la côte atlantique du Canada comprenaient les phoques capturés par des chasseurs norvégiens au large de Terre-Neuve. Chaque année, de 1979 à 1982, les chasseurs norvégiens ont abattu en moyenne 28 000 phoques (15 %) sur une moyenne de 186 000 phoques pris dans cette région.

L'industrie canadienne des produits du phoque était presque entièrement tributaire des entreprises de traitement étrangères et des marchés extérieurs. À l'exception de certaines entreprises de tannage des peaux pour en faire des cuirs, le Canada ne comptait que deux usines de traitement primaire : Karlsen Shipping Company Limited en Nouvelle-Écosse et Carino Company Limited à Terre-Neuve. Les Canadiens ont utilisé en moyenne quelque 19 000 peaux chaque année; les autres peaux, une moyenne d'environ 175 000 par année, de 1979 à 1982, étaient exportées en Europe pour y subir un traitement secondaire et être transformées en produits finis (tableau 16.38). La plupart des peaux traitées par Carino étaient expédiées en Norvège, à la société mère G.C. Rieber and Company A.S., la plus grande entreprise de traitement des peaux de phoque au monde, tandis que bon nombre des peaux traitées par Karlsen étaient envoyées en Finlande pour y subir un traitement secondaire. La Compagnie de la Baie d'Hudson achetait et vendait aux enchères, principalement à des acheteurs européens, une proportion élevée des peaux de phoques capturés dans la zone arctique.

La graisse des phoques pris sur la côte atlantique était transformée en huile aux deux principales usines de traitement au Canada, et la plus grande partie

de cette huile était également écoulée en Europe. Excluant la graisse et la quantité utilisée pour la subsistance, environ 30 % des carcasses de phoques abattus dans cette région était commercialisée, mais seulement dans le voisinage immédiat de la zone de chasse. On ne vendait pratiquement pas de chair ailleurs au Canada et on n'en exportait pas du tout.

À l'heure actuelle, l'industrie commerciale des produits du phoque est inexistante au Canada. Nous traiterons plus loin dans le présent chapitre des perspectives d'une reprise de ces activités. La chasse de subsistance existe encore dans l'Arctique et dans certaines parties de la région atlantique. Nous avons décrit en détail au chapitre 14 la production canadienne de produits du phoque.

### **Norvège**

Bien que les prises du Canada aient été supérieures à celles de la Norvège, l'industrie des produits du phoque de la Norvège est de loin la plus importante et la plus développée au monde. Elle bénéficie d'un soutien financier et politique considérable de la part de l'État. Selon M. Christian Rieber, de G.C. Rieber and Company, à l'exception peut-être des industries correspondantes aux États-Unis et en Union soviétique, qui sont beaucoup plus petites, l'industrie des produits du phoque de la Norvège est la seule au monde qui est en mesure d'exécuter toutes les opérations essentielles à l'industrie, c'est-à-dire la capture des phoques, le traitement primaire, le traitement secondaire des peaux, de la chair et de la graisse, et la commercialisation des produits finis.

Cependant, cette industrie périlite rapidement (comme on peut le constater aux tableaux 16.14 et 16.15). La flotte de chasse a diminué considérablement, les prises ont fléchi et le nombre d'installations de traitement a été réduit. De l'avis de M. Rieber, si la situation actuelle se maintient pendant quelques années encore, l'industrie s'effondrera malgré les subventions de l'État et il sera extrêmement difficile de la faire revivre.

Entre le milieu des années 1970 et l'année 1985, les prises commerciales effectuées par les navires battant pavillon norvégien sont tombées de plus de 80 000 à moins de 20 000. La première diminution a été enregistrée en 1977, quand le Canada a abaissé considérablement le quota accordé à la Norvège. Les prises ont encore régressé en 1983, après que la société Rieber eut décidé de ne plus acheter de peaux de bébés phoques. Les navires norvégiens se sont retirés complètement des eaux du Canada et ont grandement réduit leurs activités sur la banquise de l'Ouest. Les quotas suivants ont été imposés pour l'année 1985 : banquise de l'Est, 19 000 phoques du Groenland; banquise de l'Ouest, 8 000 phoques à capuchon et 7 000 phoques du Groenland.

La société Rieber avait en réserve, en 1985, 200 000 peaux brutes invendues, en dépit d'une diminution de l'achat de peaux brutes de 200 000 en 1980

**Tableau 16.14**  
**Activités de chasse au phoque en Norvège et volume des prises,**  
**1976 et 1979-1984**

	1976	1979	1980	1981	1982	1983	1984
<b>Flotte</b>							
Nombre de navires	26	18	15	12	10	6	6
Tonnage brut	6 078	5 011	4 593	4 001	3 871	n.d.	n.d.
<b>Équipage brut</b>							
Nombre d'hommes	352	247	204	170	155	n.d.	n.d.
<b>Prises</b>							
Nombre de phoques	85 090	75 088	60 746	68 745	68 211	21 490	11 436
Valeur brute (en milliers de KRN) <sup>a</sup>	12 247	12 809	10 294	11 621	13 027	2 315	1 233

*Source:* Market and Industry Analysts (1985).

a. Peaux et graisse, à l'exclusion de la subvention versée pour la graisse.

à 50 000 en 1985. Étant donné la faiblesse de la demande et l'importance des stocks, la société peut maintenant satisfaire à ses besoins en acquérant le produit des chasses du Groenland et de la Norvège. Par conséquent, elle a cessé d'acheter des peaux du Canada. La société a fermé son usine de Dildo et ne prévoit pas, dans un avenir prochain, revenir s'établir au Canada pour pratiquer la chasse au phoque ou pour en traiter les produits.

M. Christian Rieber a déclaré que sa décision de ne pas acheter de blanchons n'était pas conforme à la logique, mais qu'en pratique, il n'avait guère le choix, sa société faisant l'objet de vives pressions de la part de protestataires. Pour ce qui est de l'avenir, M. Rieber pense que, malgré l'arrêt de la chasse aux blanchons, il serait possible de reconstituer un marché d'autres produits du phoque. La société Rieber occupe une position clé sur le marché mondial et est experte en matière de traitement et de vente de peaux. Depuis le déclin du marché européen pour les produits du phoque, la société Rieber tente de pénétrer de nouveaux marchés, surtout en Extrême-Orient.

La mode n'est pas aux manteaux en peau de phoque, mais plutôt aux fourrures comme le vison. Cependant, la mode est très changeante. De toute façon, les vêtements en peau de phoque ne sont pas nécessairement des vêtements élégants. M. Rieber pense plutôt à un marché de vêtements sport en peau de phoque. Il serait possible de faire des vêtements de loisir en utilisant des peaux qui ne sont pas d'assez grande qualité pour servir à la confection de manteaux de fourrure. Selon M. Rieber, seulement environ 10 % des peaux de phoque du Groenland et 30 % des

**Tableau 16.15**  
**Prises de phoques par les Norvégiens par région et par espèce, 1979-1984**

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Terre-Neuve	28 594	25 920	27 749	28 800	-	-
Phoques du Groenland	20 288	20 213	22 382	24 238	-	-
Phoques à capuchon	8 306	5 707	5 367	4 562	-	-
Banquise de l'Ouest	32 961	19 623	23 520	23 155	3 404	2 560
Phoques du Groenland	12 780	9 874	11 782	9 692	3 318	1 978
Phoques à capuchon	20 181	9 749	11 738	13 463	86	582
Banquise de l'Est						
Phoques du Groenland	13 531	15 202	17 465	17 456	18 089	8 876
Total des phoques du Groenland	46 599	45 289	51 629	51 386	21 407	10 854
Blanchons	n.d.	n.d.	21 496	n.d.	-	-
Total des phoques à capuchon	28 487	15 456	17 105	18 025	86	582
Dos bleus	22 829	12 378	14 653	14 389	-	-

*Source:* Market and Industry Analysts (1986).

peaux de phoque annelé actuellement sur le marché sont d'assez belle qualité pour être utilisées dans la confection de vêtements de luxe.

Dans la fabrication de la chaussure, on ne peut trouver de peaux de qualité supérieure au cuir de phoque garni de ses poils. Bien que coûteux, les articles ainsi confectionnés sont à la fois chauds et entièrement imperméables. Après avoir mené certaines expériences, M. Rieber a conclu qu'un cuir de phoque adulte non garni de ses poils ne présentait pas d'avantages particuliers par rapport à des cuirs concurrents comme la peau de vache. Le cuir de blanchon est extrêmement fin, mais ne peut être commercialisé à l'heure actuelle.

Jusqu'au ralentissement de la chasse en 1983, d'importantes quantités de graisse de phoque étaient débarquées en Norvège chaque année et transformées en huile. Selon M. Rieber, un kilogramme de graisse donne approximativement 0,75 litre d'huile. Ainsi, les Norvégiens produisaient chaque année de 750 000 à 1,5 million de litres d'huile de phoque. M. Rieber a affirmé qu'il pouvait vendre la totalité de la production d'huile de la société à 0,60 \$ (4 KRN) le litre et il a confirmé la déclaration de Barzdo (1980), à savoir que l'huile est surtout utilisée dans la fabrication de la margarine. L'huile de phoque se vend à un prix plus élevé que l'huile de poisson et est dotée de qualités que cette dernière ne possède pas. Néanmoins, le prix de la graisse au débarquement a chuté brusquement et, jusqu'en 1982, était maintenu uniquement grâce aux subventions.

Depuis 1983, il est interdit aux navires de chasse norvégiens d'abandonner des carcasses de phoque en mer. Cette interdiction a été imposée sur la banquise de l'Est à la demande pressante des Soviétiques, qui souhaitent ainsi lutter contre la pollution de la mer. Les Norvégiens ont établi des règles semblables pour la banquise de l'Ouest; ainsi, le propriétaire d'un navire ne touche la subvention à laquelle il a droit que s'il récupère les carcasses.

Les chercheurs du *Fiskeriteknologisk Forskningsinstitutt* (l'Institut de recherches technologiques dans le domaine des pêches en Norvège) étudient depuis un certain temps les problèmes techniques et économiques que posent la conservation des carcasses à bord des navires et la transformation des carcasses en des produits commercialisables (Stormo, 1983). Ils ont conclu dans un premier temps qu'il est possible de tirer des carcasses des rentrées modérées et qu'il existe de bonnes possibilités de les commercialiser sous forme d'aliments pour les animaux (surtout dans l'industrie des animaux à fourrure), mais qu'il faudra probablement déployer des efforts considérables de mise en marché pour inciter la population à consommer la chair du phoque. Des expériences ont démontré qu'il était impossible d'utiliser la chair du phoque pour nourrir les saumons dans les stations de pisciculture.

Selon les calculs de l'Institut, l'utilisation de la totalité de la chair et des abats dans l'alimentation humaine et animale pourrait accroître de moitié la valeur brute des prises et l'investissement requis pourrait être rentabilisé si les navires de chasse étaient mis à la disposition des pêcheurs en dehors de la période de chasse.

La valeur des exportations norvégiennes a diminué brusquement depuis 1982. En 1984, elle ne correspondait environ qu'au quart de la valeur de 1982 (voir les tableaux 16.16 à 16.18). Les principaux marchés d'exportation de la Norvège étaient des pays de la Communauté européenne (CE), surtout l'Allemagne de l'Ouest, le Danemark, la France et l'Italie. Les exportations à destination de l'Union soviétique ont été importantes, mais ont cessé en 1983. Un certain nombre de peaux étaient exportées en Union soviétique pour être vendues aux enchères de Leningrad et réexportées. Le Japon était un client régulier mais relativement peu important de la Norvège, même si en 1983, les exportations à destination de ce pays

**Tableau 16.16**  
**Valeur des exportations de peaux de phoques dans le commerce extérieur**  
**de la Norvège, 1979-1984**

	(en milliers de KRN)					
	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Prises norvégiennes <sup>a</sup>	12 809	10 294	11 621	13 027	2 315	1 233
Importations	18 202	13 917	24 620	16 969	12 043	n.d.
Total	31 011	24 211	36 241	29 996	14 358	n.d.
Exportations totales	46 274	52 994	51 582	42 004	25 954	12 026
Exportations nettes	15 263	28 783	15 341	12 008	11 596	n.d.

Source: Direction générale des pêches, Bureau central de statistique, Norvège, calculs de MIA (1986).

a. Valeur brute.

**Tableau 16.17**  
**Importations norvégiennes de peaux de phoques, par origine principale,**  
**1979-1983<sup>a</sup>**

	(en milliers de KRN)				
	1979	1980	1981	1982	1983
Total	18 202	13 917	24 620	16 969	12 043
Peaux brutes	17 156	13 353	24 269	15 143	10 650
Peaux apprêtées	1 046	564	351	1 826	1 393
Origine <sup>b</sup>					
Canada	10 358	9 355	17 633	13 618	10 557
Groenland/Danemark	2 153	1 445	2 772	1 064	1 150
Afrique du Sud	3 559	—	1 597	448	—

Source: Bureau central de statistique, Norvège, calculs de MIA (1986).

a. Les données de 1984 ne sont pas disponibles.

b. -À cause d'une liste incomplète de données, la somme des chiffres ne correspond pas au total.

ont augmenté considérablement. La Norvège possède encore des stocks considérables de peaux de blanchon et de dos bleu qu'elle ne peut exporter vers la CE, et pour lesquelles elle doit trouver d'autres marchés.

Jusqu'au début des années 1970, la Norvège exportait plusieurs centaines de tonnes d'huile de phoque chaque année. Ayant diminué ses prises à partir du milieu des années 1970, la Norvège a produit moins d'huile et pratiquement cessé d'en exporter (voir le tableau 16.19). À l'heure actuelle, les exportations norvégiennes représentent tout au plus quelques milliers de couronnes par année. Comme elle n'exportait plus, la Norvège a commencé à importer des quantités considérables d'huile de phoque du Canada. Les statistiques présentées par Barzdo (1980, p. 39) semblent indiquer qu'une très forte proportion de la production canadienne d'huile de phoque était exportée en Norvège.

Pour des raisons écologiques, sociales, économiques et politiques, la Norvège subventionne la flotte utilisée pour la chasse au phoque et encourage la poursuite de la chasse. Par suite de la chute du prix des peaux, l'État soutient également les recherches en vue de trouver d'autres utilisations économiques des phoques capturés. Cette politique de soutien devrait demeurer en vigueur dans un avenir prévisible. Néanmoins, il est reconnu que si le marché des peaux de phoque

**Tableau 16.18**  
**Exportations norvégiennes de peaux de phoques et destinations principales, 1976-1984**

	(en milliers de KRN)								
	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Total des exportations	40 445	36 238	42 090	46 274	52 994	51 582	46 004	25 954	12 026
Peaux brutes	4 037	2 946	2 866	1 924	2 608	2 091	3 627	563	n.d.
Peaux apprêtées	36 408	33 292	39 224	44 350	50 386	49 491	42 377	25 391	n.d.
Destination des peaux apprêtées									
Allemagne de l'Ouest	15 127	17 075	22 370	25 753	25 656	22 193	17 301	6 642	n.d.
France	2 416	2 110	1 944	5 241	8 319	11 366	10 125	4 766	n.d.
Danemark	7 210	3 088	4 559	2 680	4 945	3 373	4 234	2 051	n.d.
Italie	3 271	1 556	1 572	2 284	3 445	3 547	3 722	3 964	n.d.
Union soviétique	3 472	4 887	4 855	3 242	3 435	3 913	1 498	-	n.d.
Japon	195	365	711	1 088	1 228	1 451	730	2 496	n.d.
Espagne	1 574	2 499	1 104	1 678	1 075	1 458	1 346	646	n.d.
Autres	3 143	1 712	2 109	2 384	2 283	2 190	3 421	4 826	n.d.

Source: Bureau central de statistique, Norvège, rapporté par MIA (1986).

**Tableau 16.19**  
**Production norvégienne d'huile de phoque, 1979-1984**

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
<b>Débarquements de graisse</b>						
Quantité (en tonnes)	1 475	1 008	1 322	1 348	631	342
Prix (en KRN/kg)	n.d.	1,45	1,33	0,75	n.d.	n.d.
Subvention (en KRN/kg)	n.d.	1,49	1,50	1,40	n.d.	n.d.
Valeur au débarquement (en milliers de KRN)	n.d.	2 964	3 737	2 896	n.d.	n.d.
<b>Production d'huile<sup>a</sup></b>						
Quantité (en milliers de L)	1 106	756	992	1 011	473	257
Valeur (en milliers de KRN @ 4 KRN l'unité)	4 424	3 024	3 968	4 044	1 892	1 028
<b>Exportations d'huile</b>						
Valeur (en milliers de KRN)	6	3	10	n.d.	n.d.	n.d.

Source: Direction générale des pêches de la Norvège, rapporté par MIA (1986).

a. Estimation de MIA (1986).

ne se redresse pas d'ici quelques années, il pourrait entraîner dans sa chute toute l'infrastructure industrielle qui entoure la chasse au phoque et l'industrie de transformation.

Même si la chasse au phoque occupe une place plutôt secondaire dans l'économie de la Norvège, ou même dans l'industrie de la pêche en Norvège, elle demeure une activité essentielle à la survie de certaines collectivités et complète la pêche dans des régions qui n'offrent guère d'autres possibilités d'emploi. Les Norvégiens pensent qu'il faut continuer à chasser le phoque pour des raisons écologiques. Au cours des cinq ou six dernières années, le nombre de phoques du Groenland a beaucoup augmenté dans le district de Finnmark, au nord de la Norvège. Ces phoques se sont déplacés vers l'Ouest, à partir de la mer Blanche, et causent un préjudice considérable à l'industrie de la pêche puisqu'ils endommagent les filets (voir le chapitre 25). Aux termes d'un accord international conclu avec l'Union soviétique, il est interdit de chasser les phoques du Groenland dans les eaux du district de Finnmark, mais en continuant de permettre la chasse au phoque en permanence dans la mer Blanche, il sera peut-être possible de tenir la situation bien en main. Les phoques sont également tenus responsables d'une infestation

**Tableau 16.20**  
**Norvège : aide financière accordée par l'État à l'industrie de la pêche,**  
**1983-1985**

	(en millions de KRN)		
	1983	1984	1985
Aide financière à la chasse au phoque	4,49	4,26	4,85
Aide financière totale	1 100,00	1 100,00	1 375,00

*Source:* Ministère des Pêches de la Norvège.

parasitaire dans les populations de morue qui occasionnent à l'industrie de la pêche des pertes économiques considérables (voir le chapitre 26). Par conséquent, la Norvège entend conserver son droit de regard sur les réserves de phoques dans les régions d'importance économique et stratégique pour le pays.

La politique du gouvernement de la Norvège en matière de chasse au phoque repose sur la conviction qu'il s'agit d'une activité légitimée par des motifs d'ordre biologique (voir le chapitre 19). Les scientifiques déclarent que le maintien de la chasse au phoque ne menacera pas les populations. En réalité, on pourrait capturer encore plus de phoques sans mettre en danger la population de phoques à capuchon ou de phoques du Groenland. Quant à la chasse aux bébés phoques, les autorités norvégiennes ne trouvent rien à redire au principe même, mais ne voient aucune raison de poursuivre cette activité s'il n'existe pas de débouchés pour les bébés phoques.

Les subventions versées aux entreprises de produits du phoque s'inscrivent dans un programme de soutien global de l'industrie de la pêche mis en place par l'État. Les associations professionnelles de l'industrie de la pêche, c'est-à-dire la *Norsk Sjørannsforbund* (Association des marins norvégiens) et la *Norges Fiskarlag* (Association des pêcheurs de Norvège qui comprend les capitaines et les propriétaires de bateaux), et le ministère des Pêches négocient l'importance et les modalités des subventions. Les subventions accordées pour la chasse au phoque représentent une fraction minimale de l'ensemble des subventions versées pour la pêche, comme l'indique le tableau 16.20.

La valeur des subventions à la chasse au phoque s'est accrue considérablement ces dernières années et la base de calcul a été changée. Jusqu'en 1982, la subvention la plus importante se calculait selon la valeur de la graisse au débarquement. Depuis 1983, les subventions visent à inciter les chasseurs à prendre la mer et à capturer le nombre de phoques auxquels ils ont droit. La subvention versée directement aux bateaux de chasse consiste en un paiement fixe accordé à

chaque bateau qui capture le nombre total de phoques auquel il a droit. Si les prises sont inférieures au quota attribué, la subvention est diminuée en conséquence. Des versements supplémentaires sont accordés aux navires participant à des travaux scientifiques (marquage). En 1984 et en 1985, des subventions ont été données à des bateaux qui avaient pris part à la chasse au phoque dans les années antérieures, mais qui s'étaient abstenus ces années-là. Les propriétaires de bateaux de chasse touchent également les allocations versées aux propriétaires de bateaux de pêche norvégiens, mais celles-ci sont négligeables. Par exemple, le propriétaire d'un bateau de taille moyenne recevra, selon le tonnage du bateau, environ 5 000 KRN pour chaque semaine passée en mer. Les pêcheurs qui ramènent au rivage les phoques morts qui se sont pris dans leurs filets reçoivent 400 KRN. Ce paiement incite les pêcheurs à ne pas abandonner les carcasses et les indemnise pour les dommages qu'ont subis leurs filets.

## **Groenland**

Comme il a été mentionné au tableau 16.13, au cours de la période 1979-1983, le Groenland a fourni plus de 15 % de toutes les peaux de phoque offertes sur le marché et, en 1984, près de 20 %. Les peaux fournies par le Groenland sont de très grande qualité et l'industrie des produits du phoque y est aussi fortement subventionnée. Dans l'éventualité d'une reprise de l'industrie au Canada, le Groenland serait probablement le principal concurrent du Canada sur le marché mondial.

Au Groenland, ce sont les Inuit qui chassent le phoque, principalement à l'aide de pistolets et de filets. La chasse est pratiquée pendant toute l'année. À de rares exceptions près, ni le nombre ni l'espèce des phoques qui peuvent être capturés ne sont règlementés, bien que l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) ait tenu compte de la chasse pratiquée au Groenland dans l'établissement de quotas globaux de phoques à capuchon et de phoques du Groenland.

La chasse au phoque porte essentiellement sur les jeunes phoques et les phoques adultes. Même s'il n'existe aucune statistique, on pense généralement qu'une forte proportion des phoques capturés sont âgés de moins d'un an. Environ 78 % des phoques capturés entre 1979 et 1983 étaient des phoques annelés. La proportion de phoques du Groenland est passée de 8 % en 1971, à 12 % en 1979 et à 21 % en 1983. D'après l'OPANO, l'augmentation des prises de phoques du Groenland s'explique probablement par la présence accrue de cette espèce au Groenland.

De 1979 à 1983, un peu moins de 100 000 phoques ont été abattus en moyenne chaque année (tableau 16.21). Chaque année, environ 60 000 peaux ont été mises sur le marché par l'intermédiaire du *Den Kongelige Grønlandske Handel* (Ministère royal du Commerce du Groenland, MRCG), qui achète les peaux des

**Tableau 16.21**  
**Prises de phoques au Groenland, 1971–1983**

Espèces de phoques	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
annelés	64 534	67 714	77 775	74 051	72 793	71 882	81 168	90 528	97 326	74 543	76 989	71 491	67 182
du Groenland	5 608	6 036	9 300	7 244	6 146	8 074	10 031	10 978	12 963	12 623	14 081	17 561	19 153
à capuchon	2 378	4 208	3 331	4 019	4 764	5 048	5 978	6 404	5 916	6 416	6 197	6 449	5 485
barbus	707	707	661	616	685	864	642	679	784	698	658	888	918
communs	92	71	49	68	72	83	58	37	38	44	37	64	56
Total	73 319	78 736	91 116	85 998	84 460	85 951	97 877	108 626	117 027	94 324	97 962	96 453	92 974

*Source:* Ministère du Groenland, Danemark, rapporté par MIA (1986).

**Tableau 16.22**  
**Production commerciale de peaux de phoques au Groenland, 1971–1983**

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
<b>Quantité</b>														
Phoques annelés	46 067	38 292	50 786	50 016	49 484	52 372	63 825	64 488	72 124	54 035	47 997	45 152	39 070	43 594
Phoques du Groenland	1 630	1 715	2 955	2 540	2 859	4 248	5 708	5 404	6 977	6 790	5 641	7 319	7 240	7 505
Autres phoques	847	752	514	2 367	2 521	2 600	3 533	2 788	3 442	2 548	1 955	2 474	1 510	1 347
<b>Total</b>	<b>48 544</b>	<b>40 759</b>	<b>54 255</b>	<b>54 923</b>	<b>54 764</b>	<b>59 220</b>	<b>73 066</b>	<b>72 680</b>	<b>82 543</b>	<b>63 373</b>	<b>55 593</b>	<b>54 945</b>	<b>47 820</b>	<b>52 446</b>
<b>Valeur (en milliers de KRĐ)</b>														
Phoques annelés	3 305	1 828	2 479	2 974	3 689	4 754	6 563	7 092	8 343	6 825	6 505	6 777	6 603	7 652
Phoques du Groenland	145	105	177	219	331	610	871	862	1 140	1 161	1 025	1 476	1 559	1 628
Autres phoques	84	39	29	239	353	363	479	388	466	430	204	453	292	300
<b>Total</b>	<b>3 534</b>	<b>1 972</b>	<b>2 685</b>	<b>3 432</b>	<b>4 373</b>	<b>5 727</b>	<b>7 913</b>	<b>8 342</b>	<b>9 949</b>	<b>8 416</b>	<b>7 734</b>	<b>8 706</b>	<b>8 454</b>	<b>9 580</b>
Prime	133	1 020	2 721	4 920	6 090	3 823	–	–	102	860	63	17	–	–
<b>Grand total</b>	<b>3 667</b>	<b>2 992</b>	<b>5 406</b>	<b>8 352</b>	<b>10 463</b>	<b>9 550</b>	<b>7 913</b>	<b>8 342</b>	<b>10 051</b>	<b>9 276</b>	<b>7 797</b>	<b>8 723</b>	<b>8 454</b>	<b>9 580</b>

*Source:* Ministère du Groenland, Danemark, rapporté par MIA (1986).

chasseurs à des prix garantis (tableau 16.22). Il existe un barème de prix qui dépendent de l'espèce, de la taille et de la qualité de la peau. Le barème de 1985 variait de 90 KRĐ à 305 KRĐ la peau (de 11 \$ à 38 \$). Le MRCG et les acheteurs privés se procurent également chaque année de 100 à 200 tonnes de chair et de graisse auprès des chasseurs.

Le MRCG expédie les peaux au Danemark, où elles sont vendues aux enchères à Copenhague, soit à l'amiable. Les peaux invendues sont réexpédiées au Groenland pour satisfaire aux besoins de la population. Les profits tirés des ventes réalisées au Danemark sont remis aux chasseurs à titre de primes. Les peaux qui ne sont pas vendues au MRCG sont utilisées par la population locale pour fabriquer des vêtements traditionnels, des couvertures pour les traîneaux et des articles en cuir. Les 100 000 phoques abattus au Groenland fournissent de 2 000 à 3 000 tonnes de chair et de graisse, dont la presque totalité est consommée par les chasseurs et leurs chiens. La quantité destinée à être vendue, soit de 100 à 200 tonnes, est en grande partie écoulee au Groenland. Le tableau 16.23 montre les achats de viande et de graisse de phoque au Groenland au cours de la période 1976–1983.

**Tableau 16.23**  
**Achats de chair et de graisse de phoque au Groenland, 1976–1983**

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
<b>Volume (en tonnes)</b>								
MRCG	86	129	100	165	167	133	63	60
Entreprises privées	25	22	44	23	48	37	49	75
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>151</b>	<b>144</b>	<b>188</b>	<b>215</b>	<b>170</b>	<b>112</b>	<b>135</b>
<b>Valeur (en milliers de KRĐ)</b>								
MRCG	246	380	326	468	636	760	320	350
Entreprises privées	133	98	234	153	425	446	453	672
<b>Total</b>	<b>379</b>	<b>478</b>	<b>560</b>	<b>621</b>	<b>1 061</b>	<b>1 206</b>	<b>773</b>	<b>1 022</b>
<b>Prix moyen (KRĐ/kg)</b>								
MRCG	2,9	2,9	3,3	2,8	3,8	5,7	5,1	5,8
Entreprises privées	5,3	4,6	5,3	6,7	8,9	12,1	9,2	9,0
<b>Moyenne combinée</b>	<b>3,4</b>	<b>3,2</b>	<b>3,9</b>	<b>3,3</b>	<b>4,9</b>	<b>7,1</b>	<b>6,9</b>	<b>7,6</b>

Source: Ministère du Groenland, Danemark, rapporté par MIA (1986).

D'après le recensement de 1976, 680 travailleurs adultes et leur famille (2 323 personnes ou 4,4 % de la population) dépendent de la chasse au phoque et des autres formes de chasse pour assurer leur subsistance. Le mode de vie dans la collectivité repose sur la chasse au phoque, ne serait-ce que parce que les phoques servent à nourrir les chiens, qui sont le principal moyen de transport. Ces dernières années, le revenu en espèces tiré de la chasse au phoque a atteint de 9 à 10 millions de couronnes danoises par année dont 90 % proviennent de la vente des peaux, et 10 %, de la commercialisation de la chair et de la graisse. En dépit d'une hausse annuelle des prix garantis offerts pour les peaux, aucune gratification importante n'a été versée depuis 1980 et le revenu réel des chasseurs a baissé de plus de 40 % entre 1979 et 1983. Par comparaison, l'industrie de la pêche et des produits de la pêche au Groenland rapporte près de 1 milliard de couronnes danoises.

Étant donné l'effondrement des prix des peaux de phoque, le MRCG essuie à l'heure actuelle des pertes considérables dans ses opérations commerciales. En moyenne, les chasseurs recevaient près de 200 KRĐ (25 \$) la peau en 1984. Si l'on tient compte de la manutention et du transport, le MRCG doit pouvoir vendre les peaux à un prix moyen de 250 KRĐ (31 \$) chacune. À l'occasion de la deuxième vente aux enchères qui a eu lieu à Copenhague en 1984, le prix unitaire des peaux de l'espèce la plus en demande, le phoque annelé, s'est établi à moins de 50 KRĐ (6 \$). Par conséquent, on peut dire que le MRCG verse aux chasseurs du Groenland jusqu'à 200 KRĐ (25 \$) par peau ou environ 10 millions de couronnes danoises par année. Les prix dérisoires offerts aux enchères de Copenhague ont permis de réaliser d'importantes ventes. Quarante-deux mille peaux ont été vendues aux enchères en 1984 et plusieurs milliers d'autres ont été vendues à l'amiable (voir les tableaux 16.24 et 16.25).

**Tableau 16.24**  
**Volume des ventes des enchères du MRCG, 1974 et 1979-1984**

Espèces/Âge	Nombre de peaux						
	1974	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Phoque annelé	42 231	60 016	65 510	61 230	39 195	11 249	35 260
Phoque du Groenland brasseur/bedlamer adulte	1 679 315	4 556 588	6 112 775	5 349 1 034	4 842 942	4 480 1 040	4 729 691
Phoque à capuchon	1 234	2 721	2 383	2 461	1 319	-	1 181
Total	45 459	67 881	74 780	70 074	46 298	16 769	41 861

Source: Ministère royal du Commerce du Groenland, rapport par MIA (1986).

**Tableau 16.25**  
**Prix moyens aux enchères du MRCG<sup>a</sup>, 1974 et 1979-1984**

Espèces/Âge	(Krd fourrures)						
	1974	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Phoque annelé	209	133	174	127	93	56	62
	209	129	144	101	83		46
Phoque du Groenland							
brasseur/bedlamer	249	267	315	289	217	79	56
adulte	283	261	301	341	224	86	59
Phoque à capuchon	296	308	388	309	354	-	121

*Source:* Ministère royal du Commerce du Groenland, rapport par MIA (1986).

a. Habituellement deux enchères par année pour le phoque annelé et une pour les autres espèces.

L'avenir de l'industrie de la chasse au phoque du Groenland dépend de décisions politiques que prendra le *Grønlands Hjemmestyre* (le gouvernement autonome du Groenland) qui a pris la succession du gouvernement du Danemark le 1<sup>er</sup> janvier 1985, pour ce qui est de l'administration du MRCG. Le gouvernement autonome devra décider s'il continuera de subventionner l'industrie à même ses propres ressources. L'autre solution serait de laisser l'industrie fermer ses portes et d'accepter l'extinction de nombreuses collectivités et la disparition d'un mode de vie traditionnel. Le gouvernement autonome envisageait (1985) de nommer un expert qui serait chargé d'analyser le problème et, notamment, d'examiner la possibilité d'établir une industrie locale des produits du phoque.

La production d'articles en peau de phoque pour l'usage local emploie un certain nombre de personnes; en outre, une petite usine comptant environ 10 employés produisait des vêtements en peau de phoque destinés aux touristes. Elle a fait faillite récemment et l'État est venu à son aide. Cependant, la confection de vêtements autres que les articles inuit traditionnels serait tributaire des peaux apprêtées réimportées d'Europe. On peut difficilement considérer ce projet comme rentable. Malgré les perspectives économiques plutôt sombres, de moins en moins de femmes acceptent d'apprêter les peaux de phoque. Le MRCG s'est également intéressé à la commercialisation de la graisse et de l'huile.

Si, pour des raisons sociales, le gouvernement continue de subventionner la chasse au phoque, les peaux de phoque du Groenland seront encore vendues à bas prix. Les phoques annelés et les phoques du Groenland, juveniles et adultes, de même que quelques dos bleus, font une concurrence directe à toutes les espèces de

phoque qui sont chassées à l'heure actuelle dans l'Arctique canadien et sur la côte atlantique, en supposant que l'on ait bien renoncé à chasser les blanchons, que l'on ne rencontre pas au Groenland. Les peaux sont écoulées sur le marché à des prix maintenus à des niveaux artificiellement bas, grâce à de fortes subventions, et le Groenland tire profit de circuits de commercialisation bien établis. Une des raisons invoquées par la société Carino de Terre-Neuve pour expliquer sa décision de ne pas acheter de phoques canadiens en 1985 était que sa société mère, Rieber, pourrait les acheter à moindre coût au Groenland (voir aussi le chapitre 19).

## États-Unis<sup>2</sup>

La chasse à l'otarie à fourrure du Pacifique Nord pratiquée par les États-Unis et l'Union soviétique était régie par une convention internationale (Convention intérimaire sur la convention des otaries à fourrure du Pacifique Nord) qu'avaient également signée le Canada et le Japon. En exécution de la convention, les États-Unis ont capturé une moyenne de 25 000 otaries à fourrure par année aux îles Pribilof, tandis que l'Union soviétique avait abattu moins de 10 000 par année aux îles Robben et Commandeur. Les deux pays ont partagé avec le Japon et le Canada 30 % de leurs prises. À l'exception de ces quantités, on pense généralement qu'aucune des otaries à fourrure capturées par l'Union soviétique n'a été offerte sur le marché international.

Un protocole ayant pour effet de proroger la convention pour une durée de quatre ans et d'y apporter certaines modifications a été signé en octobre 1984. Toutefois, ce protocole devait être ratifié par le Sénat des États-Unis. Le Sénat n'a pas ratifié le protocole avant la chasse de 1985, qui n'a donc pas été possible. Le protocole modifiait la convention en ce que les signataires sont autorisés à cesser unilatéralement de chasser l'otarie dans des « circonstances imprévues ». Cette clause d'exemption a été incluse à la demande des États-Unis, en raison de la diminution constante de la population d'otaries et de la force du mouvement d'opposition à la chasse à l'otarie. L'attitude du gouvernement des États-Unis est quelque peu contradictoire puisque, d'une part, celui-ci réclamait une clause d'exemption, et d'autre part, se disait prêt à promettre aux habitants des îles Pribilof que l'avenir à long terme de l'industrie des produits de l'otarie aux îles est assuré. En outre, la prorogation de la convention par le protocole pour une durée de quatre ans seulement, et non de six ans comme il avait été proposé à l'origine, permet de croire que le gouvernement ne se sentait pas en mesure de s'engager à long terme à l'égard de la chasse à l'otarie. À l'heure actuelle (1986), la Convention n'est plus en vigueur.

---

2. La présente partie est essentiellement fondée sur le document intitulé *Environmental Impact Statement on the Interim Convention on Conservation of North Pacific Fur Seals*, rédigé par le Département d'État et le Département du Commerce des États-Unis en vue de la prorogation de la Convention intérimaire sur la conservation de l'otarie à fourrure du Pacifique Nord (États-Unis, 1985).

**Tableau 16.26**  
**Industrie de l'otarie à fourrure des États-Unis, 1975 et 1979-1984**

	1975	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Nombre de prises sur l'île St-Paul	29 148	25 762	24 327	23 928	24 828	25 768	22 066
Nombre de peaux vendues par la compagnie Fouke	25 157	15 591	18 145	17 364	21 709	9 571	n.d.
Ventes totales de peaux (en milliers de \$ US)	1 954,5	1 714,1	2 028,8	1 569,6	1 391,8	647,3	n.d.
Prix moyen de vente par peau (\$ US)	77,69	109,94	111,81	90,44	64,11	67,63	n.d.
Montant reçu par le gouvernement des États-Unis (en milliers de \$ US)	1 022,4	815,2	993,4	479,5	153,6	143,5	n.d.

Source: États-Unis (1985), rapporté par MIA (1986).

Les États-Unis capturaient des otaries à des fins commerciales à l'île Saint-Paul. Presque toutes les otaries prises étaient des mâles jeunes ou pré-adultes. C'est pourquoi la plupart des scientifiques déclarent qu'on ne peut imputer à la chasse la diminution de la population (voir les chapitres 22 et 23). Quelques centaines d'otaries ont également été tuées à l'île Saint-Georges pour subvenir aux besoins des habitants. Le traitement primaire des peaux était effectué sur place. Les peaux étaient ensuite expédiées à la société Fouke, de Greenville (Caroline du Sud). Depuis plus de 50 ans, cette société était la seule qui apprêtait et commercialisait les peaux d'otarie à fourrure des États-Unis. Elle apprêtait également les parts accordées au Canada et au Japon au moyen de sa méthode de traitement exclusive qui n'a jamais été copiée (voir le tableau 16.26).

En 1985, la récolte des otaries était placée sous l'autorité des citoyens des Pribilof, mais elle était limitée (de 3 000 à 15 000 bêtes par an) à une chasse de subsistance uniquement. Une bonne partie de la chair est consommée sur place. Selon certaines estimations, les habitants des îles Pribilof doivent capturer 12 000 otaries par année pour assurer leur subsistance. Quand la chasse commerciale avait lieu, les carcasses qui restaient appartenaient à la Tanadgusix Corporation, une entreprise autochtone établie en vertu d'un accord sur les revendications territoriales, qui conditionnait la chair et les abats pour en faire des appâts pour le crabe et de la nourriture pour les chiens, les renards et les humains.

La chasse à l'otarie revêtait une importance économique considérable pour les habitants de l'île Saint-Paul. Sur les quelque 500 habitants de l'île, 80 travaillaient de 5 à 11 semaines chaque année à capturer les otaries et à effectuer le traitement primaire. Une étude détaillée (États-Unis, 1983) réalisée en 1980 indiquait que sur un revenu de 2 180 566 \$ US, le National Marine Fisheries Service (NMFS) versait 232 950 \$ US, ou 10,7 %, à titre de rémunération pour la chasse à l'otarie. En 1983, le NMFS a dépensé 500 000 \$ US pour la capture des otaries.

Jusqu'en 1983, le gouvernement versait à la société Fouke un prix fixe pour l'apprêtage des peaux. Cette société remboursait le gouvernement à même les recettes des ventes de peaux aux enchères, après en avoir déduit le coût de l'apprêtage. Jusqu'en 1982, la société Fouke a ainsi amassé des recettes annuelles brutes d'environ 1 million de dollars US; le gouvernement retirait également une somme à peu près équivalente, qui dépassait de beaucoup le coût de la capture. Par suite de l'effondrement des prix des peaux et de la diminution du nombre de peaux vendues en 1982 et 1983, les recettes du gouvernement des États-Unis ont été de beaucoup inférieures au coût de la capture. Les recettes brutes de la société Fouke ont également chuté, à tel point que l'on croit que la société envisage d'abandonner le commerce des peaux d'otarie.

Le marché conclu avec la Tanadgusix Corporation, en vertu duquel la société a reçu 500 000 \$ US et l'ensemble des peaux des otaries capturées en 1981 et 1982, n'était manifestement pas à l'avantage du gouvernement. Ce dernier était

néanmoins tenu, aux termes de la convention, de veiller à ce que la chasse soit faite selon les règles (voir le chapitre 13).

L'Alaska met en oeuvre un programme de diversification de l'économie des îles Pribilof, qui vise principalement à exploiter le potentiel de pêche de la région, mais aussi à stimuler le tourisme et à « établir une industrie des produits de l'otarie à fourrure exploitée sur place, qui soit rentable et qui continue d'employer le même nombre d'habitants des îles que par le passé ». On espère que la construction d'un nouveau port à l'île Saint-Paul « abaisse les coûts de transport qu'entraîne l'expédition de produits en dehors de l'île et intensifie le développement d'autres marchés. L'industrie des sous-produits de l'otarie pourrait éventuellement devenir un élément important de l'économie locale » (États-Unis, 1985).

Dans le but de trouver de nouveaux débouchés pour les peaux d'otarie et les sous-produits des prises des îles Pribilof, le gouvernement souhaitait donner l'assurance que l'on pourrait compter dans l'avenir sur des stocks suffisants de produits de l'otarie. Cependant, d'après une étude des revenus et de l'emploi parrainée par l'État, aucune croissance de l'emploi ou du revenu n'est prévue dans l'industrie des produits de l'otarie avant 1990.

Dans l'intervalle, les ventes de peaux sont à la baisse. Ce phénomène est perçu comme étant le résultat de la :

*... conjoncture économique aux États-Unis et en Europe, y compris de la hausse des taux d'intérêt et de la vigueur du dollar américain à l'étranger. D'autres facteurs comme la vogue des fourrures à long poil, le manque de publicité et l'influence des groupes engagés dans la protection de l'environnement ont également influé sur les ventes de peaux (États-Unis, 1985).*

## **Union soviétique**

Les régions de chasse de l'Union soviétique sont l'Atlantique Nord, le Pacifique Nord, l'océan Arctique et aussi le lac Baïkal et la mer Caspienne (tableau 16.27). On estime les prises totales de ce pays à environ 100 000 phoques par année. L'Union soviétique chasse le phoque sur les banquises de l'Est et de l'Ouest en respectant les quotas établis de concert avec la Norvège.

Dans la région de la mer Blanche, ou sur la banquise de l'Est, les chasseurs soviétiques abattent des phoques du Groenland (principalement des blanchons). Aujourd'hui, ce sont presque exclusivement des agriculteurs attachés aux fermes de l'État qui se rendent par hélicoptère le long de la côte pour pratiquer la chasse au phoque. Les Soviétiques ont cessé d'utiliser des navires en 1965, l'année même où des quotas précis ont été appliqués pour permettre le renouvellement des stocks.

**Tableau 16.27**  
**Quotas et prises de l'Union soviétique, 1980-1985<sup>a</sup>**

	Quantité					
	1980	1981	1982	1983	1984	1985
<b>Banquise de l'Est</b>						
Phoque du Groenland (quota)	34 000	42 500	57 500	64 000	62 000	61 000
<b>Banquise de l'Ouest</b>						
Phoque du Groenland (quota)	4 000	4 000	4 000	4 500	4 500	4 500
Phoque à capuchon (quota)	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300
<b>Pacifique Nord</b>						
Otarie à fourrure (prises)	5 643	8 653	7 940	n.d.	n.d.	n.d.

*Source:* Market and Industry Analysts (1986).

- a. Bien qu'une très forte proportion du quota de la banquise de l'Est soit, en fait, prise, seulement une faible partie du quota de la banquise de l'Ouest est atteinte. En 1984, les prises totales de l'Union soviétique sur la banquise de l'Ouest ne représentaient que quelques centaines de phoques.

Depuis 1976, on a pu élever progressivement le quota global jusqu'à environ 80 000 phoques, c'est-à-dire plus de 60 000 pour les Soviétiques et le reste, pour les Norvégiens. Les Soviétiques capturent chaque année presque tous les phoques auxquels ils ont droit.

Sur la banquise de l'Ouest, les Russes chassent les phoques à capuchon et les phoques du Groenland. Depuis leur retour dans cette région en 1976, on y rencontre deux ou trois navires soviétiques par année. Ces dernières années, les Soviétiques ont été autorisés à capturer environ 4 000 phoques du Groenland et 3 000 phoques à capuchon, mais ni les chasseurs soviétiques ni les chasseurs norvégiens n'ont réussi à capturer les quotas attribués, surtout pour les phoques à capuchon, qui sont souvent difficiles à trouver.

La Convention intérimaire sur la conservation de l'otarie à fourrure du Pacifique Nord, dont les signataires étaient l'Union soviétique, les États-Unis, le Canada et le Japon, a régi la chasse à l'otarie à fourrure pratiquée par les Soviétiques dans le Pacifique Nord. Moins de 10 000 otaries par année ont été

capturées depuis le milieu des années 1970, ce qui correspond à une légère baisse par rapport aux années antérieures.

Nous disposons de peu de renseignements sur la chasse dans la région de la mer Caspienne. Les phoques de la mer Caspienne sont semblables aux phoques du Groenland, bien qu'ils soient un peu plus petits, et l'on chasse dans cette région des bébés phoques qui ressemblent aux blanchons. Il paraît que, dans le passé, jusqu'à 10 000 peaux étaient vendues chaque année aux enchères de Leningrad; cependant, aucune vente n'a été signalée depuis 1982. Comme les peaux sont habituellement teintes, il n'est pas aisé de distinguer le phoque de la mer Caspienne du phoque du Groenland. D'autres espèces y sont aussi récoltées (tableau 20.1, chapitre 20). Certes, les Soviétiques présentent des peaux de phoque aux enchères de Leningrad, mais on pense généralement que l'Union soviétique en exporte très peu.

### **Afrique du Sud**

La chasse en Afrique du Sud (tableau 16.28) porte essentiellement sur les ours de mer du Cap, dont les caractéristiques et les utilisations ressemblent à celles des otaries à fourrure du Pacifique Nord. On abat également des ours de mer en Namibie. Les ours de mer abattus en Namibie sont exportés en Afrique du Sud et les prises de ces deux pays sont expédiées en Europe puisqu'il n'existe pas en Afrique du Sud d'installations de traitement ni de débouchés pour les peaux. Elles sont envoyées principalement en Norvège et en Allemagne. L'Allemagne est le débouché le plus important pour les peaux apprêtées et la perte de ce marché pour la vente des manteaux en peau d'otarie a durement ébranlé l'activité de la chasse à l'ours de mer en Afrique du Sud; elle n'est plus pratiquée à l'heure actuelle qu'aux fins de la gestion de la faune.

**Tableau 16.28**  
**Prises d'otaries à fourrure en Afrique du Sud et en Namibie, 1979-1983**

	1979	1980	1981	1982	1983
Nombre de peaux	75 470	66 521	68 605	91 425	45 969 <sup>a</sup>

*Source:* Market and Industry Analysts (1986).

a. Prises en Namibie seulement.

Les rapports publiés par la CITES (Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction) indiquent qu'au cours de la période 1978-1982, les exportations de l'Afrique du Sud atteignaient en moyenne 48 000 peaux par année. Bien que les statistiques communiquées à la CITES portent sur le nombre de permis délivrés plutôt que sur le commerce réel et, bien qu'il

**Tableau 16.29**

**Disponibilité mondiale de peaux de phoque et d'otarie pour usage commercial, 1975 et 1979-1984, par région de capture**

Région	Nombre de peaux							Moyenne annuelle 1979-1983
	1975	1979	1980	1981	1982	1983	1984	
<b>Prises réglementées de l'Atlantique Nord-Ouest</b>								
Phoque du Groenland	158 885	160 541	171 929	189 731	169 484	57 889	30 900	149 915
Phoque à capuchon	15 611	15 125	13 116	13 676	10 393	128	444	10 488
Total partiel <sup>a</sup>	174 496	175 666	185 045	203 407	179 877	58 017	31 344	160 402
<b>Banquises de l'Est et de l'Ouest de la Norvège, prises réglementées</b>								
Phoque du Groenland	15 769	26 311	25 076	29 247	27 184	21 407	10 854	25 845
Phoque à capuchon	25 963	20 181	9 749	11 738	13 463	86	582	11 043
Total partiel <sup>a</sup>	41 732	46 492	34 825	40 985	40 647	21 493	11 436	36 888
Achats dans l'Arctique canadien	42 065	28 934	34 954	28 820	17 740	17 760	4 492	25 642
Achats au Groenland	54 764	82 543	63 373	55 593	54 945	47 820	52 446	60 855
Prises d'ours de mer en Afrique du Sud et en Namibie	75 731	75 470	66 521	68 605	91 425	45 969	n.d.	69 598
Prises d'otaries des Pribilof aux États-Unis	29 148	26 113	24 677	24 278	24 818	25 768	22 066	25 131
Total	417 936	435 220	409 395	421 688	409 416	216 827	n.d.	378 509

*Source:* Market and Industry Analysts (1985).

a. Quelques milliers de phoques d'autres espèces sont aussi abattus chaque année dans ces régions, par exemple une moyenne de 1 200 phoques annelés chaque année sur la côte du Labrador.

existe des divergences entre les rapports des pays importateurs et des pays exportateurs, les données montrent clairement l'effondrement du marché des ours de mer du Cap depuis 1983 (Dixon, 1984).

### Principales espèces de phoques et d'otaries exploitées commercialement

Les phoques du Groenland et les phoques à capuchon de l'Atlantique Nord, les phoques annelés de l'Arctique ainsi que les otaries à fourrure du Pacifique Nord et de l'Afrique du Sud, ont été les principales espèces de phoques et d'otaries qui occupaient une place importante dans le circuit commercial (tableau 16.29).

#### Phoque du Groenland

Les produits du phoque du Groenland sont parmi les plus recherchés depuis de nombreuses années. Avant 1983, au moment où la chasse au blanchon a pris fin, une moyenne de plus de 200 000 phoques du Groenland étaient offerts sur le marché chaque année (tableau 16.30). De 1979 à 1982, les prises moyennes à des fins de commerce international se répartissaient ainsi entre les principales régions de chasse :

Côte atlantique du Canada	173 000
Arctique canadien	4 000
Norvège: banquises de l'Est et de l'Ouest	27 000
Groenland	7 000
	<hr/>
Total	211 000

Les phoques du Groenland chassés dans l'Arctique canadien et au Groenland étaient des phoques juvéniles (brasseurs et bedlamers) et les phoques adultes. Les blanchons représentaient toutefois une forte proportion des phoques du Groenland chassés sur la côte atlantique et une proportion importante de ceux qui ont été pris sur les banquises de l'Est et de l'Ouest. Depuis la chasse commerciale de 1982, les Norvégiens n'ont pas tué de blanchons et les chasseurs canadiens en ont pris un petit nombre. Au tableau 16.31, on constate qu'en 1982, la majorité des phoques du Groenland abattus en territoire canadien étaient des blanchons.

Le tableau 16.32 présente une ventilation des prises de phoques du Groenland par la Norvège sur les banquises de l'Ouest et de l'Est, pour 1981 (la dernière année pour laquelle on dispose de statistiques détaillées).

**Tableau 16.30**  
**Disponibilité commerciale des peaux de phoque du Groenland, 1979-1984**

Région	Nombre de peaux					
	1979	1980	1981	1982	1983	1984
<b>Canada (Atlantique)</b>						
blançons	100 199	82 735	138 252	91 006	—	—
jeunes phoques	32 135	54 040	29 820	46 807	56 492	26 806
phoques adultes	7 919	12 538	7 378	4 688	1 397	2 047
Total partiel	140 253	149 313	175 450	142 501	57 889	28 853
<b>Canada (Arctique)<sup>a</sup></b>						
Total partiel	4 000	4 000	4 000	4 000	2 000	1 000
<b>Norvège</b>						
blançons			21,496		—	—
jeunes phoques	33 362	36 351	11 701	33 471		
phoques adultes					21 407	10 854
Total partiel	13 237	8 938	18 432	17 915		
Total partiel	46 599	45 289	51 629	51 386	21 407	10 854
<b>Groenland<sup>b</sup></b>						
Total partiel	6 977	6 790	6 641	7 319	7 240	7 505
<b>Total</b>	<b>197 829</b>	<b>205 392</b>	<b>237 720</b>	<b>205 206</b>	<b>88 536</b>	<b>48 212</b>

*Source:* Market and Industry Analysts (1986).

- Estimation des achats par la Compagnie de la Baie d'Hudson.
- Achats par le ministère royal du Commerce du Groenland (de toute évidence à peu près la moitié des prises annuelles).

Selon ces données, avant la fin de la chasse au blanchon, les blanchons et les jeunes phoques représentaient respectivement près de 60 % et 30 % des phoques du Groenland offerts chaque année sur le marché mondial. Nous ne pouvons ventiler de façon très précise les prises de phoques parce que nous ne disposons pas de données sur l'âge des phoques du Groenland chassés au Groenland et dans l'Arctique canadien.

**Tableau 16.31**  
**Répartition, selon l'âge, des peaux de phoque du Groenland en provenance**  
**de la côte atlantique, 1982**

Âge	Canadiens	Norvégiens	Total
Blanchons	91 006	23 444	114 450
Brasseurs	30 565	259	30 824
Bedlamers	16 242	—	16 242
Adultes	4 688	535	5 223
Total	142 501	24 238	166 739

*Source:* Ministère des Pêches et Océans, Canada; Direction générale des pêches, Norvège.

**Tableau 16.32**  
**Prises de phoques du Groenland par la Norvège sur les banquises de l'Est et**  
**de l'Ouest, 1981**

Âge	Nombre	%
Blanchons	6 680	23
Jeunes phoques	4 556	15
Phoques de plus d'un an	18 011	62
Total	29 247	100

*Source:* Direction générale des pêches, Norvège.

### **Phoque à capuchon**

Les phoques à capuchon ont été chassés principalement sur la banquise de l'Ouest de la Norvège et sur la côte atlantique du Canada. On en capture également un petit nombre au Groenland. Jusqu'en 1983, les prises annuelles variaient entre 25 000 et 40 000 phoques approximativement (tableau 16.33). Les phoques à capuchon représentaient donc moins de 10 % des phoques abattus dans le monde. Au Canada et en Norvège, les bébés phoques à capuchon, habituellement appelés les dos bleus, comptaient pour plus de 70 % des phoques à capuchon capturés. Voici une ventilation des prises par région :

Terre-Neuve	10 000 à 15 000
Banquise de l'Ouest, Norvège	10 000 à 20 000
Groenland	6 000

**Tableau 16.33**  
**Disponibilité de phoques à capuchon, 1979-1984**

Région	Nombre de peaux					
	1979	1980	1981	1982	1983	1984
<b>Canada (Atlantique)</b>						
dos bleus	5 168	6 166	6 577	4 428	—	202
phoques adultes	1 651	1 243	1 732	1 403	128	242
Total partiel <sup>a</sup>	6 819	7 409	8 309	5 831	128	444
<b>Norvège</b>						
dos bleus	22 829	13 378	14 653	14 398	—	—
phoques adultes	5 658	2 078	2 452	3 427	86	582
Total partiel <sup>a</sup>	28 487	15 456	17 105	17 825	86	582
<b>Groenland<sup>b</sup></b>						
Total partiel	2 721	2 383	2 461	1 319	—	1 181
<b>Total</b>	<b>38 027</b>	<b>25 248</b>	<b>27 875</b>	<b>24 975</b>	<b>214</b>	<b>2 207</b>

*Source:* Selon des données fournies par MIA (1986).

a. Comprend les prises à des fins de recherche (quantités minimales).

b. Ventes du MRCG aux enchères, qui représentent environ le tiers des prises annuelles qui sont en moyenne de 6 000 animaux.

Entre 1979 et 1982, sur les 132 000 phoques à capuchon capturés, au moins 87 597 (66 %) étaient des dos bleus qui avaient été pris sur la banquise de l'Ouest et à Terre-Neuve. Puisque les dos bleus sont également chassés au Groenland, le total des dos bleus correspondait probablement à environ 70 % des prises de phoques à capuchon.

L'arrêt de la chasse au dos bleu par les Canadiens et les Norvégiens a mis fin en pratique à la chasse au phoque à capuchon, sauf au Groenland. La peau du phoque à capuchon adulte a une valeur marchande négligeable.

### **Phoque annelé**

Les peaux de phoque annelé viennent presque exclusivement de l'Arctique canadien et du Groenland, où ils constituent de loin le gros des prises. On les chasse

aussi en Union soviétique. La chasse au phoque annelé n'est pas limitée par des quotas au Canada, mais les prises sont limitées par les règlements appliqués dans certaines régions et par les coutumes de la chasse.

Généralement, la chair de phoque annelé est destinée à la consommation locale. Par exemple, au Groenland, les ventes de chair représentent seulement 10 % environ de la chair des phoques capturés. Pour autant que les experts-conseils de la Commission royale ont pu le déterminer, la graisse ou l'huile ne font pas l'objet d'un commerce en ce moment, bien que l'huile provenant des prises du Groenland ait été commercialisée jusque dans les années 1960. L'utilisation de la graisse pose un problème épineux de logistique. La chasse est pratiquée pendant toute l'année dans des régions très éloignées, de sorte qu'il est malaisé et coûteux de recueillir la graisse. Pour ces raisons, le ministère royal du Commerce du Groenland (MRCG) a cessé de produire de l'huile.

De 1979 à 1984, les prises annuelles moyennes de phoques annelés atteignaient 70 000. Au cours de la période 1979-1983, le MRCG en a acheté en moyenne 52 000 chaque année (tableau 16.34). Nous ne disposons pas de données précises sur les prises dans l'Arctique canadien, mais nous savons que plus de 85 %

**Tableau 16.34**  
**Disponibilité de peaux de phoque annelé, 1979-1984**

Région	Nombre de peaux					
	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Canada (Arctique)						
Achats par la Compagnie de la Baie d'Hudson <sup>a</sup>	24 593	29 711	24 497	15 079	15 096	3 818
Groenland						
Achats par le MRCG <sup>b</sup>	72 124	54 035	47 997	45 152	39 070	43 594
Total des achats	96 717	83 746	72 494	60 231	54 166	47 412
Ventes aux enchères du MRCG	60 016	65 510	61 230	39 195	11 249	35 260

Source: Selon des données fournies par MIA (1986).

- Fondé sur l'hypothèse selon laquelle 85 % des peaux achetées proviennent de phoques annelés.
- Les achats représentent en moyenne les deux tiers de la chasse annuelle.

des quelques 20 000 peaux achetées en moyenne chaque année au début des années 1980 par la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) dans l'Arctique étaient des peaux de phoque annelé. Depuis 1983, le nombre de phoques en provenance de l'Arctique canadien a régressé considérablement, étant donné que le prix offert par la Compagnie de la Baie d'Hudson est tombé de 22,40 \$ en moyenne en 1980 à 8,43 \$ en 1984. Cette année-là, la Compagnie a acheté moins de 5 000 phoques de toutes les espèces. Cependant, au Groenland, où les prix offerts aux chasseurs sont garantis et maintenus à des niveaux artificiels au moyen de subventions, l'offre de phoques est restée constante, et 44 000 peaux ont été vendues au MRCG en 1984. Il s'ensuit donc qu'au moins 90 % de tous les phoques annelés offerts sur le marché proviennent du Groenland.

### **Otarie à fourrure**

Les principaux fournisseurs de peaux d'otarie à fourrure sur le marché international sont l'Afrique du Sud et la Namibie, ainsi que les États-Unis (îles Pribilof). Rien ne permet de dire que les peaux des otaries à fourrure capturées par les Soviétiques dans le Pacifique Nord sont écoulées sur le marché international, sauf celles qui sont fournies au Canada et au Japon, bien que l'on rencontre à l'occasion quelques milliers de peaux d'otarie à fourrure en provenance de l'Uruguay. De l'avis des négociants en fourrure, les peaux d'otarie à fourrure (qui servent presque exclusivement à confectionner des manteaux de fourrure) n'entrent pas en concurrence directe avec les peaux de phoque canadiennes qui sont à poil ras, en tous cas, pas plus que les autres types de fourrures utilisées dans la confection de vêtements. Plusieurs fourreurs au Canada et en Europe ont déclaré que les manteaux en peaux d'otarie sont encore en demande, précisément parce qu'ils n'ont pas l'apparence de peaux de phoque.

Ces dernières années, quelque 100 000 peaux d'otarie à fourrure en moyenne ont été offertes chaque année sur le marché (tableau 16.35). Environ 25 000 de ces peaux proviennent des États-Unis et 70 000, du sud de l'Afrique. Toutefois, à cause de la baisse de la demande, il n'y a pas eu de chasse commerciale à l'otarie depuis 1983 en Afrique du Sud. En 1985, il n'y a pas eu non plus de chasse commerciale aux États-Unis, car le Sénat des États-Unis n'a pas ratifié la convention internationale qui régit la chasse à l'otarie des Pribilof.

## **Résumé et conclusions**

### **Perspectives de marché : exportation**

La présente section sert à regrouper les constatations antérieures afin d'établir des projections du potentiel des produits canadiens du phoque sur les marchés d'exportation.

**Tableau 16.35**  
**Disponibilité de peaux d'otarie à fourrure, 1975 et 1979-1984**

Source	Nombre de peaux						
	1975	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Afrique du Sud/Namibie	75 731	75 470	66 521	68 605	91 425	45 969 <sup>a</sup>	n.d.
États-Unis (Pribilof)	29 148	26 113	24 677	24 278	24 818	25 768	22 000
Total	104 879	101 583	91 198	92 883	116 243	71 737	n.d.

Source: Market and Industry Analysts (1986).

a. Seulement la Namibie.

### Peaux brutes

Avant 1982, plus de 400 000 peaux de phoque et d'otarie étaient vendues chaque année sur le marché mondial, dont au moins 70 % en Europe de l'Ouest. Le marché de l'Europe de l'Ouest s'est maintenant effondré et les marchés des autres régions sont toujours restreints. Il serait irréaliste de croire qu'au cours des quelques prochaines années, le marché européen reprendra sa vigueur antérieure ou que d'autres marchés pourront être développés assez rapidement pour compenser l'effondrement du marché européen. La situation s'explique en particulier du fait qu'environ 150 000 peaux sur le total consommé annuellement étaient des peaux de blanchons et de dos bleus, qui sont maintenant complètement bannies des pays de la Communauté européenne. Il est peu probable que cette exclusion soit levée. Même si l'interdiction juridique était levée, les négociants (conditionneurs, fabricants et détaillants) refuseraient sans doute de traiter des peaux de bébés phoques, et les acheteurs, d'acheter les produits de ces phoques. Plusieurs autres pays européens non membres de la CE manifestent la même résistance. Le mouvement contre la chasse au phoque ne s'est absolument pas répercuté sur certains autres marchés (par exemple, le Japon), bien que cela soit possible dans l'avenir. L'interdiction de la CE frappant les peaux de bébés phoques s'étend à divers produits, comme les vêtements faits de ces peaux. Il n'y a donc pas d'accès détourné aux pays de la CE par le biais de pays comme la Yougoslavie ou d'autres pays de l'Europe de l'Est qui fabriquent des vêtements en fourrure pour les vendre dans les pays de la Communauté.

Certains observateurs perçoivent actuellement des indices selon lesquels le marché des peaux de phoque de la CE, bien qu'il soit actuellement extrêmement défavorable, n'est peut-être plus à son plus bas niveau. Les importations nettes de

peaux de phoque dans la CE au cours des dix premiers mois de 1985 ont été d'environ 34 000 unités, contre moins de 14 000 pour l'ensemble de 1984. Cependant, les données du commerce extérieur pour un ou deux ans seulement ne constituent pas une indication fiable de la demande des consommateurs : on dit que les niveaux des stocks, qui sont devenus peut-être plus faciles à « gérer », sont encore excessivement élevés. De même, une amélioration de la demande de la part de l'industrie de la chaussure est attribuée aux effets de la rigueur climatique dans certaines parties de l'Europe plutôt qu'à un changement fondamental du marché. L'estimation des ventes de manteaux en peaux de phoque en 1985, principalement au Danemark, représente une demande d'environ 10 000 peaux. De toute façon, les importations nettes de peaux de phoque dans la CE en 1985 représentaient à peine plus du dixième des importations antérieures à 1982. Il est par conséquent trop tôt pour prédire une reprise de la demande de peaux de phoque en Europe.

Tout porte à croire qu'à court terme, la demande mondiale de peaux de phoque et d'otarie se maintiendra dans une fourchette de 100 000 à 150 000 peaux par année. Une forte proportion de ces peaux continuera d'être acheminée vers l'Europe, en particulier vers le Danemark, l'Allemagne et la Norvège. Pour satisfaire cette demande, l'offre annuelle se répartira probablement ainsi : environ 50 000 peaux du Groenland, 10 000 ou plus provenant de la chasse en Norvège, peut-être possiblement au moins 50 000 du sud de l'Afrique et du Canada. En 1985, parce que le Sénat n'avait pas ratifié la Convention, il n'y a pas eu de chasse commerciale américaine, mais on estime que 3 700 otaries ont été abattues par des habitants locaux à des fins de subsistance.

Le marché potentiel des peaux de phoque du Canada est entravé par les stocks considérables de peaux invendues : de 300 000 à 400 000 entre les mains des principaux fournisseurs. À des stades intermédiaires du réseau de distribution, on constate aussi des stocks exceptionnellement élevés. Les Canadiens doivent aussi prendre en considération la situation spéciale des industries de la chasse au phoque au Groenland et en Norvège, qui fournissent les mêmes types de peau que le Canada. Les industries de la chasse au phoque du Groenland comme de la Norvège se caractérisent par de fortes subventions et l'inélasticité-prix de l'offre. Les peaux du Groenland sont mises aux enchères à des prix correspondant au cinquième de leur prix de revient, tandis qu'en 1984, les navires norvégiens ont reçu des subventions équivalant à 372 KRN (58 \$) par phoque capturé, tandis que le prix moyen au débarquement était de 108 KRN par peau (17 \$).

L'offre norvégienne est inélastique pour des raisons non commerciales. La Norvège a l'intention de capturer tout son quota de phoques du Groenland sur la banquise de l'Est, indépendamment des facteurs économiques. Par ailleurs, il serait difficile pour ce pays d'augmenter substantiellement ses prises, à moins que les Soviétiques ne consentent à hausser le quota attribué à la Norvège sur la banquise de l'Est. La raison en est que l'exploitation des autres zones traditionnelles de chasse de la Norvège, soit Terre-Neuve et la banquise de l'Ouest, dépend de la capture de blanchons et de dos bleus. Il est apparemment hors de question que la

Norvège reprenne la chasse aux bébés phoques, et sans la capture de bébés phoques, la rentabilité de la chasse sur la banquise de l'Ouest est douteuse. Tout cela est encore plus vrai pour la chasse au large de Terre-Neuve par les bateaux norvégiens.

Au Groenland, on chasse le phoque principalement pour sa chair qui sert à l'alimentation des humains et des chiens; les peaux sont un sous-produit. Rien ne démontre que les prix versés aux chasseurs influent substantiellement sur l'offre de peaux, quoique certaines données laissent à penser que l'offre de peaux est à la baisse parce que les chasseurs sont d'avis qu'il n'est pas rentable de préparer les peaux en vue de la vente. Les chasseurs touchent des prix garantis et il est fort peu probable que ces prix augmentent ou diminuent suffisamment pour influencer de façon significative sur l'offre.

On peut donc s'attendre que la Norvège comme le Groenland continuent de fournir une quantité donnée de phoques, même si la chute des prix se poursuit. Aucun des deux pays ne serait toutefois en mesure d'augmenter l'offre de façon significative même si les prix augmentaient à un niveau bien supérieur à leur niveau actuel. L'offre annuelle pourra varier en fonction du climat, mais elle peut être évaluée approximativement selon le tableau suivant :

Espèces	Norvège	Groenland	Total
Phoque annelé	—	40 000	40 000
Phoque du Groenland	14 000	7 000	21 000
Phoque à capuchon	1 000	1 000	2 000
Total	15 000	48 000	63 000

À l'exception de quelques dos bleus du Groenland, tous ces phoques sont des jeunes ou des adultes.

Sur les marchés internationaux, le Groenland et la Norvège seraient avantagés par rapport au Canada parce que les deux pays ont établi un bon réseau de distribution, tandis que le retrait des sociétés Karlsen et de Carino du marché canadien a partiellement isolé le Canada de ses marchés traditionnels à l'étranger (tableau 16.36). La plus grande partie des prises norvégiennes sont traitées par G.C. Rieber and Company et vendues par cette société à des clients réguliers du monde entier. Les prises du Groenland sont vendues aux enchères à Copenhague soit à des négociants en fourrures ou à des sociétés de traitement comme Rieber, et, dans ce cas également, la distribution jusqu'à l'utilisateur final est assurée.

Si l'on considère les possibilités existantes du strict point de vue commercial, le Canada pourrait vraisemblablement bénéficier d'un avantage concurrentiel en reprenant la chasse aux blanchons et aux dos bleus, puisque le

Groenland n'en offre presque plus et que la Norvège a décidé de ne pas en faire la chasse. Ces peaux ne pourraient être vendues sur le marché de la Communauté européenne, mais on pourrait chercher d'autres marchés. Le traitement des peaux poserait néanmoins un problème puisque la société Rieber a annoncé sa décision de ne pas traiter les peaux de bébés phoques.

Il ressort de cette analyse qu'il n'existe pas à court terme de marché international important pour les peaux brutes du Canada. À long terme, il faudrait que la demande mondiale augmente beaucoup pour qu'un marché soit ouvert au Canada.

### Peaux apprêtées et tannées

Les peaux de phoque sont apprêtées et tannées au Canada, mais le Canada n'a jamais exporté de peaux apprêtées en quantités importantes, et l'on peut se demander si le Canada pourrait, à l'heure actuelle, vendre des peaux de bonne qualité à des prix concurrentiels sur les marchés mondiaux. Il y a lieu de se poser la

**Tableau 16.36**  
**Exportations canadiennes de peaux de phoque, 1979-1984**

Destination	1979	1980	1981	1982	1983	1984 <sup>a</sup>
Quantité (nombre) <sup>b</sup>						
Norvège	106 032	93 443	156 243	103 614	63 836	—
Finlande	22 984	17 819	33 712	14 243	—	—
Royaume-Uni	16 473	22 748	19 565	15 817	1 025	—
Allemagne de l'Ouest	11 064	13 294	9 725	563	—	170
Suède	5 403	14 520	1 369	1 885	—	—
Nombre total	165 082	170 748	224 115	137 164	65 629	838
Valeur (en milliers de dollars)	4 680	3 191	6 007	3 689	1 442	38
Prix moyen (en dollars par peau)	28,3	18,7	26,8	26,9	22,0	45,3

Source: Market and Industry Analysts (1986).

a. Onze premiers mois.

b. À cause d'une liste incomplète de données, les chiffres ne correspondent pas au total.

question en particulier par rapport aux peaux servant à la fabrication de vêtements de haute mode.

Les principaux négociants en fourrures européens (par exemple, Levitan) estiment que seules quelques sociétés, comme Rieber et Tronos en Europe et Fouke aux États-Unis, sont en mesure de fournir des peaux de phoque apprêtées dont la qualité peut convenir à la confection de vêtements de haute mode. Les fabricants canadiens de vêtements semblent partager cet avis. Même pour les articles chaussants de qualité, un fabricant canadien d'articles en peau de phoque obtient les peaux apprêtées dont il a besoin en Europe (Research Associates, 1985), bien qu'il existe des sociétés canadiennes qui procèdent au tannage des peaux de phoque pour les industries de la chaussure, du cuir et des articles de sport.

Dans la plupart des pays, les peaux brutes ne sont pas assujetties aux droits de douane, mais les peaux apprêtées le sont ordinairement. Dans les pays de la Communauté européenne, ces droits sont de 4%. De l'avis des négociants européens en fourrures, même ces droits relativement peu élevés ont un fort effet dissuasif, notamment parce que rien ne laisse croire que les coûts de traitement soient plus faibles au Canada qu'en Europe. Il faut également tenir compte des frais de transport. Étant donné que le Canada n'a jamais exporté de peaux de phoque apprêtées, il faudrait trouver de nouveaux débouchés, différents de ceux qui sont ouverts aux peaux brutes. Tout compte fait, à court et à moyen terme, les perspectives d'exportation de peaux apprêtées semblent encore plus restreintes que celles de peaux brutes.

## **Huile**

En 1984, d'après les statistiques sur le commerce extérieur du Canada, notre pays a exporté 2 851 tonnes (62 854 quintaux) d'« huile de poisson animaux marins nda », évaluées à 1 337 000 \$, soit un prix moyen de 0,47 \$ le kilo (ou 21,3 \$ le quintal, voir le tableau 16.37). Cette catégorie statistique exclut l'huile de morue, de hareng et de baleine. Une proportion importante des exportations recensées sous cette rubrique est sans doute constituée d'huile de phoque. Le prix correspond à celui qui est en vigueur en Norvège pour l'huile de phoque, bien que, si le phoque produit, d'après une évaluation empirique, 20 kilogrammes de graisse en moyenne qui donnent 15 kilogrammes d'huile, le chiffre de 2 851 tonnes correspond à l'huile provenant de 190 000 phoques<sup>3</sup>. Selon Barzdo (1980 p. 39), la majorité des exportations canadiennes d'huile de phoque ont été faites à destination de la Norvège par l'intermédiaire de la société Carino et, ces dernières années, se sont établies en moyenne à environ 1 200 tonnes par année. Étant donné que Carino a

---

3. Voir le chapitre 14, où nous calculons le rendement de la production d'huile de phoque lorsque celle-ci est d'environ 1 500 tonnes par année.

fermé son usine de Dildo, ce débouché cessera vraisemblablement d'exister. Toutefois, selon M. Christian Rieber, il existe un marché d'accès facile pour l'huile de phoque et cette huile peut être vendue à 0,60 \$ le litre. La seule source d'huile de phoque autre que le Canada semble être la Norvège. Le Groenland n'a pas exporté d'huile depuis les années 1960 et rien n'indique qu'une quantité importante d'huile d'otarie soit produite dans les îles Pribilof. Les perspectives d'exportation de l'huile de phoque canadienne semblent donc bonnes. L'ampleur de la chasse devrait cependant justifier le matériel de traitement nécessaire.

**Tableau 16.37**  
**Exportations canadiennes d'autres huiles de poisson et d'animaux marins, 1979-1984<sup>a</sup>**

Destination	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Quantité (en quintaux)						
États-Unis	31 195	30 211	51 326	40 443	39 694	47 454
Norvège	57 087	12 532	—	780	4 265	—
Pays-Bas	—	11 116	—	28 069	8 751	15 400
Autres	—	8 000	35 444	834	—	—
Total	88 282	61 859	86 770	70 126	52 710	62 854
Valeur (en milliers de dollars)	2 074	1 174	1 727	1 462	1 259	1 337
Prix moyen (\$/qtl)	23,5	19,0	19,9	20,8	23,9	21,3

Source: Market and Industry Analysts (1986).

a. Ne comprend pas l'huile de foie de morue, de hareng et de baleine.

## Chair

À ce jour, d'après les données dont nous disposons, ni le Canada ni aucun autre pays faisant de la chasse au phoque ne se sont engagés dans le commerce international de la chair de phoque. Pratiquement toute la consommation humaine de chair de phoque se fait dans les régions mêmes de la chasse. Les expériences de la Norvège qui utilise la chair de phoque comme nourriture pour les animaux et pour l'élevage des visons semblent prometteuses. Par ailleurs, les Norvégiens ont conclu que la chair de phoque ne convient pas à l'alimentation du saumon dans les

piscultures. Il est aussi douteux qu'on puisse s'en servir dans la fabrication d'aliments pour animaux domestiques.

Les grands fabricants multinationaux d'aliments pour les animaux, consultés par les experts de la Commission royale, ont répondu tout à fait négativement aux questions relatives à l'utilisation de la chair de phoque. Au dire de Linda Mitchell (1985), acheteuse de viande pour le compte de Pedigree Petfoods Limited, qui fait partie du groupe Mars au Royaume-Uni, la société n'a jamais manifesté aucun intérêt pour la chair de phoque et il est fort improbable qu'elle ne le fasse jamais. Mars était « parfaitement au courant des problèmes qui pourraient survenir si elle se heurtait aux défenseurs des droits des animaux ». Les porte-parole de Mars comme de Spillers Foods Limited au Royaume-Uni ont déclaré que leur société avait cessé d'utiliser de la chair de phoque dans les années 1960, à la suite des campagnes menées par les groupes de protection de l'environnement. Le porte-parole de Spillers a déclaré que même si la campagne de lutte contre la chasse au phoque était dirigée principalement contre l'abattage des bébés phoques, « les propriétaires d'animaux domestiques ne font aucune distinction et jugeraient tout à fait sans coeur tout fournisseur qui se servirait de la carcasse d'un phoque de n'importe quel âge » (Plant, 1985). Les porte-parole des grands fabricants d'aliments pour animaux domestiques avec qui nous sommes entrés en rapport aux États-Unis ont déclaré qu'ils avaient interdit l'utilisation de la chair de tout mammifère marin dans toutes leurs usines du monde entier, y compris dans leurs installations au Canada.

Somme toute, il serait plus profitable pour l'industrie canadienne de la chasse au phoque de chercher des marchés pour la chair de phoque au Canada d'abord avant d'envisager les possibilités d'exportation sur des marchés étrangers.

### **Biens fabriqués**

Certains biens fabriqués sont produits au Canada à partir de peaux de phoque, notamment des souvenirs, des articles d'habillement utilitaires et des articles chaussants. Rien n'indique que l'on produit un volume important de vêtements de haute mode à partir de peaux de phoque. Des sociétés reconnues fabriquent des articles chaussants en peau de phoque, à une échelle restreinte, mais industrielle. Les souvenirs et les articles d'habillement semblent essentiellement être de fabrication artisanale. Il n'y a pas lieu de chercher des marchés d'exportation pour ces articles, tant que les fabricants ne se seront pas mieux établis sur leur propre marché au Canada.

### **Le marché intérieur**

On estime que la demande annuelle de peaux de phoque au Canada ne dépasse pas 20 000 unités. La demande de viande est concentrée sur la côte

atlantique, mais seulement une faible proportion de la chair a été transformée en viande destinée à la vente. La graisse des phoques livrés aux usines de traitement primaire a été pleinement utilisée et transformée en huile pour laquelle il existe de nombreux débouchés en Europe et peut-être ailleurs.

### Peaux

D'après les calculs, la consommation annuelle moyenne (la production intérieure moins les exportations) s'est élevée à 18 639 peaux de 1979 à 1983 (tableau 16.38). Ces calculs ne tiennent pas compte des données pour 1984 puisque, au cours de l'année, bien que la chasse sur la côte atlantique et dans l'Arctique ait produit près de 38 000 peaux, moins de 1 000 peaux ont été exportées. On suppose qu'une forte proportion des peaux disponibles en 1984 ont été entreposées par la Compagnie de la Baie d'Hudson et Carino. D'après d'autres estimations fondées sur les renseignements fournis par des négociants, la consommation au Canada se situerait entre 9 000 et 14 000 peaux par année, soit entre 5 000 et 7 000 pour la fabrication d'articles chaussants, entre 2 000 et 3 000 pour l'artisanat et entre 2 000 et 4 000 pour la confection de vêtements.

**Tableau 16.38**  
**Prises, exportations et consommation apparente de peaux de phoque**  
**au Canada, 1979-1984**

Origine	Nombre de peaux						Moyenne annuelle 1979-1983
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	
Atlantique	150 434	166 495	192 752	153 536	64 509	33 337	145 545
Arctique (achats de la CBH)	28 934	34 954	28 820	17 740	17 760	4 492	25 642
Total de peaux dispo- nibles <sup>a</sup>	179 368	201 449	221 572	171 276	82 269	37 829	171 187
Exportations	165 082	170 748	224 115	137 164	65 629	838	152 548
Peaux qui restent dans le pays	14 286	30 701	-2 543	34 112	16 640	36 991	18 639

Source: Market and Industry Analysts (1986).

- a. Ne comprend pas les peaux d'otarie reçues des États-Unis et de l'U.R.S.S., qui représentent respectivement en moyenne 3 800 et 1 100 unités par année, soit un peu moins de 5 000 au total.

**Vêtements**

Il faut faire une distinction entre les vêtements de haute mode (manteaux de fourrure) et les articles de sport ou de détente. Les résultats des recherches de la Commission confirment qu'au Canada, comme ailleurs, les fourrures plus légères et plus souples sont en vogue. Du point de vue de la mode, donc, les peaux d'otarie à fourrure sont plus en demande que celles du phoque puisque, compte tenu de l'opinion publique actuelle, leur apparence rappelle moins celle du phoque, dont le poil est ras. Les entrevues auprès de détaillants de fourrure dans diverses villes canadiennes ont révélé que certains magasins vendaient des manteaux d'otarie à fourrure des Pribilof (par exemple, Holt Renfrew, Alexandor et Simpson), mais qu'aucun n'offrait des manteaux de phoque. Certains détaillants consultés (par exemple, Eaton) ont déclaré qu'ils n'osaient pas vendre des vêtements en peau de phoque et nous avons été informés de nombreux cas (non confirmés) de personnes qui ont été injuriées pour avoir porté des vêtements en peau de phoque en public.

Pour que le marché intérieur de vêtements en peau de phoque connaisse un important essor, il faudrait qu'il y ait non seulement une évolution de la mode, mais aussi un revirement de l'opinion publique. Devant la faible demande intérieure, les possibilités pour le Canada d'exporter des vêtements en peau de phoque ont été analysées, mais les perspectives sont plutôt sombres. Le Canada a réussi à se tailler un important marché pour l'exportation des autres fourrures, mais il serait beaucoup plus difficile d'en faire autant dans le cas de vêtements en peau de phoque. Pour concurrencer les fabricants européens dont les marchés ont diminué, il faudrait que le Canada importe les peaux apprêtées de haute qualité qui sont nécessaires. La structure des coûts de l'industrie canadienne de la fourrure, qui verse des salaires plus élevés qu'en Europe, rendrait cette éventualité impossible.

Levitan (1985) fournit une ventilation des coûts de confection d'un manteau en peau de phoque au Danemark.

	\$ US	\$ CAN
6 peaux brutes, 5 \$ US chacune	30	41
Apprêtage, 6 \$ US chaque peau	36	49
Coûts de confection	75	103
Profit du fabricant	39	53
Total	180	246

Le montant total correspond au prix de gros qui, après la majoration par le détaillant et la taxe à la valeur ajoutée de 25 %, donne un prix de détail de 400 \$ US (550 \$ CAN) le manteau.

De l'avis de Levitan, les coûts de confection du même manteau s'élèveraient à 100 \$ US (137 \$ CAN) au Canada. En raison de la nécessité de réimporter les peaux apprêtées, le prix de gros du même manteau fabriqué au

Canada serait plus élevé d'au moins 50 \$ US (68 \$ CAN), de sorte que le prix de détail serait majoré d'au moins 100 \$ US (137 \$ CAN). Pour cette raison, le manteau ne serait pas concurrentiel sur les marchés d'Europe ou d'ailleurs. Dans le cas des manteaux de fourrure de plus grande valeur, par exemple le vison, les fabricants canadiens, qui peuvent se procurer des peaux à meilleur prix que ne le peuvent leurs homologues européens et pour lesquels les coûts de la main-d'oeuvre représentent une plus faible part des coûts de production, bénéficient d'un avantage qu'ils n'ont pas dans le cas des vêtements en peau de phoque.

Le marché intérieur présente probablement de meilleures possibilités de vente de vêtements sport en peau de phoque. La confection de ces vêtements ne nécessite pas les peaux de la plus haute qualité et puisqu'il ne s'agit pas de produits de luxe, ils ne susciteront peut-être pas une aussi vive controverse. Ces articles pourraient aussi être produits par les artisans établis dans des collectivités où se pratique la chasse au phoque. Il devrait être possible de construire les installations pour apprêter les peaux nécessaires. Au début, ces vêtements pourraient être destinés à des marchés régionaux tels que Terre-Neuve et certaines collectivités du Québec où la campagne contre la chasse au phoque a peu d'influence. Il faudrait du temps pour établir une telle industrie du vêtement, mais la demande locale pourrait absorber la production au cours des premières années.

### **Chaussures**

La fabrication de bottes est le principal débouché pour les peaux de phoque au Canada et ce marché pourrait être élargi. Les bottes en peau de phoque à poil rude sont un excellent produit; elles sont chaudes, imperméables et durables. Le tannage des peaux en vue de la fabrication de bottes est un procédé moins compliqué que ne l'est l'apprêtage des peaux destinées à la confection de vêtements. La plupart des peaux produites au Canada pourraient être utilisées dans l'industrie de la chaussure. Les bottes en peau de phoque ne sont pas des articles de luxe et, comme les vêtements sport, pourraient ne pas susciter grande controverse. Les quantités produites à partir des peaux disponibles, peut-être 100 000 paires, ne seraient pas très importantes et, au début, une bonne part de la production pourrait être écoulée dans les régions où se pratique la chasse. La société Terra Nova Shoes Limited de Harbour Grace (Terre-Neuve) est en mesure de fabriquer quelque milliers de paires d'articles chaussants par année et elle étudie déjà la possibilité d'accroître la production de bottes en peau de phoque.

Les fabricants norvégiens utilisent les matières premières au maximum en fabriquant à la fois des bottes et des pantoufles. Les bottes se vendent de 500 à 600 KRN (de 78 \$ CAN à 93 \$ CAN) et les pantoufles environ 300 KRN (47 \$ CAN).

### **Huile**

Nous n'avons aucune indication selon laquelle l'huile de phoque du circuit commercial serait vendue au Canada. Karlsen et Carino expédiaient leur

production d'huile en Europe et, outre ces deux entreprises, aucune autre source d'huile n'est connue. En Europe, l'huile de phoque sert principalement à la fabrication de margarine, mais a plusieurs autres débouchés dont l'industrie des produits pharmaceutiques et cosmétiques. M. Christian Rieber soutient qu'il existe un important marché pour l'huile de phoque en Europe. Si tel est le cas, il n'est peut-être pas urgent de chercher des acheteurs éventuels au Canada.

### **Chair**

La chair du phoque chassé sur la côte atlantique canadienne a été consommée par les humains plutôt que par les animaux (voir les chapitres 14 et 15). Au Canada, la chair de phoque est consommée principalement sous forme de viande fraîche ou congelée et un petit nombre de carcasses sont mises en conserve. Des trois conserveries qui utilisaient la chair de phoque, il n'en reste qu'une seule, ce qui donne à penser que la demande de phoque en conserve est assez faible, bien qu'il ait une très grande valeur nutritive. Presque toute la chair mise en marché a été vendue dans les provinces atlantiques. Dans ces provinces, la demande de viande de phoque fraîche ou congelée est suffisamment grande pour écouler les prises projetées, à la condition que les prix ne grimpent pas. Bien que des essais en Norvège ont démontré que la viande de phoque en sauce, mise en conserve, a reçu un bon accueil auprès des consommateurs, il n'y a pas lieu, à l'heure actuelle, de chercher de nouveaux débouchés pour la viande de phoque canadien. Au contraire, il sera difficile de répondre à la demande locale actuelle de viande fraîche et congelée si les prises sont fortement réduites. Les perspectives de vente ne sont pas très prometteuses dans le cas d'autres préparations à base de viande de phoque. Par exemple, d'autres essais en Norvège ont révélé que la forte teneur en matière grasse de la chair de phoque crée des problèmes lorsque la viande entre dans la fabrication de saucisses fumées.

### **Aliments pour animaux**

Il y a lieu d'étudier la possibilité d'utiliser les abats de phoque, qui ne sont pas comestibles, pour l'alimentation animale. On utilise déjà les abats d'otarie dans les îles Pribilof, et la Norvège étudie actuellement la question. Une étude de faisabilité détaillée dépasse le champ d'application de notre analyse du marché mais, quels que soient les aspects économiques de cette activité, il n'est pas question que les grands fabricants d'aliments pour animaux domestiques utilisent la chair de phoque. Les résultats d'études effectuées en Norvège montrent aussi que la chair et les abats de phoque ne sont pas jugés convenables par les pisciculteurs, mais que les éleveurs d'animaux à fourrure les estiment beaucoup. Il faudrait étudier à fond les avantages et les inconvénients économiques de l'utilisation des carcasses à cette fin. Vraisemblablement, il serait préférable d'approvisionner les éleveurs locaux d'animaux à fourrure plutôt que d'expédier ce type d'aliment à des éleveurs éloignés. Il n'a pas été jugé rentable, par exemple, d'exporter la chair d'otarie des

Pribilofs aux éleveurs américains du continent. L'utilisation des carcasses dans la production d'aliments pour animaux à fourrure serait, au mieux, une source de revenu supplémentaire. D'après les données de la Norvège, la chair vendue pour l'alimentation des animaux ne rapporte qu'environ 30 % de la valeur de la chair vendue pour la consommation humaine (Stormo, 1983).

## Perspectives de l'offre

L'effondrement du marché européen des peaux de phoque et la forte concurrence du Groenland et de la Norvège ont donné lieu à l'effondrement de l'offre au Canada. En 1984, les faibles prix offerts (10 \$ la peau) ont attiré moins de 10 000 peaux, comparativement à la moyenne de 35 000 peaux enregistrée par le passé dans les régions arctique et sub-arctique (voir le chapitre 13). En 1985, Carino ayant décidé de ne pas acheter de peaux comme l'avait fait Karlsen en 1983, les prises sur la côte atlantique n'ont atteint que 23 200 phoques. Bon nombre des peaux ont été laissées sur la banquise (George, 1986). Par suite de la fermeture des usines de traitement de Karlsen et de Carino, il n'existe plus d'installations pour traiter les prises de la région atlantique. Sur la côte atlantique, il sera impossible de vendre les peaux de phoque et de commercialiser la graisse et l'huile s'il n'existe pas d'installations pour le traitement primaire. À elle seule, la chair n'est pas un produit suffisamment important pour garantir la viabilité de l'industrie. Le problème de traitement est moins grave dans l'Arctique où les chasseurs, comme leurs homologues du Groenland, accomplissent le travail eux-mêmes.

Au cours d'entretiens, M. Christian Rieber a bien laissé savoir qu'il ne serait pas disposé à rouvrir l'usine de Carino à Dildo, s'il n'était pas assuré d'avoir un approvisionnement et un marché correspondant à environ 100 000 peaux par année. L'usine de Dildo a une capacité de traitement maximale de 200 000 peaux par année de sorte que si le nombre de peaux traitées est inférieur à un minimum donné, l'usine n'est pas rentable. D'après les données fournies par Carino, le coût de traitement variait entre 3 \$ et 4 \$ la peau en 1980 pour un volume de 150 000 peaux, mais il est passé à 14 \$ la peau en 1984 lorsque 29 000 peaux seulement ont été traitées. Il en va de même pour l'usine de Karlsen à Blandford, même si elle a une capacité plus faible.

Divers organismes, dont l'Association canadienne des chasseurs de phoques et le ministère des Pêches et des Océans, ont proposé la création d'une industrie de traitement entièrement canadienne. La proposition la plus réaliste, qui a l'appui de l'Association des chasseurs de phoques, consiste à construire une usine de traitement primaire à Fleur-de-Lys (Terre-Neuve). Le projet, qui est à l'étape de l'étude de faisabilité (NewLantic Group, 1984), vise la construction d'une usine ayant une capacité de traitement de 10 000 à 15 000 peaux au cours des premières années. L'usine ne serait pas dotée d'installations pour transformer la graisse en huile.

**Tableau 16.39**  
**Offre annuelle potentielle de peaux de phoque d'origine canadienne**

Espèces	Arctique	Côte atlantique	Total
Phoque du Groenland	4 000	185 000	189 000
Phoque à capuchon	—	15 000	15 000
Phoque annelé	40 000	—	40 000
Total	44 000	200 000	244 000

*Source:* Estimations de MIA (1986).

À l'heure actuelle, il n'existe pas d'installations de traitement primaire pour les prises de la côte atlantique. Il n'y aura donc pas de marché pour les produits autres que la chair avant que ces installations ne soient construites.

Le tableau 16.39 indique ce que pourraient être les prises annuelles au Canada, d'après les données sur les années antérieures et compte tenu du quota imposé par l'OPANO.

Ces prises seraient fonction de la chasse au blanchon qui a représenté récemment des prises annuelles d'environ 125 000 phoques. Du point de vue d'une production équilibrée, deux bébés phoques sont l'équivalent d'un phoque adulte (voir le chapitre 21) de sorte que, pour remplacer 125 000 blanchons, il faudrait abattre environ 62 500 phoques du Groenland plus âgés. De même, si les dos bleus étaient exclus, on pourrait les remplacer par environ 5 000 phoques à capuchon plus âgés. Avec des prises moyennes de 55 000 phoques âgés par an, comme dans le passé, les prises maximales totales des deux espèces s'élèveraient à environ 120 000–125 000 phoques sur la côte atlantique. En réalité, il est très douteux que les prises puissent atteindre les niveaux estimés si la chasse au blanchon était abandonnée, puisqu'il ne serait vraisemblablement pas rentable d'utiliser les gros bateaux.

Si les blanchons sont exclus, la chasse au phoque sur la côte atlantique du Canada sera probablement limitée aux prises des chasseurs côtiers et des pêcheurs à la palangre. Par le passé, leurs prises ont fluctué beaucoup plus que celles des gros bateaux. Au cours d'un entretien, M. Harold Small de l'Association canadienne des chasseurs de phoques (1985) a laissé entendre que les chasseurs côtiers et les pêcheurs à la palangre pouvaient abattre, en moyenne, de 50 000 à 60 000 phoques par année. Le potentiel des pêcheurs à la palangre, au moins, dépend du rétablissement du prix des peaux à environ son niveau de 1980–1982.

Compte tenu des prises possibles dans l'Arctique et en supposant que des installations de traitement primaire soient construites, l'offre au Canada pourrait atteindre environ 100 000 phoques par année. Le tableau 16.40 fournit une ventilation des prises selon l'espèce de phoque.

**Tableau 16.40**  
**Offre annuelle estimée de peaux de phoque au Canada,**  
**selon l'espèce et la région**

Espèces et âge	Côte atlantique	Arctique	Total
<b>Phoque du Groenland</b>			
brasseur	30 000	n.d.	n.d.
bedlamer	15 000	n.d.	n.d.
adulte	5 000	n.d.	n.d.
Total partiel	50 000	4 000	54 000
Phoque à capuchon adulte	1 000	—	1 000
Phoque annelé	—	40 000	40 000
Autres	4 000	—	4 000
Total	55 000	44 000	99 000

Source: Estimations de MIA (1986).

D'après les renseignements fournis par M. Christian Rieber, les peaux sont utilisées aux fins suivantes :

*Phoque annelé : 30 % pour la confection de vêtements,  
70 % pour la fabrication d'articles chaussants.*

*Autres phoques*

*brasseurs : cuir sans poil et confection de vêtements;*

*autres : 70 % pour la fabrication d'articles chaussants,  
30 % pour la fabrication de souvenirs.*

Selon ces renseignements et en supposant qu'il existe des installations de traitement secondaire, les prises canadiennes pourraient donner lieu à la production suivante.

**Tableau 16.41**  
**Hypothèse de prises et d'utilisation des phoques**

	Nombre de peaux
<b>Vêtements</b>	
30 % de 40 000 phoques annelés	12 000
brasseurs	30 000 <sup>a</sup>
<b>Total</b>	<b>42 000</b>
<b>Chaussures</b>	
70 % de 40 000 phoques annelés	28 000
70 % de 29 000 phoques d'autres espèces	20 300
<b>Total</b>	<b>48 300</b>
<b>Souvenirs</b>	
30 % de 29 000 phoques d'autres espèces	8 700
<b>Cuir sans poil</b>	
brasseurs	30 000 <sup>a</sup>

a. Options.

D'après les renseignements disponibles, il existerait un certain nombre d'entreprises canadiennes disposées à tanner les peaux de phoque pour en faire du cuir ou des articles chaussants. Il s'agit de :

- Final Touch Leather qui essaie de stimuler la vente du cuir de phoque en collaboration avec la Compagnie de la Baie d'Hudson;
- Canada Blue Tanning Company qui, selon M. Christian Rieber, serait disposée à acheter des peaux de phoque brutes à 10,75 \$ le mètre carré;
- Maranda et Labrecque qui apprête des peaux de phoque en vue de la fabrication d'articles chaussants;
- D. Cohn-Transcanada qui tanne les peaux pour des coopératives inuit de l'est de l'Arctique.

M. Bernard Nygaard, porte-parole de la société Carino, a laissé savoir à la Commission qu'en cas de réouverture de l'usine, il serait possible d'utiliser les installations de tannage au chrome exploitées en 1984 et d'ajouter des

installations de tannage à l'alun permettant d'apprêter les peaux pour en faire des vêtements. Il existe, en Norvège, des personnes qui ont les compétences nécessaires et sont prêtes à se rendre au Canada pour mettre le projet en marche. Comme nous l'avons déjà précisé, toutefois, la société Carino ne serait pas disposée à participer à un tel projet à moins d'avoir l'assurance d'un approvisionnement soutenu en peaux pour le traitement primaire et secondaire ainsi que des garanties à long terme pour l'entreprise.

Les représentants de l'industrie européenne de la fourrure qui ont été consultés (par exemple, Levitan) sont d'avis que le Canada n'a pas actuellement la compétence voulue pour apprêter convenablement les peaux en vue de la confection de manteaux de fourrure de qualité. L'apprêtage est une technique plus complexe que ne l'est le tannage et, à l'échelle mondiale, seules quelques entreprises en sont capables. Les 42 000 peaux dont la qualité convient à la confection de vêtements pourraient servir à fabriquer 7 000 manteaux ou quelque 15 000 vestes, ou une combinaison des deux, et les 48 300 peaux convenant à l'industrie de la chaussure pourraient être utilisées pour faire 100 000 paires d'après-skis ou autres articles semblables.

Quant à la chair et à la graisse, les produits destinés à la vente proviendraient surtout de la chasse sur la côte atlantique. Le tableau 16.42 indique la production de chair et de graisse selon l'espèce de phoque, d'après l'information fournie par Harold Small (1985).

**Tableau 16.42**  
**Estimation du rendement en chair et en graisse par phoque,**  
**selon l'espèce et l'âge**

Espèces et âge	Graisse (kg)	Chair (kg)
<b>Phoque du Groenland</b>		
brasseur	14-18	9
bedlamer	32	22
adulte	45-54	36-45
<b>Phoque à capuchon</b>		
bedlamer	59	32-45
adulte	68-91	68-79

Si l'on suppose des prises de 55 000 phoques sur la côte atlantique, les quantités de graisse et de chair s'élèveraient respectivement à 1,3 million de kilogrammes et 885 000 kilogrammes. La graisse, une fois fondue, fournirait environ un million de litres d'huile. D'après les données fournies par la Norvège, 20 % de la chair (177 000 kilogrammes) pourrait être transformée en viande comestible et le reste (708 000 kilogrammes), en aliments pour animaux.

Toutefois, il est douteux que toute la chair puisse être mise en marché. En 1982, les prises canadiennes sur la côte atlantique se chiffraient à 153 536 phoques, dont 91 006 blanchons qui, à part les nageoires, ne fournissent pas de viande (voir le chapitre 14). Des prises totales, comme on peut le lire au chapitre 14, les chasseurs ont conservé 23 686 carcasses et en ont vendu 44 901, soit 45 % du total, dont 90 % sous forme de viande fraîche ou congelée et seulement 10 % en vue de la mise en conserve.

Si la chasse ne se fait que par des chasseurs côtiers et des petits bateaux, il se peut que la forte teneur en huile fasse rancir rapidement la chair (les carcasses doivent être livrées aux installations de transformation dans les vingt-quatre heures qui suivent l'abattage). La chasse au blanchon étant interdite, le problème serait aggravé si la saison de chasse était retardée à une période où les températures sont plus élevées.

## **Perspectives d'avenir de la chasse au phoque**

Les chasseurs de phoque restent très intéressés à rétablir une industrie viable de la chasse au phoque dans la région de l'Atlantique. Nous examinons dans la présente section les perspectives d'une chasse au phoque modifiée et du traitement des produits du phoque.

Les principaux facteurs relatifs au potentiel économique d'une chasse au phoque modifiée sont la demande actuelle et la demande future prévue pour les peaux de phoque et les autres produits du phoque, la capacité de l'industrie de la chasse au phoque de capturer et de traiter économiquement le volume demandé de phoques et la position prise par les gouvernements concernés au sujet des problèmes qui touchent l'industrie.

Il faut garder à l'esprit plusieurs caractéristiques des chasseurs de phoque et de leur environnement dans l'est du Canada. La plupart des chasseurs de phoque sont pêcheurs pendant six mois de l'année. Bien qu'ils soient compétents comme pêcheurs, ils n'ont pas fait beaucoup d'études structurées; leur souplesse sur le marché est limitée. La plupart d'entre eux veulent rester dans leurs localités et dans les pêches commerciales. L'état de la glace et les conditions climatiques limitent sérieusement l'activité économique durant les mois d'hiver dans toutes les régions de chasse au phoque. Les pêches ont toujours été la principale ressource économique, si ce n'est la seule, dans la plupart de ces régions.

## Demande potentielle des produits du phoque

Comme nous l'avons déjà expliqué dans le présent chapitre, il n'existe aucun marché d'exportation important probable pour les peaux de phoque canadiennes dans un proche avenir, c'est-à-dire d'ici au moins cinq ans. Dans le passé, le marché d'exportation a absorbé pratiquement toutes les prises canadiennes, avec des ventes de peaux habituellement dans une fourchette de 100 000 à 150 000. Le marché des États-Unis est maintenant fermé par la loi. À la suite de la controverse qui a entouré la chasse au blanchon, le marché de la Communauté européenne (CE) est maintenant lui aussi minime. Les marchés des produits du phoque dans les pays de l'Extrême-Orient sont très faibles et devraient rester statiques (Japon) ou sont inconnus (Corée et Hong Kong); il est peu probable que la Chine devienne consommatrice de peaux de phoque dans un avenir prévisible. En tout cas, nombre de ces pays ont des industries intérieures de la fourrure qui feraient concurrence aux produits canadiens du phoque. On trouvera au tableau 16.43 des renseignements sur le potentiel de marchés à l'étranger.

Les meilleures perspectives pour les marchés de la peau de phoque sont au Canada, où la demande commerciale actuelle est d'environ 18 000 unités par année (voir le tableau 16.38)<sup>4</sup>.

Parce qu'ils craignent des boycottages plus étendus de tous les produits de fourrure, il est probable que l'hésitation des détaillants canadiens à soutenir la vente de produits en peaux de phoque limitera la croissance sur les grands marchés commerciaux. Néanmoins, le marché du vêtement absorbe actuellement de 2 000 à 4 000 peaux de phoque, principalement des peaux tannées à l'alun importées de Norvège. Il existe peut-être un potentiel de vente d'articles sport comme les chapeaux et les vestes en peau de phoque, qui pourraient être écoulés dans les Forces armées et la police. Il n'existe actuellement aucun marché pour ces articles et il faudrait une politique délibérée des pouvoirs publics ainsi qu'une aide financière pour le développer. Le marché des nouveautés et de l'artisanat commercial utilisent de 2 000 à 3 000 peaux par an. Le cuir de phoque a un certain potentiel, mais il serait limité par les importations établies de peaux de chevreux et d'autres animaux. Le développement d'un tel marché à l'abri de tarifs protectionnistes ou de quotas est une possibilité marginale, mais la taille du marché potentiel est inconnue. Il faudrait toutefois le développer et il serait vulnérable aux mêmes attitudes hostiles à la chasse au phoque que le marché de détail du vêtement. Nous résumons au tableau 16.44 les renseignements au sujet du marché canadien.

---

4. Selon l'évaluation des perspectives résumée au tableau 16.44, la demande maximale actuelle est de 14 000 peaux et pourrait augmenter de seulement 2 000 à 4 000 peaux avec de grands efforts de commercialisation. Ces chiffres peuvent tenir compte de la résistance du public à l'égard du commerce de la fourrure à l'heure actuelle et dans l'avenir immédiat.

**Tableau 16.43**  
**Potentiel de continuation de la chasse au phoque : marchés d'exportation**

États-Unis	Europe occidentale	Extrême-Orient	Europe de l'Est
Aucun marché	Aucun marché	<u>Japon</u>	Utilise des produits de la fourrure
L'importation des produits du phoque est interdite par la loi des États-Unis de 1972 intitulée <i>Marine Mammal Protection Act</i>	Interdiction par la CE d'importer des blanchons et des dos bleus, et marché généralement négatif Aucune perspective immédiate de rétablissement Les subventions de la Norvège et du Danemark soutiennent un prix de 10 \$ par peau qui est trop faible pour attirer les chasseurs canadiens	Importations de 6 000 peaux par année Offre locale de 1 500 peaux Aucune croissance prévue <u>Hong Kong</u> Utilisation extrêmement limitée des peaux de phoque L'industrie locale de la fourrure voit peu de potentiel pour les produits en peaux de phoque L'Association canadienne des chasseurs de phoques étudie actuellement le marché <u>Chine</u> Très peu susceptible d'utiliser la peau de phoque Exporte des fourrures, principalement du vison Aucun potentiel <u>Corée</u> S'intéresse de plus en plus au traitement de la fourrure Marché potentiel inconnu	Existence de sources internes d'approvisionnement (U.R.S.S.) Potentiel inconnu

La chair et l'huile de phoque n'ont pas actuellement une valeur indépendante assez élevée pour soutenir la chasse au phoque commerciale. Dans les zones de chasse au phoque, la chair de phoque a une valeur économique comme aliment très nutritif pour la consommation humaine, tant à des fins de subsistance que pour un certain échange commercial limité. Les carcasses de phoque ont également été utilisées comme source d'huile, exportée en vue de servir à la fabrication de parfum, entre autres produits. Il faudra faire de nouvelles recherches sur d'autres possibilités de produits alimentaires. Le collège des pêches de St. John's a commencé à examiner l'utilisation de la chair de phoque dans des produits comme les hamburgers et les saucisses (King et Burke, 1985; voir, toutefois, Le marché intérieur : Chair, dans la présente section). On pourrait aussi étudier l'utilisation de la chair de phoque dans les aliments pour animaux, comme les animaux domestiques ou les animaux d'élevage. Il pourrait aussi être possible de servir de la chair de phoque, sous forme de protéines en poudre, à certaines espèces de poisson dans des projets d'aquiculture, pour ainsi réaliser une importante complémentarité avec le secteur de l'aquiculture en expansion.

Des initiatives de l'Association canadienne des chasseurs de phoques, entre autres, pourrait contribuer à accroître le marché des produits du phoque. L'Association est intéressée à établir un marché pour les produits du phoque fondée sur la production locale et des installations de traitement dans l'est du Canada. Elle a pris plusieurs initiatives à cet effet. Premièrement, un sondage a permis de conclure qu'il serait possible d'obtenir une augmentation de la demande, mais seulement par un programme de sensibilisation du public (Research Dimensions, 1985). Deuxièmement, plusieurs études ont été entreprises à Terre-Neuve et aux Îles de la Madeleine sur la possibilité de produire des produits du phoque à une petite échelle locale. Des produits comme les chapeaux, les pantoufles et les moufles en peau de phoque ont été très bien accueillis à Terre-Neuve. Les études de l'Association donnent à penser qu'il existe un marché possible pour des nouveautés et des souvenirs, pour des vêtements comme ceux que nous avons mentionnés et pour des blousons et des vestes, mais pas pour des produits de haute mode (à valeur élevée). Bien que selon les estimations des études de l'Association, 31 250 peaux de phoque pourraient être utilisées annuellement, il faudrait faire des efforts pour établir des produits définis, pour déterminer les méthodes optimales de production, les normes de conception et les mécanismes de contrôle de la qualité et pour développer des marchés fermes, ainsi que des canaux de commercialisation et de distribution.

Un fabricant de l'Ontario a aussi exprimé un certain intérêt à recevoir de 30 000 à 50 000 peaux de phoque par an pour fabriquer des produits en cuir imperméable pour un marché national. Les peaux seraient transformées en Ontario après avoir été dégraissées et traitées à Terre-Neuve. Ces procédés pourraient être réalisés à l'usine proposée de Fleur-de-Lys (dont nous parlons plus loin). Quelque 5 000 peaux ont été mises de côté pour mettre à l'épreuve la faisabilité de ce projet. Il est clair que si de telles initiatives avaient du succès, la demande de phoques dépasserait les estimations actuelles de quelque 14 000 peaux. De telles idées en sont toutefois à leurs balbutiements. Elles laissent entrevoir des possibilités, mais pas dans l'immédiat.

**Tableau 16.44**  
**Potentiel de continuation de la chasse au phoque : marché intérieur selon le type de produits**

Vêtement	Nouveautés, artisanat	Cuir	Bottes, etc.
<p>Demande actuelle de 2 000 à 4 000 peaux par an, de haute qualité, tannées à l'alun, importées de Norvège</p> <p>Potentiel : avec de grands efforts de commercialisation, demande supplémentaire de 2 000 à 4 000 peaux</p> <p>Un certain potentiel pour les vêtements sport et éventuellement les chapeaux et les vestes pour la police et les forces armées, mais aucune estimation ferme de la demande</p>	<p>De 2 000 à 3 000 peaux par an</p> <p>Utilise des peaux de qualité moindre</p>	<p>Demande inconnue</p> <p>Utilise des peaux de qualité moindre</p> <p>Le potentiel semble limité par la concurrence des exportations de peaux de chèvre, etc.</p>	<p>De 5 000 à 7 000 peaux par an</p> <p>Qualité inférieure</p>
Chair	Aliments pour animaux	Huile	
<p>Demande probablement limitée à Terre-Neuve surtout</p> <p>Il n'existe actuellement qu'un seul conditionneur</p> <p>Sans un effort considérable de développement, le potentiel est limité</p> <p>Le prix de la chair n'est probablement pas assez élevé pour garder l'intérêt des chasseurs de phoque</p> <p>La consommation propre des chasseurs de phoque et les ventes au quai peuvent soutenir une certaine demande</p>	<p>Qualité nutritive et goût acceptables</p> <p>Aucun marché actuellement</p> <p>Marché possible dans le secteur de l'élevage des animaux à fourrure dans la région atlantique (doit être exploré)</p>	<p>Marché d'exportation seulement</p> <p>Doit faire concurrence aux producteurs en Europe</p> <p>Prix actuellement trop faible pour justifier la chasse</p>	

En conclusion, il existe déjà au Canada un modeste marché pour les produits du phoque. On envisage aussi d'autres utilisations pour la peau de phoque et la chair de phoque et, ensemble, elles pourraient jeter la base d'une industrie de la chasse au phoque modifiée et à petite échelle. Un autre élément crucial pour toute industrie rentable serait le rôle joué par les pouvoirs publics. Par exemple, si on décidait d'abattre des phoques afin de restreindre la taille du troupeau ou si, comme en Norvège, l'industrie était subventionnée afin de maintenir une capacité de chasse au phoque au cas où il serait nécessaire d'en contrôler la population dans l'avenir (voir le chapitre 19), il serait possible de mettre au point d'autres produits.

### L'offre de phoques et la capacité de traitement

Il ne serait pas difficile de répondre à une demande annuelle de 20 000 phoques. En fait, les pêcheurs à la palangre et les chasseurs côtiers pourraient fournir jusqu'à 50 000 peaux de phoque, si nous nous fions aux débarquements du passé. La chasse par les pêcheurs à la palangre n'est toutefois pas possible, compte tenu des prix actuels et prévisibles des peaux de phoque et le potentiel annuel de prises de la chasse côtière est particulièrement incertain. Sans subvention, les gros bateaux concluraient certainement qu'une chasse de cette échelle (sur la base de jeunes phoques et phoques adultes) ne serait pas rentable à moins que les prix dépassent les niveaux raisonnablement prévisibles. Nous résumons au tableau 16.45 les renseignements sur les niveaux de chasse qu'il est possible de maintenir.

La disponibilité des installations de transformation risque de constituer une contrainte cruciale de l'offre. Nous avons déjà traité du problème de la rentabilité de la transformation à l'usine de Dildo. On considère que le traitement de moins de 100 000 peaux par saison n'est, en pratique, pas rentable. L'usine de Blandford est relativement plus petite, mais a apparemment les mêmes coûts unitaires. Il n'est pas certain que cette usine puisse traiter de façon rentable les petites prises des pêcheurs à la palangre et des chasseurs côtiers.

Les autres possibilités de transformation sont, à l'heure actuelle, à l'étape de projet. Nous avons déjà mentionné un projet (NewLantic, 1984) de petite usine de transformation à Fleur-de-Lys dans le nord de Terre-Neuve afin de traiter environ 25 000 peaux par année à un coût unitaire de 3,00 \$. L'usine pourrait employer de huit à dix personnes.

Une petite industrie de traitement aux Îles de la Madeleine est aussi possible. Une tannerie qui est envisagée traiterait de 1 600 à 2 500 peaux par an, avec une capacité maximale de 3 600 peaux. Dans les autres périodes de l'année, la production serait constituée du tannage d'un petit nombre d'autres peaux à fourrure et d'un maximum de 4 000 peaux de morue, à l'aide d'un procédé nouveau (Éconotech 1983). Les peaux de phoque tannées, selon la proposition, seraient vendues à des artisans locaux (y compris à des familles de chasseurs de phoque)

**Tableau 16.45**  
**Potentiel de continuation de la chasse au phoque : niveaux**  
**de chasse possibles**

		Nombre de phoques capturés			
		250 000	100 000	50 000	25 000
Y compris la chasse au blanchon	Aucun blanchon	Aucun blanchon	Aucun blanchon	Aucun blanchon	Aucun blanchon
± 50 000, selon le profil d'âge	Principalement des brasseurs	Pas de contrainte de profil d'âge	Pas de contrainte de profil d'âge	Pas de contraintes de profil d'âge	Pas de contraintes de profil d'âge
	Utilisation de grands bateaux et retour de l'usine de transformation Carino nécessaires	Les pêcheurs à la palangre et les chasseurs côtiers pourraient répondre à la demande <sup>a</sup>	Les pêcheurs à la palangre et les chasseurs côtiers pourraient répondre à la demande <sup>a</sup>	Les pêcheurs à la palangre et les chasseurs côtiers pourraient facilement répondre à la demande	Les pêcheurs à la palangre et les chasseurs côtiers pourraient facilement répondre à la demande
	<u>Mais</u> , les grands bateaux ne seront probablement pas intéressés sans les blanchons (animaux trop éparpillés)	<u>Toutefois</u> , les prises individuelles des pêcheurs à la palangre et des chasseurs terrestres ont varié de 30 000 à 50 000, et la stabilité de l'offre peut poser un problème	<u>Toutefois</u> , les prises individuelles des pêcheurs à la palangre et des chasseurs terrestres ont varié de 30 000 à 50 000, et la stabilité de l'offre peut poser un problème	Il n'existe pas d'usine de traitement pour cette quantité de prises, mais une étude de faisabilité pour des usines de transformation primaire à Fleur-de-Lys laisse croire que c'est réalisable	Il n'existe pas d'usine de traitement pour cette quantité de prises, mais une étude de faisabilité pour des usines de transformation primaire à Fleur-de-Lys laisse croire que c'est réalisable
		Le maintien d'un stock de peaux à titre de mécanisme d'équilibre pourrait rendre ce nombre de prises possible au plan commercial	Le maintien d'un stock de peaux à titre de mécanisme d'équilibre pourrait rendre ce nombre de prises possible au plan commercial		
		<u>Mais</u> , il n'existe pas d'usines de transformation pour traiter cette quantité d'animaux	<u>Mais</u> , il n'existe pas d'usines de transformation pour traiter cette quantité d'animaux		

a. Voir avertissement dans le texte.

pour la production de courtpeintes et de chiffons, de mouffles, de porte-documents et d'autres articles semblables pour desservir le marché touristique local. Les Îles de la Madeleine reçoivent environ 25 000 visiteurs par an, dont quelque 18 000 sont des touristes. Quelques chasseurs de phoque ont déjà suivi des stages en entretien et en traitement des peaux, mais il faudra résoudre un certain nombre de problèmes de production et de mise en marché avant de prendre des décisions en matière d'investissement.

Il est fort possible que les installations appropriées de traitement puissent être établies si les problèmes plus substantiels relatifs aux produits du phoque et au développement des marchés étaient résolus. Une industrie modifiée du phoque qui utiliserait jusqu'à 20 000 animaux par an est réalisable; le succès dans la mise au point des produits et le développement des marchés pourrait faire augmenter ce chiffre de façon importante. Toutefois, les perspectives d'un retour des marchés des produits du phoque à leurs niveaux d'avant 1982 semblent nulles.

## Références

- Association canadienne des chasseurs de phoque. 1985. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. St. John's.
- Barzdo, J. 1980. International trade in harp and hooded seals. Fauna and Flora Preservation Soc., Fonds int. pour la protect. des animaux.
- Boles, B., L. Jackson et M.G.A. Mackey. 1983. Breaking the ice: seal and seal harvesting patterns and benefits in relation to navigational ice breaking in Lake Melville, Labrador. Rapp. du Labrador Inst. North. Studies, Univ. Memorial de Terre-Neuve pour le ministère du Développement (Terre-Neuve) et le ministère de l'Expansion économique régionale (Canada). Goose Bay, Labrador.
- Cascinari, R. 1985. *Associazione Manufatturieri Pelli-Cuoio e Succedanei* (Association italienne du cuir). Communication personnelle avec P. Davies, Market and Industry Analysts, Bruxelles.
- Communautés européennes. 1983. Directive du Conseil, du 28 mars 1983, concernant l'importation dans les États membres de peaux de certains bébés phoques et de produits dérivés. Journal officiel des communautés européennes, L91/30.
- Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction. 1978-1982. Statistiques sur l'importation et l'exportation des ours de mer du Cap.
- Danemark. 1971-1983. Statistiques sur la chasse fondées sur la liste du gibier abattu au Groenland, ministère du Groenland, Copenhague.
- Descottes, H. 1985. Président d'André Lux Inc. Communication personnelle avec M. Guam, Market and Industry Analysts, Bruxelles.
- Dixon, A.M. 1984. The European trade in sealskins. UICN. Service de surveillance continue du commerce de la faune et de la flore sauvages. Cambridge. Traffic Bulletin 6(3/4):54-65.
- Dwan, H. 1985. Directeur administratif de Hudson's Bay and Annings Limited. Communication personnelle avec P. Davies, Market and Industry Analysts.

- Econotech. 1983. Usine de traitement des peaux de phoques aux Îles de la Madeleine. Préparé pour le ministre de l'Expansion économique régionale. Econotech Limited, Montréal.
- États-Unis. 1983. Draft environmental impact statement on the Interim Convention on Conservation of North Pacific Fur Seals. Dept. of Commerce and Dept. of State, Washington, D.C.
- États-Unis. 1985. Environmental impact statement on the Interim Convention on Conservation of North Pacific Fur Seals. Dept. of Commerce and Dept. of State, Washington, D.C.
- George, R.E. 1986. Economic benefit-cost study of the seal hunt off Canada's east coast. Rapport technique 9, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque centrale du MPO, Ottawa.
- Heid, M. 1985. Porte-parole de l'industrie de la chaussure. Association allemande des fabricants de chaussures. Communication personnelle avec M. Guam, Market and Industry Analysts, Bruxelles.
- Hill, R.H. 1983. The meaning of work and the reality of unemployment in the Newfoundland context. Community Services Council of Newfoundland, St. John's.
- Hill, R.H. 1986. The social and cultural impacts of the seal utilization process in Newfoundland. Rapport technique 19, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque centrale du MPO, Ottawa.
- King, J.M. 1981. An evaluation of Canada's east coast sealing industry: the 1980 experience. Travail de recherche pour l'obtention d'un baccalauréat en arts appliqués (géographie), Ryerson Polytechnical Institute, Toronto.
- King, W. et T. Burke. 1985. Preliminary report on the potential utilization of seal meat in process products. College of Fisheries, St. John's.
- Kurshneiverband*. 1985. *Kurshneiverband* – Association des fourreurs, Allemagne. Communication personnelle avec D. Knols, Market and Industry Analysts, Bruxelles.
- Levitan, S. 1985. S. Levitan Fur Dealers. Communication personnelle avec P. Davies, Market and Industry Analysts, Bruxelles.
- Market and Industry Analysts. 1986. A study of the world market opportunities for Canadian sealing products. Rapport technique 12, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque centrale du MPO, Ottawa.
- Mitchell, L. 1985. Meat purchaser for Pedigree Petfood Limited. Communication personnelle avec M. Guam, Market and Industry Analysts, Bruxelles.
- NewLantic Group. 1984. Report of the possibility of establishing seal processing facilities at Fleur-de-Lys, Terre-Neuve.
- Plant, T. 1985. Directeur de la recherche-développement, Spiller Foods Limited. Communication personnelle avec M. Guam, Market and Industry Analysts, Bruxelles.
- Rieber, C. 1985. Directeur administratif, G.C. Rieber and Company. Communication personnelle avec P. Davies, Market and Industry Analysts, Bruxelles.
- Research Associates, 1985. LEAD, sealskin craft study, processing, production and market review. Draft II, préparé pour l'Association des chasseurs de phoque du Canada, St. John's.
- Research Dimensions. 1985. A quantitative report on attitudes among Canadians toward the seal hunt, Phase II. Préparé pour l'Association canadienne des chasseurs de phoque.

- Richard, A. 1985. Adjoint au président, Fédération nationale de la fourrure. Communication personnelle avec M. Guam, Market and Industry Analysts, Bruxelles.
- Sharp, I. 1985. Rédactrice de la revue spécialisée de la fourrure: Fur Review. Communication personnelle avec P. Davies, Market and Industry Analysts.
- Small, H. 1985. Baie Verte Peninsula Economic Development Council. Communication personnelle avec Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd., Halifax.
- Stormo, B. 1983. [Utilization of seal meat and seal offal.] Publié à l'origine par *Fiskeriteknologisk Forskningsinstitut*, Tromsø. (Trad. norvégien, Fish. Aquatic Sci. 5094, 1984.) Tromsø.
- Watson, W.G. 1985. Accommodating conflicting interest: the economics of sealing. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada.

---

## Chapitre 17

### Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque

*Je ne crois pas trop généraliser en disant que les gens qui font du tourisme d'observation de la faune ne sont pas des sympathisants de l'éthique de la chasse. Ils veulent tout simplement photographier les animaux. C'est tout ce qu'ils veulent. Je ne crois pas qu'il y ait conflit. Je crois que les deux activités peuvent coexister. Il s'agit de créer des séparations géographiques (Lewis, 1985a).*

Étant donné l'avenir très peu reluisant de l'industrie de la chasse au phoque au Canada et les bouleversements et les difficultés que la fin de la chasse au phoque a fait subir à un grand nombre de personnes et de collectivités, il est impératif de tenter de trouver des solutions de rechange rentables à la chasse au phoque. C'est pourquoi il importe d'évaluer la structure industrielle et la situation économique des collectivités et des régions qui dépendaient jadis de la chasse au phoque (voir les figures 14.1 et 14.2, chapitre 14). Il y a également lieu d'examiner les caractéristiques des chasseurs de phoque et des employés des usines de traitement du phoque.

Le présent chapitre renfermera donc, tout d'abord, une description des caractéristiques socio-économiques des zones côtières en question, puis une étude des diverses possibilités de développement économique et, finalement, une analyse de la réglementation possible et des divers programmes correspondants.

#### Caractéristiques socio-économiques des zones de chasse au phoque

##### Terre-Neuve et Labrador

La province de Terre-Neuve se compose de deux régions distinctes : l'île de Terre-Neuve et la région continentale du Labrador. L'étude des caractéristiques socio-économiques englobe les deux régions, tandis que les zones de chasse au phoque sont traitées séparément.

Depuis que la province de Terre-Neuve est devenue membre de la Confédération en 1949, son développement économique a passé par trois grandes phases (McAllister, 1966; Terre-Neuve, Commission royale, 1968; Conseil économique du Canada, 1980; Matthews, 1983). La première phase qui couvre les

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

années 1950 se caractérisait par une croissance relativement rapide du produit provincial brut (4,5 % par année). Les politiques du gouvernement visaient à rendre la province moins dépendante des exportations de matières premières en la dotant d'une infrastructure industrielle diversifiée. Le coût élevé des importations d'équipement, la faiblesse de la productivité (à cause, en partie, du manque d'expérience de la population active), le peu d'importance des économies d'échelle, l'éloignement des marchés et la pénurie d'immobilisations ont empêché le gouvernement d'atteindre ses objectifs.

La seconde phase couvre les années 1960 et le début des années 1970. Un certain nombre de projets importants tirant profit d'installations portuaires et d'un réseau routier améliorés, du perfectionnement du système d'enseignement et de centrales hydro-électriques à Baie d'Espoir et aux chutes Churchill devaient permettre d'accélérer la croissance économique. Parmi ces projets, il y avait un chantier maritime à Marystown, une usine de phosphore à Long Harbour, de nouvelles mines de minerai de fer au Labrador, une usine de carton doublure à Stephenville et une raffinerie à Come-By-Chance. Parce que les ressources naturelles de Terre-Neuve étaient fortement en demande et à cause de l'étape de la construction des grands projets et des sommes accrues affectées aux immobilisations par le gouvernement, la performance économique a connu un regain ainsi qu'une infusion de prestations fédérales.

La troisième phase, qui a débuté vers le milieu des années 1970, est survenue après la création de l'OPEP. La province a alors assisté à la fermeture de l'usine de carton doublure et de la raffinerie de Come-By-Chance, à une chute de la demande mondiale de nombreuses ressources naturelles, y compris des ressources halieutiques, à une baisse des activités de construction résidentielle et industrielle et à une réduction marquée des dépenses du gouvernement fédéral et de la province.

Deux aspects du développement économique de Terre-Neuve après 1949 sont importants pour la présente étude :

- Aucun des grands projets n'était situé dans les zones de chasse au phoque ou à proximité de ces zones. Ces zones sont restées fortement tributaires des ressources primaires et en particulier des pêches commerciales.
- Le secteur des pêches a vécu une série de crises depuis 1955. Le revers le plus grave qui est survenu au début des années 1980 a été causé par la conjugaison de l'épuisement des stocks de certaines espèces, de la baisse des prix sur les marchés et des problèmes financiers graves de nombreuses usines de transformation. Dans les zones de chasse au phoque de Terre-Neuve, le caractère fortement saisonnier de la pêche côtière a rendu ces problèmes encore plus graves. C'est également le cas du Labrador.

En 1983, environ 6 % du produit provincial brut était attribuable aux pêches (y compris les secteurs de la transformation et de la pêche).

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.1**  
**Les zones de chasse au phoque de Terre-Neuve et du Labrador**

Zone <sup>a</sup>	Chasseurs avec permis 1984	Bateaux avec permis (35 pi à 65 pi)	Nombre de phoques débarqués				
			1980	1981	1982	1983	1984
A	1 656	35	27 806	33 861	21 493	22 679	11 791
B	1 991	42	22 610	20 931	21 146	15 781	5 187
C	872	4	1 302	1 239	1 174	835	844
D <sup>b</sup>	1 075	8	50 697	58 547	71 014	7 165	3 486
E	468	2	56	106	30	36	180
F	191	0	0	0	6	5	125
G	63	0	2	0	0	0	6
H	4	0	1	2	6	2	0
K	1	0	42	0	20	0	0
L	52	0	1	145	15	0	0
M	141	7	4 702	7 710	537	0	432
N	887	26	4 274	8 672	2 764	646	4 785
O <sup>c</sup>	633	1	10 731	22 294	3 819	1 916	3 545

*Source :* Compilation de Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd. (1986) à partir de données du MPO.

- Il s'agit uniquement des zones de gestion des pêches.
- La zone A comprend Dildo où se trouve l'usine de traitement des peaux de phoque. Dans cette zone, les phoques débarqués sont surtout capturés par les gros navires qui participent à la chasse en haute mer.
- La zone O comprend le Labrador.

Le tableau 17.1 sert à décrire l'importance de la chasse au phoque pour les diverses zones de gestion des pêches de Terre-Neuve et du Labrador (voir la figure 15.1, annexe 15.3, chapitre 15). Comme le montre le tableau 17.2, 35 % de l'ensemble de la production halieutique de la province provient des zones les plus importantes de chasse au phoque, c'est-à-dire des zones désignées A, B, M, N et O. Pour quantifier la dépendance sur la pêche à la morue, qui est la plus importante, les pourcentages varient d'environ 45 % dans la zone A à 80 % dans la zone O; quant à l'ensemble des cinq zones (ou subdivisions), le pourcentage moyen s'établit à 60 %. Quelque 55 % de la production de crustacés et de mollusques (homard, crabe, crevette et pétoncle) de la province provient de ces zones de pêche. Celles-ci ne sont la source que de 15 % de la production d'autres espèces de poissons démersaux (plie et sébaste) dont la pêche requiert des bateaux de grande taille, par exemple, des chalutiers.

Les pêcheurs qui doivent avoir recours à des techniques de pêche d'envergure limitée, (par exemple, la pêche à la trappe, à la palangre et ainsi de

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

suite), sont forcément soumis aux caprices des stocks de poisson et aux aléas du milieu marin. Une diversification des entreprises ayant des activités de pêche diverses et complémentaires constitue un mode d'adaptation à cette situation. C'est pourquoi la pêche pratiquée dans les zones à l'étude se caractérise par des fluctuations saisonnières du poids des stocks des espèces accessibles. Par conséquent, il se peut que la configuration de la production dépeinte au tableau 17.2 puisse varier beaucoup d'une année à l'autre.

Au cours des trente dernières années, l'industrie de la pêche de Terre-Neuve a connu des heures difficiles. L'évolution de la production halieutique entre 1955 et 1983 est résumée au tableau 17.3 et décrite à la figure 17.1. Au début des années 1970, il y eut accroissement des prix causé par une demande soutenue et une baisse des stocks. Cet accroissement des valeurs unitaires a précédé les problèmes graves découlant de la surcapitalisation et de la hausse rapide des coûts de la pêche vers le milieu des années 1970.

En 1983, la même année qu'est disparue la chasse au phoque, la valeur des poissons débarqués a diminué de 3,8 % par rapport à 1982. Cette baisse du volume et de la valeur des prises est attribuable à une diminution de l'effort de pêche tant par la flotte des bateaux de pêche en haute mer que par la flotte des bateaux de pêche côtière. Pour une bonne part, cet effort réduit découlait de l'importance des réserves et de la faiblesse des prix sur le marché des poissons démersaux. Cependant, à cause de prix plus élevés, la valeur des crustacés et des mollusques débarqués s'est améliorée. Pour une quatrième année consécutive, il y a eu une baisse de la pêche pélagique et de la pêche en estuaire parce que les prix du capelan étaient à la baisse et que le quota frappant la pêche au hareng a été réduit. Une réduction des prises de ces espèces pélagiques a entraîné une perte importante de revenus pour les pêcheurs côtiers des zones de la chasse au phoque. Donc, du point de vue des pêcheurs, la fin de la chasse au phoque ne pouvait pas survenir à un moment moins propice.

À Terre-Neuve et au Labrador (1984), il y a de 25 000 à 30 000 pêcheurs enregistrés et l'on trouve à peu près le même nombre de pêcheurs à plein temps qu'à temps partiel. Le nombre de participants des deux groupes a augmenté légèrement au cours des dernières années après avoir diminué constamment au cours de la récession de la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1970. En termes d'années-personnes d'emploi, les pêches occupent un peu plus de 6 000 travailleurs; ce nombre fortement restreint reflète le caractère hautement saisonnier du secteur. La flotte des chalutiers en haute mer occupe à longueur d'année environ 1 500 personnes; les autres sont des pêcheurs côtiers saisonniers, c'est-à-dire qu'ils utilisent des embarcations de taille petite à intermédiaire. La répartition géographique des pêcheurs enregistrés est à peu près celle qui est décrite au tableau 17.4.

Environ la moitié des pêcheurs enregistrés de Terre-Neuve exercent leur activité sur la côte nord-est, dans le district (septentrional) de Sainte-Barbe sur la

**Tableau 17.2**  
**Valeur de la pêche commerciale, par zone, Terre-Neuve, 1983<sup>a</sup>**

Zone	En millions de dollars												Total
	Espèces principales												
	Morue	Plie	Turbot	Sébaste	Capelan	Hareng	Maquereau	Homard	Crabe	Crevette	Pétoncle	Autres	
A	6,0	0,1	1,5	Ø	0,1	Ø	0,6	Ø	2,3	2,5	-	0,6	13,7
B	10,6	-	1,4	Ø	0,6	0,1	0,2	2,6	2,4	-	-	0,8	18,7
C	4,3	Ø	0,5	0,1	0,5	Ø	0,1	0,8	1,4	-	-	0,6	8,3
D	11,1	3,3	1,2	Ø	1,8	Ø	0,6	0,1	0,2	-	Ø	0,7	19,0
E	4,0	0,2	Ø	-	2,2	Ø	0,1	0,2	1,5	-	-	0,2	8,4
F	7,8	0,2	0,5	1,0	Ø	-	Ø	Ø	2,3	-	Ø	0,1	11,9
G	4,4	2,2	Ø	Ø	0,1	Ø	Ø	0,1	0,4	-	-	0,2	7,4
H	12,9	4,3	Ø	0,2	Ø	Ø	Ø	1,4	-	-	0,1	0,4	19,2
I	6,0	1,4	Ø	0,6	-	Ø	Ø	1,4	Ø	-	Ø	0,2	9,6
J	12,6	1,4	0,1	1,3	-	Ø	Ø	0,4	-	-	-	0,8	16,6
K	1,1	0,1	-	Ø	-	0,2	Ø	0,8	-	-	Ø	0,2	2,2
L	1,1	0,1	-	Ø	0,3	1,0	0,1	1,1	-	-	0,2	0,1	4,0
M	3,1	0,2	Ø	Ø	Ø	0,2	Ø	1,6	-	1,2	-	0,2	6,5
N	8,9	Ø	Ø	Ø	-	0,5	Ø	1,2	-	1,1	0,3	0,2	12,2
O	6,4	-	Ø	-	Ø	Ø	-	-	-	-	0,2	1,2	7,8
Total	100,3	14,0	5,3	3,4	5,6	2,0	1,8	11,9	10,4	4,8	0,9	5,3	165,7

Source : Ministère des Pêches et des Océans, St. John's.

a. Parce que certains montants ont été arrondis, la somme des colonnes verticales n'est pas exacte. Le signe Ø correspond à une production d'une valeur inférieure à 50 000 \$.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.3**  
**Production des pêches primaires, Terre-Neuve et Labrador, 1955-1983**  
**(en dollars courants)**

Année	Quantité (en milliers de tonnes)		Valeur (en dollars la tonne)		Valeur (en millions de dollars)	
	Poissons démersaux	Autres espèces	Poissons démersaux	Autres espèces	Poissons démersaux	Autres espèces
1955	251	40	43,0	80,0	10,8	3,2
1960	265	21	47,9	142,9	12,7	3,0
1965	275	29	68,7	148,3	18,9	4,3
1970 <sup>a</sup>	307	168	84,4	53,0	25,9	8,9
1975	194	63	165,0	190,5	32,0	12,0
1980	380	118	294,2	385,6	111,8	45,5
1981	392	103	302,6	475,7	118,6	49,0
1982	426	78	311,0	510,3	132,5	39,8
1983	387	68	317,8	627,9	123,0	42,7

*Source* : Ministère des Pêches et des Océans, St. John's (T.-N.).

- a. Sous la rubrique « autres espèces », la valeur par tonne apparemment anormale reflète le poids des prises de hareng exceptionnellement importantes de la fin des années 1960 et du début des années 1970. Ces prises ont subi en grande partie un traitement de réduction (farine de poisson et huile) et n'ont donc obtenu qu'un prix relativement bas. Durant cette même période, crustacés et mollusques (espèces à prix élevé) se sont vendus à des prix comparativement bas.

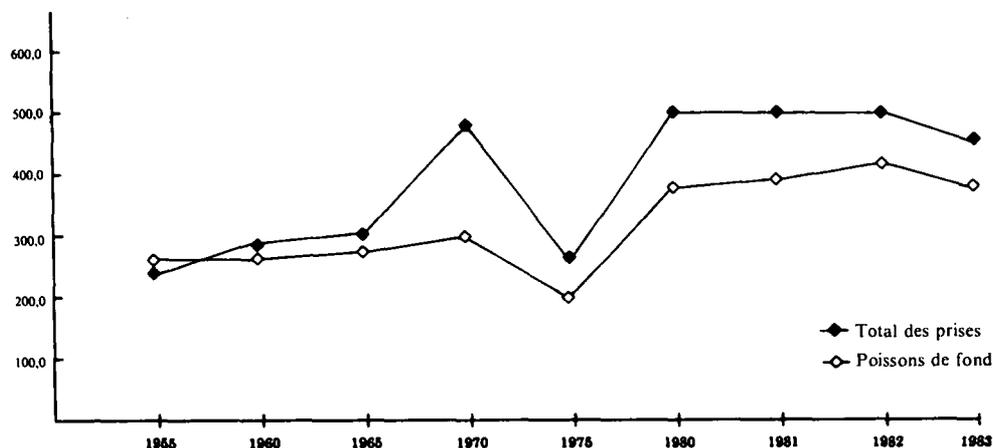
côte ouest et au Labrador (les principales régions de chasse au phoque). Le caractère côtier et les petites dimensions des embarcations des flottes de pêche de ces zones se dégagent des données présentées au tableau 17.5.

Même si ces emplois sont très saisonniers, le secteur de la transformation du poisson de Terre-Neuve a fourni des emplois à environ 19 000 personnes. Au début des années 1980, ce secteur a créé près de 10 000 années-personnes d'emploi par année, dont légèrement plus d'un tiers était accaparé par les usines polyvalentes (alimentées par les chalutiers).

Les difficultés qu'éprouve l'industrie de la pêche sur la côte atlantique ne sont pas nouvelles. Depuis le début des années 1950, certains secteurs de l'industrie ont connu des problèmes graves tous les six ou sept ans. Ces crises périodiques découlaient de baisses de prix sur les marchés mondiaux. En 1974, la faillite d'importantes entreprises de pêche de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse n'a été évitée que grâce à des transferts massifs de fonds du gouvernement fédéral. Pour protéger les niveaux des revenus et de l'emploi, l'industrie a dû continuer d'avoir recours, de temps à autre, à l'aide financière du gouvernement.

## Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque

**Figure 17.1**  
Quantité des débarquements de poissons à Terre-Neuve et au Labrador, 1955-1983 (en milliers de tonnes)



Source: Ministère des Pêches et des Océans, Ottawa.

**Tableau 17.4**  
Répartition des pêcheurs, par zone de la province de Terre-Neuve, 1984

Zone côtière <sup>a</sup>	Pêcheurs enregistrés					
	À plein temps		À temps partiel		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Côte nord-est (A-B)	3 745	27,8	4 859	34,3	8 604	31,2
Côte est (C-G)	3 692	27,4	3 874	27,4	7 566	27,4
Côte sud (H-J)	2 664	19,8	2 013	14,2	4 677	16,9
Côte ouest (K-N)	2 223	16,5	2 593	18,3	4 816	17,4
Labrador (O)	1 131	8,5	822	5,8	1 953	7,1
Toutes les zones	13 455	100,0	14 161	100,0	27 616	100,0

Source: Ministère des Pêches et des Océans, St. John's.

- a. La côte nord-est de l'île de Terre-Neuve va du cap Normand au cap Fréhel, la côte est, du cap Fréhel au cap Ste-Marie (elle comprend donc la majeure partie de la presqu'île Avalon), la côte sud, du cap Ste-Marie au cap Ray, et la côte ouest, du cap Ray à Cap Normand. Les majuscules entre parenthèses correspondent aux subdivisions (zones) des tableaux 17.1 et 17.2.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.5**  
**Composition de la flotte par longueur des bateaux et division côtière,**  
**Terre-Neuve, 1984**

Zone côtière <sup>a</sup>	Nombre de bateaux par catégorie de longueur enregistrée				Total
	0 pi – 34 pi	35 pi – 64 pi	65 pi – 99 pi	100 pi et plus	
Côte nord-est (A-B)	4 814	393	3	2	5 212
Côte est (C-G)	3 777	432	6	49	4 264
Côte sud (H-J)	2 528	255	2	38	2 823
Côte ouest (K-N)	2 356	196	6	1	2 559
Labrador (O)	1 288	88	1	–	1 377
Toutes les zones	14 763	1 364	18	90	16 235

*Source :* Ministère des Pêches et Océans, compilation spéciale.

a. Il s'agit des zones décrites au tableau 17.4.

La crise financière que vit l'industrie depuis le début des années 1980 semble avoir été encore plus grave que la crise du milieu des années 1970 et elle a entraîné la fermeture de plusieurs usines de la province en 1983. Bien qu'on ait déjà tenté de réorganiser l'industrie, les principaux facteurs nuisant à sa performance exercent encore leur influence. La surcapacité (tant du secteur de la pêche que de celui de la transformation), conjuguée avec une productivité faible et la baisse cyclique de la demande mondiale a continué de nuire à la performance globale jusqu'à 1986 au moins; certains indices actuels montrent quelque amélioration pour l'avenir. La disparition de la chasse au phoque qui représentait une source de revenu d'appoint pour de nombreux pêcheurs est venue s'ajouter aux problèmes d'adaptation.

### Nord du Labrador

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le développement de Terre-Neuve a surtout été associé aux projets de mise en valeur de l'énergie hydro-électrique et des mines de minerai de fer à l'intérieur des terres du Labrador, ainsi qu'aux capitaux injectés par le gouvernement fédéral pour doter la province d'une infrastructure de base. Cependant, la région côtière du Labrador a été laissée pour compte et les collectivités côtières sont à peine parvenues à hausser leur niveau de vie grâce à des programmes mal planifiés d'aide sociale.

Les collectivités du nord du Labrador décrites à la figure 14.3 (chapitre 14) vivent dans des climats tant subarctique que quasi arctique. La mer y est gelée sept mois sur douze et, certaines années, comme en 1983 et 1984, des vents du Nord empêchent la banquise de s'éloigner de la côte jusqu'en août et limitent à

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

quatre ou cinq mois la période au cours de laquelle il est possible de tirer sa subsistance de la mer. Aucune route ne dessert ces collectivités; pour s'y rendre, il faut utiliser de petits aéronefs et des navires côtiers. La mobilité d'emploi des habitants se résume à quitter la région.

L'économie du nord du Labrador est mixte, en ce sens que le niveau de vie y dépend d'emplois rémunérés, de paiements de transfert, de la vente de produits tirés des ressources locales et de l'utilisation personnelle des ressources locales. En 1979, la valeur de l'activité économique était estimée à 7,25 millions de dollars, dont près de 3 millions de dollars ou un peu moins de la moitié de l'activité totale provenaient de revenus en espèces et en nature tirés des ressources locales. D'après des estimations plus récentes que nous avons pu consulter, la valeur de l'activité économique totale du nord du Labrador en 1984 s'élevait à environ 10 millions de dollars, montant dont les revenus tirés des ressources locales avaient diminué à 2,5 millions de dollars (Williamson, 1986). Au cours de ces cinq années, le nombre des emplois rémunérés semble s'être accru, tandis que les revenus provenant de l'exploitation des ressources ont diminué.

Les caractéristiques principales de la population active du nord du Labrador sont résumées aux tableaux 17.6 à 17.10. Les données de ces tableaux doivent être analysées avec prudence; ces chiffres tiennent compte de tous les résidents des collectivités, comme des enseignants, des infirmières et des membres de la GRC, occupant des emplois à temps plein, de courte durée. (En outre, parce que les populations et la population active en question ont peu d'envergure, la procédure de « l'arrondissement aléatoire à zéro ou à cinq » utilisée par Statistique Canada signifie que, dans certains cas, la somme des données ne correspond pas aux éléments et que d'importants écarts de pourcentage peuvent survenir.)

Les taux de la population active varient d'un minimum d'environ 62 % à Hopedale à un maximum de près de 88 % à Rigolet. Donc, un travail rémunéré serait une activité à laquelle la plupart des habitants s'adonnent au moins au cours d'une partie de l'année. D'une collectivité à l'autre, les taux de chômage varient plus que les taux d'activité. Ce serait partiellement dû aux nombres absolus peu élevés utilisés pour faire les calculs, sans compter que les données du recensement ne s'appliquent qu'au 1<sup>er</sup> juin 1981. Puisque, dans cette région, l'activité économique est à son maximum entre juillet et décembre, il se peut que le taux de chômage qui a été compilé diminue au cours de ces mois.

Comme le montre le tableau 17.7, la majorité des habitants de ces collectivités ont un niveau de scolarité inférieur à la 9<sup>e</sup> année. Ce n'est pas étonnant puisqu'en 11<sup>e</sup> année, le taux de défection scolaire est d'environ 90 %. Un petit nombre d'adultes se sont spécialisés en montage-ajustage de diesels, en entretien de petits moteurs, en secrétariat et en menuiserie. Un nombre de plus en plus important d'adultes reçoivent une formation en cours d'emploi ou d'accès à l'emploi ou suivent des cours, réguliers ou autres, en radiodiffusion et télédiffusion, en journalisme, en santé communautaire et publique, en direction de bureau, des cours

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.6**  
**Population et population active, collectivités d'Inuit et de non-autochtones<sup>a</sup>**

	Nain	Hopedale	Postville	Makkovik	Rigolet
Population totale	938	425	223	347	271
Population active					
Population de 15 ans et plus	560	280	135	235	165
Faisant partie de la population active	380	175	90	170	145
Occupés	295	140	30	55	125
En chômage	85	20	55	110	15
Taux d'activité <sup>b</sup>	67,4	61,9	65,9	72,1	87,9
Taux de chômage	21,9	9,5	54,2	63,6	10,2

*Source* : Recensement du Canada de 1981.

- L'enquête sur la population active (EPA), publiée chaque mois par Statistique Canada, constitue une autre source de données sur la population et la population active. Dans la présente étude, nous avons préféré utiliser les données du recensement sur la population active; au plan statistique, les données de l'EPA de 1981 sur le taux d'activité et le taux de chômage de la population active sont sensiblement les mêmes que les données du recensement.
- Exception faite des variations saisonnières, tout porte à croire que les statistiques officielles sur le taux d'activité et le taux de chômage de la population active sont très en-deçà des données réelles. Donc, dans les zones de chasse au phoque, la situation économique est encore pire que le donnent à entendre les statistiques officielles.

de formation à des postes de commis de magasin et d'autres professions de service. Malgré tout, la majeure partie de la population active ne possède aucune aptitude spécialisée et sa mobilité d'emploi est quasi inexistante. C'est un problème grave qui afflige un grand nombre d'adultes ayant entre 16 et 25 ans. En dépit des perspectives peu reluisantes de revenu et d'emploi, la plupart des résidents semblent ne pas vouloir quitter leurs collectivités.

Les tableaux 17.8 et 17.9 montrent que la principale source d'emploi des résidents des collectivités est la pêche, tant le secteur primaire que le secteur de la fabrication et de la transformation. Les services socio-culturels et communautaires, notamment l'enseignement, les services médicaux et les services de santé, les services sociaux et les services généraux fournis aux entreprises et aux particuliers, constituent une autre source importante d'emploi. Les postes saisonniers d'ouvriers de la construction et d'employés de bureau fournissent aussi une part importante de l'emploi.

Ces données du recensement ne donnent qu'une image partielle de l'économie du Labrador. Les statistiques ne montrent pas, par exemple, que la

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.7**  
**Niveau de scolarité, collectivités d'Inuit et de non-autochtones**

	Nain	Hopedale	Postville	Makkovik	Rigolet
Population de 15 ans et plus	560	280	135	230	160
Niveau de scolarité					
N'ayant pas atteint la 9 <sup>e</sup> année	310	160	80	125	90
Études secondaires (sans certificat)	128	55	35	45	45
Études secondaires (avec certificat)	30	15	5	15	10
Études universitaires (sans diplôme)	18	5	5	15	5
Études universitaires (avec diplôme)	30	15	0	10	5
Autres études postsecondaires	50	30	15	20	5

Source : Recensement du Canada de 1981

plupart des adultes possèdent d'importantes aptitudes indispensables à la vie dans une région aride et isolée où les gens sont proches de la nature. De façon générale, les adultes sont d'habiles chasseurs, de bons capitaines de petites embarcations, ils peuvent faire l'entretien d'un moteur et confectionner des vêtements au moyen de peaux. Exception faite des charpentiers et des apprentis-charpentiers, la plupart de ces aptitudes, bien qu'indispensables à une saine exploitation des ressources, ne débouche que rarement sur des possibilités d'emploi rémunéré.

D'autres facettes importantes de l'économie du Labrador se dégagent tout aussi difficilement des statistiques sommaires. Dans le nord du Labrador, entre 15 % et 20 % de l'activité économique totale est attribuable à des emplois à temps plein. Ce pourcentage s'est accru légèrement au cours des cinq dernières années parce que l'amorce des négociations sur les revendications territoriales a fait proliférer le nombre d'organismes autochtones et leurs effectifs. Presque tous les emplois à plein temps se situent dans le secteur des services. Le secteur privé comprend de petits magasins de vente au détail, des restaurants et des distributeurs de carburant ou de mazout. La plupart des employeurs du secteur privé sont des colonisateurs ou des Terre-Neuviens qui, au cours des dernières années, sont venus dans le nord du Labrador parce qu'ils étaient attirés par les quelques possibilités d'investir.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.8**  
**Population active par division d'activité économique, collectivités d'Inuit et de non-autochtones**

Division d'activité économique	Nain	Hopedale	Postville	Makkovik	Rigolet
Toutes les activités économiques	370	170	80	155	140
Industries primaires	65	35	25	40	35
Industries manufacturières	65	20	5	50	20
Bâtiment	25	0	10	5	5
Transports et communications	20	5	10	15	10
Commerce	45	25	5	10	15
Finance, assurance et immobilier	10	5	0	0	5
Services communautaires <sup>a</sup>	110	60	15	25	40
Administration publique et défense	30	20	5	10	10
Sans objet <sup>b</sup>	5	5	5	15	0

*Source* : Recensement du Canada de 1981

- La division des services socio-culturels et communautaires comprend les sous-divisions suivantes: éducation et services connexes, services médicaux et sociaux, services personnels et hébergement et restauration.
- A trait aux personnes en chômage de 15 ans et plus qui n'ont jamais occupé un emploi ou qui n'en avaient occupé un qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier 1980.

Surtout au cours des mois d'été ou en période « d'eaux libres », les emplois occasionnels rémunérés sont avant tout associés à la construction d'habitations, d'installations de pêche, de systèmes d'aqueduc et d'égout, de pistes d'atterrissage et de routes locales. Au cours des mois d'hiver, soit de décembre à juin, les possibilités d'emploi occasionnel sont très limitées. Selon la quantité de travaux de construction en cours, les emplois occasionnels et saisonniers rémunérés peuvent occuper de 30 % à 40 % de la population active.

Pendant la saison de pêche qui va ordinairement de juillet à novembre, jusqu'à 35 % de la population active peuvent trouver des emplois dans les usines de transformation du poisson. Ces usines fonctionnent à perte en partie parce que leurs employés sont trop nombreux. Si le gouvernement provincial confiait ces usines au secteur privé, le nombre d'emplois diminuerait au lieu d'augmenter. Parce que les prises de poissons côtiers transformés par ces usines ont presque atteint leur niveau maximal, les possibilités d'emploi sont limitées dans ce secteur.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.9**  
**Population active par grand groupe professionnel, collectivités d'Inuit et de non-autochtones**

Grands groupes professionnels	Nain	Hopedale	Postville	Makkovik	Rigolet
Toutes les professions	375	175	80	160	140
Gestion et administration	20	0	5	5	10
Enseignement	20	15	0	15	5
Médecine et santé	15	5	0	10	5
Professions techniques, sociales et religieuses	20	5	0	5	10
Travail de bureau	30	10	10	10	15
Vente	15	5	5	10	10
Services	55	15	5	5	15
Professions primaires	70	40	25	35	35
Industries de transformation	60	20	0	45	15
Usinage	5	5	0	0	0
Construction	30	10	10	5	5
Transport	5	0	5	5	5
Autres	25	20	10	15	25
Sans objet	10	0	5	15	5

Source : Recensement du Canada de 1981.

La pêche côtière qui occupe 35 % de la population active est exercée de la fin juin à septembre, compte tenu de l'état de la glace au début de la saison et du temps et des conditions de navigation à la fin de la saison. Dans la zone de Nain qui s'étend vers le Nord jusqu'aux fiords des monts Torngat, la pêche est surtout limitée par la glace et le mauvais temps qui peuvent en retarder le début jusqu'en août, réduire considérablement les prises et faire baisser les prestations d'assurance-chômage des pêcheurs au cours de la saison morte.

En eau peu profonde, les pêcheurs utilisent de petites embarcations non pontées et des engins fixes : des filets maillants, des lignes à main et, parfois, des lignes dormantes ou des palangriers appâtées. Rares sont les pêcheurs propriétaires de palangriers qui sont utilisés pour tendre des filets maillants ou des palangres dans des eaux plus profondes. À cause du caractère saisonnier de la pêche et du coût élevé des bateaux, la plupart des pêcheurs ne peuvent pas se payer un palangrier. Les prises d'omble de l'Arctique et de saumon atteignent presque le niveau maximal. La pêche à la morue pourrait se développer, mais une technologie plus perfectionnée et plus coûteuse serait nécessaire pour capturer la morue dans

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.10**  
**Taux d'activité estimatif par secteur économique, nord du Labrador, 1979<sup>a</sup>**

	Taux d'activité de la population active (%)	Ménages touchant un revenu (%)
Emploi à plein temps rémunéré	15	25
Emploi occasionnel rémunéré	30	50
Emploi dans une usine de transformation du poisson	35	60
Assurance-chômage	40	70
Paiements statutaires	n.d.	100
Assistance sociale	n.d.	60
Ventes de poisson	35	80
Vente de pelleterie	20	50
Viande et poisson (production personnelle)	50	100
Bois et autres produits (production personnelle)	30	60

Source : Usher (1982).

- a. Les pourcentages du tableau ne s'additionnent pas. Ils ont trait aux diverses proportions des participants de la population active qui s'occupent ou qui touchent un revenu d'une activité donnée, voire les deux.

les eaux plus profondes. Des espèces, comme les pétoncles et le turbot, semblent offrir certaines possibilités. Il demeure que la pêche côtière ne pourra pas occuper la population active disponible dans le nord du Labrador qui augmente sans cesse à cause du taux de croissance démographique (4 % par année), le plus élevé au Canada.

D'après le tableau 17.11, les pelleteries auraient rapporté des revenus totaux en espèces de 236 000 \$ en 1978-1979. De cette somme, 107 000 \$ provenaient de la vente de peaux de phoque. En 1982, ces ventes ont atteint un maximum de 175 000 \$; par la suite, le marché s'est effondré à un point tel que les achats des magasins locaux de la Labrador Services Division (LSD) ont pratiquement pris fin. À cause de plusieurs années de conditions de glace défavorables et de la disparition du marché des peaux de phoque, les revenus tirés de la vente des produits du phoque ont diminué de façon marquée dans le nord du Labrador. À cause du caractère mixte et saisonnier de l'activité économique, ces deux facteurs ont eu ensemble des effets graves et néfastes sur le bien-être économique des résidents du nord du Labrador.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.11**  
**Revenu brut tiré des sources principales, collectivités du nord du Labrador, 1979**

Source	en milliers de dollars					
	Nain	Hopedale	Postville	Makkovik	Rigolet	Total
Emploi à plein temps	580	330	140	220	140	1 410
Emploi occasionnel	180	100	75	100	65	520
Emploi dans une usine de transformation du poisson	150	15	10	270	—	445
Total partiel : emplois rémunérés	910	445	225	590	205	2 375
Assurance-chômage	170	100	110	190	110	680
Paievements statutaires	360	160	60	115	100	795
Assistance sociale	265	85	15	40	85	490
Total partiel : paievements de transfert	795	345	185	345	295	1 965
Ventes de poisson	278	91	85	161	80	695
Ventes de pelleterie	94	52	14	34	42	236
Ventes de produits artisanaux, etc.	20	5	—	25	5	55
Total partiel : ventes de produits	392	148	99	220	127	986
Revenu total en espèces	2 097	938	509	1 155	627	5 326
Viande et poisson	801	327	157	294	177	1 756
Bois et autres produits	20	35	48	25	60	188
Revenu total (utilisation personnelle)	821	362	205	319	237	1 944
Revenu total	2 918	1 300	714	1 474	864	7 270

Source : Usher (1982).

Malgré la disparition du marché des peaux de phoque, la chasse au phoque pour des fins de subsistance se poursuit. Dans le nord du Labrador, la chair de phoque est encore un aliment de choix très nutritif; seule la chair de caribou a plus d'importance. Au printemps, en été et en automne, 50 % de la population active chasse encore le phoque. Chaque chasseur doit faire des dépenses en immobilisations de plus de 8 000 \$ et, chaque année, les dépenses de remplacement peuvent atteindre 3 000 \$. Les coûts du carburant des motoneiges et des bateaux sont assez considérables. Les revenus tirés de la vente des peaux de phoque ont joué un rôle déterminant dans la poursuite des activités de chasse.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

### Sud du Labrador

Pour nos besoins, nous considérons que le sud du Labrador est une zone s'étendant de l'Anse-au-Clair à Cartwright (voir la figure 14.3, chapitre 14). Comme dans les autres zones de chasse au phoque de la province, la subsistance des habitants du sud du Labrador est tributaire d'industries primaires, comme la pêche et la chasse. L'activité économique des collectivités n'est pas très diversifiée et les résidents sont souvent aux prises avec un taux de chômage saisonnier élevé et des fluctuations économiques.

Des données sur la population et le taux de la population active de cette région du Labrador sont présentées au tableau 17.12. Au moment du recensement de 1981, seulement 50 % de la population de plus de 15 ans faisaient partie de la population active; c'est très inférieur à la moyenne nationale (64 %) et au taux d'activité dans d'autres zones de chasse au phoque. Cela pourrait être dû à la frustration vécue par les travailleurs de la région dont les démarches antérieures pour trouver un emploi s'étaient soldées par un échec. Hill (1983) a constaté que les résidents de la région sont très bien informés du travail disponible; ils pourraient donc ne se joindre à la population active qu'une fois sûrs des possibilités d'emploi. Le taux de chômage élevé de 39 % serait donc lié au fait que l'industrie de la pêche de la région n'était pas encore totalement en marche au moment du recensement.

**Tableau 17.12**  
**Population et population active, sud du Labrador**

	Nombre
Population totale	3 813
Population active :	
Population de 15 ans et plus	2 570
Faisant partie de la population active	1 285
Occupés	795
En chômage	505
Taux d'activité	50,0
Taux de chômage	39,3

*Source :* Recensement du Canada de 1981.

Comme le montre le tableau 17.13, la population se caractérise par des niveaux de scolarité peu élevés. Près de 78 % des résidents n'ont pas terminé leurs études secondaires et un peu plus de 51 % n'ont pas atteint la 9<sup>e</sup> année. Cela signifie que le taux de défection scolaire est élevé et que la mobilité professionnelle est très limitée.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.13**  
**Niveaux de scolarité, sud du Labrador**

	Nombre	%
Population de 15 ans et plus	2 570	100,0
Niveau de scolarité		
N'ayant pas atteint la 9 <sup>e</sup> année	1 320	51,4
Études secondaires (sans certificat)	680	26,5
Études secondaires (avec certificat)	185	7,2
Études universitaires (sans diplôme)	85	3,3
Études universitaires (avec diplôme)	80	3,1
Autres études postsecondaires	200	7,8

*Source :* Recensement du Canada de 1981.

Les tableaux 17.14 et 17.15 décrivent la composition de la population active par division d'activité économique et par grand groupe professionnel, respectivement. Il est très clair que la population vit surtout de l'industrie de la pêche. Les données du premier tableau montrent qu'environ 44 % de l'ensemble de la population active sont associés aux industries de la pêche et de la fabrication. Pour ce qui est de la fabrication, cela se résume à la transformation du poisson qui, exception faite de deux petits fabricants d'embarcations, est la seule activité de fabrication de la région. Une telle dépendance de la pêche ressort aussi du tableau 17.15 où l'on constate que 44 % des emplois reviennent aux professions primaires et à la transformation. La prestation de services, comme l'enseignement, la santé, les services sociaux et les services généraux, occupait près de 28 % de la population active. On trouve les mêmes concentrations de la population active dans d'autres zones de chasse au phoque.

Dans le sud du Labrador, les ressources sont souvent exploitées pour des fins de subsistance. Les ressources alimentaires de la région, y compris le phoque, constituent un élément important de l'alimentation des résidents. La coupe du bois de chauffage et la chasse aux oiseaux et à d'autres animaux sont aussi des activités de subsistance économique des habitants.

Dans les zones de chasse au phoque du sud du Labrador, l'activité économique varie beaucoup selon les saisons parce qu'elle est en grande partie tributaire de la pêche côtière et de la transformation du poisson. Les travaux saisonniers de construction et d'autres activités liées aux ressources locales ont également leur importance. Le secteur des services financés par le gouvernement, y compris l'enseignement, les services sociaux et les forces policières, et le secteur des activités de commerce au détail appuyées, en partie, des prestations d'assurance-chômage et d'autres programmes de soutien du revenu, assurent un bon nombre

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.14**  
**Population active par division d'activité économique, sud du Labrador**

Division d'activité économique	Nombre	%
Toutes les activités économiques	1 260	100,0
Industries primaires	395	31,4
Industries manufacturières	155	12,3
Bâtiment	50	4,0
Transports et communications	70	5,6
Commerce	140	11,1
Finance, assurance et immobilier	5	0,4
Services socio-culturels et communautaires	350	27,8
Administration publique et défense	85	6,8
Sans objet	35	-

*Source :* Recensement du Canada de 1981.

**Tableau 17.15**  
**Population active par grand groupe professionnel, sud du Labrador**

Grands groupes professionnels	Nombre	%
Toutes les professions	1 260	100,0
Gestion et administration	75	5,8
Enseignement	85	6,6
Médecine et santé	30	2,3
Professions techniques, scolaires et religieuses	30	2,3
Travail de bureau	45	3,5
Vente	85	6,6
Services	130	10,1
Professions primaires	420	32,6
Industries de transformation	135	10,5
Usinage	25	1,9
Construction	70	5,4
Transport	25	1,9
Autres	100	7,8
Sans objet	35	-

*Source :* Recensement du Canada de 1981.

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

d'emplois permanents. Toutefois, de façon générale, l'économie d'une zone de chasse au phoque est fortement tributaire de la disponibilité et de l'utilisation des ressources locales.

### Île de Terre-Neuve

Les données utilisées pour décrire l'activité économique des zones de chasse au phoque de l'île de Terre-Neuve ont trait à deux sous-régions. Pour ce qui est de la côte nord-est, les données s'appliquent à la région située entre le cap Fréhel et le fond de la baie Blanche (division de recensement n° 8); quant à la grande presqu'île du Nord, les données ont trait à la région qui part du fond de la baie Blanche et qui longe la côte jusqu'au cap Saint-Grégoire (division de recensement n° 9).

L'activité économique de ces régions est dominée par la pêche saisonnière. La saison de pêche va ordinairement de mai à novembre. Pendant les mois d'hiver, à cause du temps et de l'état de la glace, toute activité de pêche cesse et les usines de transformation du poisson sont fermées. À cause de leur emplacement géographique, de l'éparpillement de la population et de la pénurie de ressources diverses, ces régions resteront probablement tributaires de la pêche saisonnière comme principale source de subsistance économique.

Le 1<sup>er</sup> juin 1981, la côte nord-est comptait 54 542 habitants. Le tableau 17.16 décrit les principales caractéristiques de la population active. Plus de 18 000 membres de la population de 15 ans et plus font partie de la population active et le taux d'activité est de 49,2 %. (C'est un taux peu élevé si on le compare à la moyenne nationale de 64 %; ce serait dû au faible taux d'activité des femmes qui s'élève à 30 %.) Il faut de plus signaler que le recensement a lieu en juin, soit à une période où les préparatifs de pêche sont en cours. Il est donc fort possible que le taux d'activité soit relativement plus élevé et le taux de chômage relativement moins élevé qu'au cours des mois d'hiver. En 1981, la presqu'île du Nord comptait environ 26 000 habitants ou un peu moins de la moitié de la population de la côte nord-est. Le taux d'activité de la population active (62,6 %) y était plus proche de la moyenne nationale (64 %).

Comme le montre le tableau 17.17, les niveaux de scolarité sont relativement peu élevés dans les deux sous-régions où moins de 30 % de la population a terminé des études secondaires et moins de 20 % ont suivi des cours ou reçu une formation au-delà du niveau secondaire. Pour l'ensemble de la province, ces pourcentages atteignent 28,9 % et 28,4 %, respectivement.

Les tableaux 17.18 et 17.19 montrent que l'économie de cette zone est tributaire de la pêche. Pour ce qui est des industries primaires, la majorité des emplois sont liés à la capture du poisson et, dans le secteur des industries manufacturières, ils sont surtout liés à la transformation du poisson. La primauté

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.16**  
**Population et population active, nord de Terre-Neuve**

	Presqu'île du Nord	Côte nord-est
Population totale	25 738	54 542
Population active		
Population de 15 ans et plus	17 435	36 615
Faisant partie de la population		
active	10 990	18 205
Occupés	8 550	14 400
En chômage	2 445	3 800
Taux d'activité	62,6	49,2
Taux de chômage	22,7	21,4

Source : Recensement du Canada de 1981.

**Tableau 17.17**  
**Niveaux de scolarité, nord de Terre-neuve**

	Presqu'île du Nord		Côte nord-est	
	Nombre	%	Nombre	%
Population de 15 ans et plus	17 435	100,0	36 615	100,0
Niveau de scolarité				
N'ayant pas atteint la 9 <sup>e</sup> année	7 665	44,0	15 705	42,9
Études secondaires (sans certificat)	4 685	26,9	10 550	28,8
Études secondaires (avec certificat)	1 755	10,0	3 680	10,1
Études universitaires (sans diplôme)	790	4,5	1 420	3,9
Études universitaires (avec diplôme)	575	3,3	900	2,5
Autres études postsecondaires	1 965	11,2	4 360	11,9

Source : Recensement du Canada de 1981.

de la pêche et de la transformation du poisson est confirmée par la ventilation par grand groupe professionnel du tableau 17.19.

Les tableaux 17.20 et 17.21 où l'emploi est ventilé par établissement manufacturier montrent eux aussi que la zone est tributaire de la pêche. Les données sur l'emploi correspondent à des quantités maximales d'emplois dans les

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.18**  
**Population active par division économique, nord de Terre-Neuve**

Division d'activité économique	Côte nord-est		Presqu'île du Nord	
	Nombre	%	Nombre	%
Toutes les activités économiques	17 675	100,0	10 640	100,0
Industries primaires	4 450	25,2	2 265	21,3
Industries manufacturières	2 875	16,3	2 780	26,1
Bâtiment et travaux publics	1 345	7,6	620	5,8
Transports et communications	1 105	6,3	620	5,8
Commerce	2 795	15,8	1 305	12,3
Finance, assurance et immobilier	245	1,4	115	1,1
Services socio-culturels et communautaires <sup>a</sup>	4 095	23,2	2 375	22,3
Administration publique et défense	775	4,4	550	5,2
Sans objet <sup>b</sup>	525	—	355	—

*Source* : Recensement du Canada de 1981.

- a. La division des services socio-culturels et communautaires comprend les sous-divisions suivantes : éducation et services connexes, services médicaux et sociaux, services personnels et hébergement et restauration.
- b. A trait aux personnes en chômage de 15 ans et plus qui n'ont jamais occupé un emploi ou qui n'en avaient occupé un qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier 1980.

entreprises et ne peuvent pas vraiment être comparées aux données du recensement sur la population active. Ces données ont été ajoutées pour montrer une autre perspective des zones de chasse au phoque. Dans la presqu'île du Nord, plus de 95% des emplois des établissements manufacturiers sont liés à la transformation du poisson. Aucune autre activité manufacturière ne fournit beaucoup d'emplois dans cette zone. Le long de la côte nord-est, 65 % des emplois des industries manufacturières sont directement liés à la transformation du poisson. L'industrie des mines de minerais non métalliques et les scieries sont d'autres employeurs détenant environ 10 % des emplois des industries manufacturières.

Le tableau 17.21 renferme les données correspondantes pour le district du centre de Terre-Neuve et le district de Bonavista, régions contiguës à la côte nord-est et à la presqu'île du Nord, respectivement (voir la figure 14.2, chapitre 14). C'est pour tenter de montrer d'autres possibilités d'emploi dans les régions avoisinantes que nous avons ajouté ces deux districts. Dans le district du centre, 1 200 emplois des industries manufacturières sur plus de 1 400 sont associés à une usine de pâtes et papiers et, dans le district de Bonavista, 1 622 emplois sur environ 1 900 sont liés à l'industrie de la transformation du poisson. La forte concentration

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.19**  
**Population active par grand groupe professionnel, nord de Terre-Neuve**

Grands groupes professionnels	Côte nord-est		Presqu'île du Nord	
	Nombre	%	Nombre	%
Toutes les professions	17 680	100,0	10 640	100,0
Gestion et administration	655	3,7	410	3,9
Enseignement	985	5,6	615	5,8
Médecine et santé	420	2,4	330	3,1
Professions techniques, sociales et religieuses	530	3,0	185	1,7
Travail de bureau	1 605	9,1	920	8,6
Vente	1 300	7,4	620	5,8
Services	1 660	9,4	945	8,9
Professions primaires	4 155	23,5	2 330	21,9
Industries de transformation	1 930	10,9	2 235	21,0
Usinage	880	5,0	310	2,9
Construction	1 590	9,0	790	7,4
Transport	1 060	6,0	320	3,0
Autres	915	5,2	640	6,0
Sans objet	525	—	355	—

Source : Recensement du Canada de 1981.

des emplois dans deux secteurs d'activité est donc évidente. Ces régions avoisinantes ressemblent donc aux zones de chasse au phoque.

Dans les zones de chasse au phoque de Terre-Neuve, la capture et la transformation du poisson sont les principaux éléments de l'activité économique. Au cours des dernières années, l'industrie de la pêche a souffert d'une baisse des stocks de poisson et des prix, et d'une hausse des coûts d'exploitation. À plusieurs points de vue, ces contretemps ont engendré des difficultés financières dans cette région et pour l'ensemble des économies régionales. D'autres sources d'emploi dans la région, associées à l'exploitation minière ou aux pâtes et papiers, sont loin d'être encourageantes. En fait, c'est le contraire; elles sont aussi en perte de vitesse.

Le recul subi par la chasse au phoque a rendu nécessaire de fermer l'usine de transformation de Dildo. Les emplois perdus constituent un problème grave pour la région où les possibilités d'emploi sont limitées. Il serait donc intéressant de nous arrêter de plus près à Dildo et aux collectivités avoisinantes.

Dildo est un petit village de la côte sud-est de la baie de la Trinité. Des données sur la subdivision de recensement où il se trouve nous donneront une idée

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.20**  
**Établissements manufacturiers, nord de Terre-Neuve**

Industrie de la CTI <sup>a</sup>	Presqu'île du Nord		Côte nord-est	
	Entreprises	Employés <sup>b</sup>	Entreprises	Employés <sup>b</sup>
062-Mines de minerais non métalliques	0	0	1	100
102-Transformation du poisson	12	694+	7	603+
104-Industries laitières	0	0	1	8
107-Produits de boulangerie-pâtisserie	0	0	1	6
199-Artisanat	1	1+	0	0
251-Scieries, etc.	11	21+	37	91+
261-Meubles de bureau et de maison	0	0	1	4
281-Impression commerciale	0	0	1	3
284-Impression et édition	1	4	1	1
304-Emboutissage, matriçage et revêtement de produits en métal	0	0	1	3
306-Articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie	0	0	1	4
324-Carrosseries de camions, d'autobus et de remorques	0	0	1	2
328-Construction et réparation d'embarcations	2	8+	5	79
354-Produits en béton	0	0	1	3
355-Béton préparé	0	0	1	5
359-Autres industries de produits minéraux non métalliques	0	0	3	13
376-Savons et composés pour le nettoyage	0	0	1	3
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>728+</b>	<b>64</b>	<b>928+</b>

Source : Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd., 1986; Terre-Neuve et Labrador, 1984.

a. CTI : Classification type des industries.

b. Le signe + signifie que certaines données n'étaient pas disponibles; le chiffre réel pourrait être plus élevé.

de la situation économique de la région. En 1981, la subdivision comptait 3 296 habitants dont 2 280 avaient 15 ans ou plus. La population active comptait environ 1 300 personnes et son taux d'activité était de 57 %. Ce taux est beaucoup moins élevé que la moyenne nationale (64 %) à cause du taux d'activité relativement peu élevé des femmes (40 %). En 1981, le taux de chômage a été évalué à environ 21 %; c'est probablement inférieur au taux réel parce qu'il ne prend pas en compte les travailleurs découragés s'étant retirés de la population active à cause de la grande difficulté de trouver un emploi.

En moyenne, la région affiche à peu près le même niveau de scolarité que les zones de chasse au phoque de Terre-Neuve : environ 70 % de la population de 15 ans et plus n'ont pas terminé leurs études secondaires. Pour ce qui est des pourcentages de la population active par industrie, un peu plus de 13 % (170 personnes) est associé aux industries primaires que domine l'industrie de la pêche. Les industries manufacturières occupaient un pourcentage additionnel de 33 % ou 430 personnes dont 390 travaillaient dans des usines de transformation du poisson

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.21**  
**Établissements manufacturiers par district, est et centre de Terre-Neuve**

Industries de la CTI <sup>a</sup>	District du centre		District de Bonavista	
	Entreprises	Employés <sup>b</sup>	Entreprises	Employés <sup>b</sup>
062-Mines de minerais non métalliques	1	45	0	0
102-Transformation du poisson	0	0	12	1 622
104-Industrie laitière	0	0	0	0
107-Produits de boulangerie-pâtisserie	2	31	1	6
108-Sucre et confiseries	1	50+	0	0
169-Autres industries de produits en caoutchouc	1	10	0	0
199-Artisanat	0	0	0	0
251-Scieries, etc.	5	5	34	65+
261-Meubles de bureau et de maison	1	7	1	1
271-Pâtes et papiers et produits connexes	1	1 200	0	0
273-Boîtes en carton et sacs en papier	1	3	0	0
281-Impression commerciale	2	7	1	8
284-Impression et édition	0	0	0	0
297-Laminage, moulage et extrusion du cuivre et de ses alliages	0	0	1	2
304-Emboutissage, matriçage et revêtement de produits en métal	5	38	0	0
309-Autres industries de produits en métal	1	1	2	7
328-Construction et réparation d'embarcations	0	0	7	125
351-Produits en argile	0	0	1	26
355-Béton préparé	1	6	1	10
369-Autres industries des produits du pétrole et du charbon	1	18	0	0
371-Produits chimiques d'usage industriel	1	5+	0	0
391-Matériel scientifique et professionnel	0	0	1	4
393-Articles de sport et jouets	0	0	1	6
399-Autres industries de produits manufacturés	0	0	2	2
994-Autres services de réparation	1	5	1	4
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>1 431+</b>	<b>66</b>	<b>1 888+</b>

Source : Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd. (1986); Terre-Neuve et Labrador, 1984.

a. CTI : Classification type des industries.

b. Le signe + signifie que certaines données n'étaient pas disponibles; le chiffre réel pourrait être plus élevé.

et les autres faisaient du travail de métaux et de la mécanique. La construction et le secteur des services se partageaient le reste de la main-d'oeuvre. Les services socio-culturels et communautaires comprenant des activités comme l'enseignement, les services sociaux, les services personnels et les services fournis aux entreprises occupaient environ 17 % de la population active; c'est un peu moins que le pourcentage de 22 % à 23 % pour la même catégorie d'activité économique dans les zones de chasse au phoque de Terre-Neuve.

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

D'après le *Directory of Manufacturers, 1983* (Terre-Neuve, 1984), le principal employeur de Dildo et des environs est Arctic Seafoods Limited qui peut employer jusqu'à 150 personnes dans son usine de transformation du poisson de Dildo-Sud. Dans la collectivité voisine de New Harbour, Woodman's Fisheries et Higdon Sea Foods emploient, au total, 240 autres personnes. Il est clair que la région de Dildo et des environs est fortement tributaire de la pêche et d'activités connexes de transformation et d'appoint.

Donc, de façon générale, l'économie de la région où est situé le village de Dildo ressemble beaucoup à celle d'autres régions rurales de Terre-Neuve. Il y aurait cependant une différence : le village de Dildo est à environ 100 kilomètres de la région de St. John's et serait à la limite de la distance à parcourir pour se rendre au travail et en revenir pour la plupart des gens. Dans la mesure où la ville de St. John's offre de meilleures possibilités d'emploi et que les gens veulent s'y rendre pour travailler, les travailleurs de Dildo sont peut-être mieux placés en matière d'emploi que les gens étant dans la même situation, mais habitant plus loin du principal centre urbain de la province. Toutefois, cet avantage serait plus apparent que réel. Le niveau de scolarité et l'expérience professionnelle des employés de l'usine de Dildo sont limités et les avantagent très peu lorsque vient le moment de trouver des emplois dans la région de St. John's, sans compter que ces travailleurs ont affirmé préférer de loin occuper des postes à Dildo ou dans les environs. Malgré tout et si ces travailleurs se recyclaient, le fait de se rendre tous les jours jusqu'à St. John's pour y travailler avantagerait quelque peu certains travailleurs de l'usine de transformation.

Étant donné le niveau de scolarité, la formation et l'expérience professionnelle limités des travailleurs de l'usine de Dildo et les rares possibilités d'emplois de rechange au niveau local, il faudrait pour remplacer les emplois liés à la transformation du phoque, relancer les marchés des peaux de phoque ou amener un nouvel employeur dans la région.

### **Basse-Côte-Nord du Québec**

Comme dans les autres zones de chasse au phoque, les collectivités de la Basse-Côte-Nord du Québec sont tributaires des industries primaires (c'est-à-dire de la pêche et de la chasse). Les économies locales ne sont pas diversifiées et souffrent d'un taux de chômage saisonnier élevé. Le lieu géographique de ces collectivités et le peu de valeur de leurs ressources naturelles donnent à entendre que la pêche demeurera probablement leur principale activité économique. Comme dans certaines des autres zones de chasse au phoque, les principaux obstacles au développement de l'industrie touristique sont l'isolement et les rares services à offrir aux touristes éventuels. La zone de chasse au phoque de la Basse-Côte-Nord est décrite à la figure 14.6 (chapitre 14). La chasse au phoque s'est surtout exercée dans le district de Harrington-La Tabatière.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

Les caractéristiques de la population et le taux d'activité de la population active de la zone de la Basse-Côte-Nord sont présentés au tableau 17.22. Un peu plus de 52 % de la population de 15 ans et plus fait partie de la population active. Ce taux d'activité est peu élevé comparativement à la moyenne nationale (64 %) et aux taux de la presqu'île du nord de Terre-neuve (62 %) et des Îles de la Madeleine (63,5 %). Ce serait dû au taux d'activité peu élevé des femmes dans cette zone (41 %). Le taux de chômage (28,3 %) y est élevé même si la saison de pêche du printemps était bien amorcée au début de juin, c'est-à-dire au moment du recensement.

**Tableau 17.22**  
**Population et population active, Côte-Nord du Québec**

	Nombre
Population totale	5 176
Population active	
Population de 15 ans et plus	3 440
Faisant partie de la population active	1 825
Occupés	1 325
En chômage	495
Taux d'activité	52,3
Taux de chômage	28,3

*Source :* Recensement du Canada de 1981.

Les niveaux de scolarité de la population de 15 ans et plus sont peu élevés. Comme le montre le tableau 17.23, seulement 13 % des adultes ont fait des études postsecondaires.

Des ventilations de la population active par division d'activité économique (tableau 17.24) et par grands groupes professionnels (tableau 17.25) montrent que, le long de la Côte-Nord, les emplois sont surtout liés à la pêche et à la transformation du poisson. Ces deux activités occupent près de 40 % de la population active. Dans cette zone, la pêche est saisonnière et ne dure que quatre ou cinq mois chaque année. Il y a plusieurs usines de transformation le long de la Côte-Nord, mais l'usine de La Tabatière est la seule qui peut traiter une gamme variée de produits. Même si la morue constitue la principale espèce de poisson capturé et transformé le long de la Côte-Nord, les volumes de crabe débarqué ont augmenté rapidement et pourraient continuer de s'accroître.

Exception faite de la transformation du poisson, le secteur d'activité manufacturière est quasi inexistant. La plupart des emplois d'un secteur autre que

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.23**  
**Niveaux de scolarité, Côte-Nord du Québec**

	Nombre	%
Population de 15 ans et plus	3 440	100,0
Niveau de scolarité		
N'ayant pas atteint la 9 <sup>e</sup> année	1 880	54,6
Études secondaires (sans certificat)	1 010	29,4
Études secondaires (avec certificat)	95	2,8
Études universitaires (sans diplôme)	50	1,5
Études universitaires (avec diplôme)	125	3,6
Autres études postsecondaires	280	8,1

Source : Recensement du Canada de 1981.

**Tableau 17.24**  
**Population active par division d'activité économique, Côte-Nord du Québec**

Divisions d'activité économique	Nombre	%
Toutes les activités économiques	1 710	100,0
Industries primaires	480	28,1
Industries manufacturières	200	11,7
Bâtiment et travaux publics	70	4,1
Transports et communications	120	7,0
Commerce	175	10,2
Finance, assurance et immobilier	15	0,9
Services socio-culturels et communautaires	555	32,5
Administration publique et défense	95	5,6
Sans objet	110	-

Source : Recensement du Canada de 1981.

primaire sont liés à la division des services socio-culturels et communautaires à laquelle est associée 32,5 % de la population active.

Malgré tout, dans les villes et villages de la Côte-Nord, des activités comme la chasse aux animaux et aux oiseaux, la coupe du bois de chauffage et

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.25**  
**Population active par grand groupe professionnel, Côte-Nord du Québec**

Grands groupes professionnels	Nombre	%
Toutes les professions	1 710	100,0
Gestion et administration	80	4,7
Enseignement	135	7,9
Médecine et santé	75	4,4
Professions techniques, sociales et religieuses	60	3,5
Travail de bureau	140	8,2
Vente	85	5,0
Services	195	11,4
Professions primaires	490	28,7
Industries de transformation	165	9,6
Usinage	35	2,0
Construction	160	9,4
Transport	30	1,8
Autres	55	3,2
Sans objet	110	—

*Source :* Recensement du Canada de 1981.

l'entretien général des maisons, occupent une place importante au cours d'une partie de l'année et permettent aux habitants de survivre. Cela s'applique aux villages de chasse au phoque de Baie-des-Moutons, de la Tabatière et de Harrington dont les populations varient d'environ 150 à 1 000 habitants. À la fin du printemps, en été et en automne, le matériel nécessaire y est acheminé par bateau. En hiver et au début du printemps, les collectivités sont isolées et les ressources locales occupent les résidents et comblent les besoins de la vie de tous les jours.

L'économie de la Côte-Nord est tributaire de la pêche côtière. On y trouve certaines usines de transformation, mais cette activité ne constitue pas une source importante d'emploi. Les services d'enseignement, les services médicaux et d'autres services sociaux assurés par le gouvernement et les prestations d'assurance-chômage semblent jouer un rôle déterminant dans l'économie locale, tout comme les activités personnelles de subsistance.

### Îles de la Madeleine

L'économie des Îles de la Madeleine, faible et vulnérable, est fortement tributaire du monde extérieur pour la plupart de ses biens et services et pour une

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

partie importante des capitaux nécessaires à la mise en valeur de ses ressources. L'activité économique est aussi très saisonnière. La capture et la transformation du poisson, les mines de sel et le tourisme constituent les principaux éléments de cette activité économique. La saison de pêche qui débute en mai dure de cinq à six mois par année. Le tourisme y est limité de juin à la fin d'août. Le taux de chômage relativement élevé qui peut atteindre 60 % en hiver montre que les prestations d'assurance-chômage jouent un rôle important dans la survie des habitants des Îles de la Madeleine.

En juin 1981, les Îles de la Madeleine comptaient 14 130 habitants. Les caractéristiques principales de la population active sont présentées au tableau 17.26. Parmi la population de 15 ans et plus, un peu plus de 6 700 font partie de la population active; le taux d'activité de la population active est donc d'environ 63,5 % ou un peu moins que la moyenne nationale (64 %). Le taux d'activité des femmes (55 %) était relativement élevé. Toutefois, le recensement a lieu au début de juin alors que la pêche bat parfois son plein et que le taux d'activité peut être plus élevé qu'au cours du reste de l'année.

D'après les données du tableau 17.27, la population active des Îles de la Madeleine serait plus scolarisée que celles d'autres zones de chasse au phoque. Par rapport à Terre-Neuve, à la Côte-Nord du Québec ou à la zone de chasse au phoque de l'île du Cap-Breton, un nombre relativement moins élevé des habitants des Îles de la Madeleine n'ont pas atteint la 9<sup>e</sup> année, tandis qu'un nombre relativement plus important d'entre eux ont fréquenté l'université ou détiennent un diplôme universitaire. Un pourcentage beaucoup plus élevé de la population totale de 15 ans et plus ont suivi des cours de formation technique postsecondaire. Au cours d'entrevues, huit chasseurs de phoque ont tous déclaré avoir suivi des cours de formation technique liée, la plupart du temps, à l'industrie de la pêche (par exemple, instruments et navigation).

Une ventilation des données sur la population active par division d'activité économique et par grand groupe professionnel montre que la pêche et la transformation du poisson constituent des activités très importantes. La répartition par division d'activité économique, résumée au tableau 17.28, montre que plus de 35 % de la population active est associée aux industries primaires et manufacturières. Aux Îles de la Madeleine, ces industries sont surtout liées à la pêche et à la transformation du poisson. Un tableau à peu près identique se dégage de la ventilation de la population active par grand groupe professionnel (voir le tableau 17.29). Près de 30 % de toutes les professions sont tributaires des professions primaires et de la transformation, c'est-à-dire surtout de la pêche et de la transformation du poisson. Comme à Terre-Neuve, les activités du secteur des services, regroupées sous la division des services socio-culturels et communautaires, occupent près de 30 % des habitants.

Parmi d'autres activités du secteur primaire, les mines de sel fournissent des emplois directs à quelque 200 personnes. Le secteur agricole a peu d'envergure.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.26**  
**Population et population active, Îles de la Madeleine**

	Nombre
Population totale	14 130
Population active	
Population de 15 ans et plus	10 565
Faisant partie de la population active	6 735
Occupée	5 415
En chômage	1 310
Taux d'activité	63,5
Taux de chômage	20,0

Source : Recensement du Canada de 1981.

**Tableau 17.27**  
**Niveaux de scolarité, Îles de la Madeleine**

	Nombre	%
Population totale de 15 ans et plus	10 565	100,0
Niveau de scolarité		
N'ayant pas atteint la 9 <sup>e</sup>	3 710	35,1
Études secondaires (sans certificat)	2 400	22,7
Études secondaires (avec certificat)	1 340	12,7
Études universitaires (sans diplôme)	460	4,4
Études universitaires (avec diplôme)	415	3,9
Autres études postsecondaires	2 230	21,2

Source : Recensement du Canada de 1981.

Entre 40 et 50 agriculteurs font l'élevage du bétail destiné à la consommation locale. La culture hydroponique permet de cultiver de l'herbe et du foin fourragers pour nourrir une partie des bestiaux. Certains habitants des Îles de la Madeleine appliquent des techniques aquicoles à l'engraissement des homards destinés au marché et à l'élevage des moules bleues.

D'après un mémoire de la Chambre de commerce (1985), l'industrie touristique fournit environ 200 emplois saisonniers et, chaque année, injecte environ

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.28**  
**Population active par division d'activité économique, Îles de la Madeleine**

Divisions d'activité économique	Nombre	%
Toutes les activités économiques	6 380	100,0
Industries primaires	415	-6,5
Industries manufacturières	1 850	28,9
Bâtiment et travaux publics	475	7,5
Transports et communications	440	6,9
Commerce	790	12,4
Finance, assurance et immobilier	105	1,6
Services socio-culturels et communautaires	1 895	29,7
Administration publique et défense	405	6,4
Sans objet	356	-

Source : Recensement du Canada de 1981.

**Tableau 17.29**  
**Population active par grand groupe professionnel, Îles de la Madeleine**

Grands groupes professionnels	Nombre	%
Toutes les professions	6 380	100,0
Gestion et administration	325	5,1
Enseignement	450	7,1
Médecine et santé	240	3,8
Professions techniques, sociales et religieuses	295	4,6
Travail de bureau	735	11,5
Vente	385	6,0
Services	800	12,5
Professions primaires	1 085	17,0
Industries de transformation	785	12,3
Usinage	345	5,4
Construction	520	8,2
Transport	210	3,3
Autres	200	3,1
Sans objet	355	-

Source : Recensement du Canada de 1981.

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

5 millions de dollars dans l'économie des Îles de la Madeleine. La brièveté de la saison touristique et les coûts élevés du transport empêchent cette industrie de se développer. Malgré tout, les habitants cherchent activement des façons de faire croître l'intérêt des touristes.

Les artistes et les artisans locaux semblent actifs et, même si ce secteur d'activité offre peu de possibilités d'emploi, il a un rôle à jouer dans l'industrie touristique. Les artisans des Îles de la Madeleine ont mis au point des façons d'utiliser les grandes quantités de sable pour fabriquer des lampes et des abat-jour de qualité supérieure et pour concevoir, à partir de l'albâtre local, des pièces artisanales uniques. Bien que ces activités aient une envergure limitée, elles permettent de diversifier quelque peu l'économie de la zone.

Pour ce qui est du reste de l'économie, la majeure partie de la population active travaille dans le secteur des services; elle offre des services d'appoint à l'industrie de la pêche ou assure la prestation de services généraux, sociaux et personnels, offre des services aux entreprises et voit au maintien de l'infrastructure locale. L'ampleur du secteur des services serait partiellement due à l'engagement du gouvernement du Québec de fournir de nombreux services dans des secteurs comme l'enseignement et les services sociaux. L'effet stabilisateur des prestations d'assurance-chômage, la demande qu'elles engendrent de la part des consommateurs et l'isolement relatif de l'économie des Îles de la Madeleine permettent aussi au secteur privé d'offrir certains services.

### Île du Cap-Breton

La zone de chasse au phoque de la Nouvelle-Écosse se trouve sur la pointe nord de l'île du Cap-Breton et va de Dingwall à Meat Cove. Comme dans les autres zones de chasse au phoque, les collectivités comptent sur les industries primaires (c'est-à-dire la pêche et la chasse) pour survivre. À cause du lieu géographique et du peu de valeur des ressources naturelles de ces collectivités, il est probable que la pêche continuera d'être leur principale activité économique. L'industrie touristique joue un certain rôle, mais les installations laissent à désirer.

La zone de chasse au phoque de l'île du Cap-Breton se trouve dans la subdivision A de la division de recensement n° 18 de la Nouvelle-Écosse. En juin 1981, la subdivision A comptait 3 707 habitants. Les caractéristiques principales de la population active sont présentées au tableau 17.30. Puisque la subdivision A comprend certaines collectivités plus importantes, les statistiques ne donnent pas une idée juste des caractéristiques de la zone de chasse au phoque.

Le taux de la population active est très inférieur à la moyenne nationale. Le taux de chômage (33 % au début de juin) augmente beaucoup en hiver lorsque la pêche est inexistante.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.30**  
**Population et population active, nord de l'île du Cap-Breton**

	Nombre
Population totale	3 707
Population active	
Population de 15 ans et plus	2 715
Faisant partie de la population active	1 565
Occupés	1 025
En chômage	470
Taux d'activité	57
Taux de chômage	33

Source : Recensement du Canada de 1981.

**Tableau 17.31**  
**Niveaux de scolarité, nord de l'île du Cap-Breton**

	Nombre	%
Population totale de 15 ans et plus	2 715	100,0
Niveau de scolarité		
N'ayant pas atteint la 9 <sup>e</sup> année	890	32,8
Études secondaires (sans certificat)	1 045	38,5
Études secondaires (avec certificat)	120	4,4
Études universitaires (sans diplôme)	130	4,8
Études universitaires (avec diplôme)	165	6,2
Autres études postsecondaires	365	13,4

Source : Recensement du Canada de 1981.

Comme le montre le tableau 17.31, les niveaux de scolarité de la population active sont relativement peu élevés. Le pourcentage des gens n'ayant pas terminé leurs études secondaires y est plus élevé qu'aux Îles de la Madeleine, mais moins élevé que sur la Côte-Nord du Québec. Le nombre d'habitants ayant fait des études universitaires ou d'autres études postsecondaires est plus élevé que dans les autres zones sauf dans les Îles de la Madeleine.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.32**  
**Population active par division d'activité économique,**  
**nord de l'île du Cap-Breton**

Divisions d'activité économique	Nombre	%
Toutes les activités économiques	1 520	100,0
Industries primaires	355	23,4
Industries manufacturières	35	2,3
Bâtiment et travaux publics	105	6,9
Transports et communications	140	9,2
Commerce	180	11,8
Finance, assurance et immobilier	20	1,3
Services socio-culturels et communautaires	540	35,5
Administration publique et défense	150	9,9
Sans objet	45	—

Source : Recensement du Canada de 1981.

**Tableau 17.33**  
**Population active par grand groupe professionnel,**  
**nord de l'île du Cap-Breton**

Grands groupes professionnels	Nombre	%
Toutes les professions	1 520	100,0
Gestion et administration	45	3,0
Enseignement	85	5,6
Médecine et santé	45	3,0
Professions techniques, sociales et religieuses	65	4,3
Travail de bureau	110	7,2
Vente	95	6,2
Services	315	20,7
Professions primaires	375	24,7
Industries de transformation	30	2,0
Usinage	45	3,0
Construction	155	10,2
Transport	60	3,9
Autres	100	6,6
Sans objet	45	—

Source : Recensement du Canada de 1981.

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

Les données sur la composition de la population active par division d'activité économique et grands groupes professionnels (tableaux 17.32 et 17.33) montrent clairement que l'économie de la région septentrionale du Cap-Breton est tributaire de la pêche. La zone de chasse au phoque est encore davantage tributaire de la pêche.

La pêche est la principale activité économique de la zone de chasse au phoque de l'île du Cap-Breton. La transformation du poisson y est une activité peu importante et presque tout le poisson capturé est acheminé par camion vers des usines situées ailleurs sur l'île. La plupart des emplois du secteur des industries autres que primaires sont liés au secteur des services (parfois à l'industrie touristique) et sont concentrés dans la partie sud (où la chasse au phoque est inexistante) de la zone. L'économie est très peu diversifiée et, exception faite du secteur primaire, les possibilités d'emploi sont limitées.

### **Possibilités d'emploi**

Étant donné la période de l'année où a lieu la chasse au phoque et l'isolement des régions touchées, il est permis de conclure que de nombreux chasseurs de phoque éprouveront des difficultés à remplacer les revenus perdus à cause de la disparition de la chasse au phoque. Après avoir étudié toutes les zones de chasse au phoque de la côte atlantique, nous sommes portés à croire que l'issue la plus probable, du moins à court terme, sera un taux de chômage accru et un recours plus prononcé aux programmes d'assurance-chômage et de bien-être social. En termes sociaux, c'est une situation fâcheuse et coûteuse pour ceux dont l'estime de soi dépend de leur capacité de trouver un emploi lucratif.

De nombreux points d'interrogation entourant la chasse au phoque ont trait en fait au contrôle que les collectivités exercent sur la gestion des ressources de la mer et à la protection de cultures et de modes de vie traditionnels. Puisque les revenus tirés de la pêche, de la chasse au phoque ou d'autres types de chasse sont rarement stables ou sûrs, les habitants des côtes sont passés maîtres dans l'art de trouver de nouvelles façons de rentabiliser leurs activités. Un moyen de rentabiliser au maximum ces activités, c'est le pluralisme économique que pratiquent de nombreux habitants des zones de chasse au phoque. Une autre raison de prendre part à ces activités, c'est que certaines d'entre elles permettent de survivre ou de se procurer une nourriture et des vêtements de surplus. Si un élément du cycle des activités annuelles disparaît, des pressions nouvelles s'exercent sur les autres éléments; c'est le risque que font courir ces diverses activités et dont les producteurs primaires saisissent toute l'ampleur. Lorsque des éléments du cycle disparaissent, lorsqu'ils sont soumis à des forces extérieures et que rien ne peut les remplacer, la survie de certains ménages et, à l'occasion, de collectivités entières peut être compromise :

*L'industrie de la chasse au phoque est une petite industrie qui est intimement liée à la pêche commerciale et à notre survie. Y sont associées des occupations et des responsabili-*

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

*tés qui créent une collectivité saine, active et stable. En enlevant un élément et en altérant le style de vie de nos gens, l'effondrement économique et social suivra inévitablement. C'est déjà ce qui se produit dans ma propre collectivité. En ce moment, la glace est au large de nos côtes. Il y a là des centaines de milliers de phoques. Les bateaux sont amarrés au quai. Il ne nous reste plus qu'à rester sur la rive et à scruter l'horizon.*

*À cette période-ci de l'année, l'activité devrait être fébrile. Au lieu de voir des gens heureux d'être de nouveau des pêcheurs, nous voyons plutôt un désespoir et une désolation s'installer dans notre collectivité. Nous sommes tristes. Nous sommes en fureur. Nous craignons de perdre à jamais cet élément très important de notre mode de vie si nous ne relevons pas l'échine et si nous ne nous faisons pas entendre (Association canadienne des chasseurs de phoque, 1985).*

Au chapitre précédent, nous avons étudié la possibilité de protéger et de restructurer l'industrie de la chasse au phoque. Nous avons constaté qu'une industrie axée sur les exportations ne serait pas viable pour le moment, mais qu'une industrie essentiellement canadienne et fonctionnant à un rythme réduit pourrait être rentable. Au Canada, la demande de produits, comme des vêtements, des articles en cuir et l'artisanat, fabriqués au moyen de peaux de phoques (adultes) permettrait actuellement d'utiliser entre 15 000 et 20 000 peaux de phoque par année; c'est un chiffre qui pourrait augmenter si certaines activités de mise en valeur des produits et des marchés s'avéraient fructueuses. Une consommation humaine accrue de la chair de phoque, l'extraction de l'huile de phoque et une opération d'abattage de contrôle (qui pourrait être subventionnée) pourraient également permettre de rentabiliser les à-côtés économiques d'une industrie du phoque dont les activités seraient réduites et modifiées. Pour pouvoir continuer de traiter les produits du phoque, il faudrait probablement que ce soit fait dans des usines nouvelles et plus petites que les usines actuelles; deux projets de construction d'usines de ce genre qui seraient situées dans le nord de Terre-Neuve et aux Îles de la Madeleine ont été avancés.

Une seconde solution consiste à analyser la possibilité de trouver des emplois de remplacement dans des industries connexes, dont la plus importante serait celle de la pêche commerciale; toutefois, il est difficile d'être précis à cause des aléas entourant l'industrie et de l'avis général selon lequel il y aurait déjà un trop grand nombre de pêcheurs et d'usines de transformation. Dans cet ordre d'idées, la crevette, le crabe, le calmar et la morue offrent certains avantages. Toutes les zones pourraient tirer profit de mesures permettant de réduire le coût des activités de pêche et d'améliorer la qualité du poisson débarqué.

Pour ce qui est d'autres secteurs d'activité, une industrie touristique axée sur le phoque pourrait être développée davantage à l'Île-du-Prince-Édouard et aux

---

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

Îles de la Madeleine. Même si de tels projets doivent être appuyés, il est improbable qu'ils profitent directement aux collectivités de chasseurs de phoque situées sur les rives du golfe du Saint-Laurent, et la basse température de l'eau ainsi que l'état de la glace sont des facteurs accablants pour les régions septentrionales de Terre-Neuve et du Labrador. L'exploitation forestière et l'exploitation minière à l'intérieur des terres n'offrent que peu de possibilités d'emploi; en fait, ces industries réduisent actuellement leurs effectifs. Dans un avenir rapproché, les projets d'exploration pétrolière au large des côtes pourraient permettre de créer des emplois, mais il existe déjà un important réservoir de travailleurs à l'extérieur des collectivités de chasseurs de phoque et plus proche des régions où l'industrie est le plus susceptible d'exercer ses activités.

Le projet d'une industrie de pelleteries synthétiques, avancée par la Fondation Franz Weber, semble avoir été abandonné par ces bailleurs de fonds; de toute façon, cette industrie serait confrontée à une conjoncture économique nuisible. Dans certaines régions, comme à Goose Bay dont on se propose d'agrandir le centre de formation des cadets de l'air, l'emploi au sein de la fonction publique pourrait progresser et il serait également possible que des chasseurs de phoque prennent petit à petit la relève et que les étrangers leur cèdent une plus grande partie des emplois existant actuellement dans l'enseignement, les services sociaux et l'administration publique.

À cause de racines profondes, il semble impossible d'inciter les gens à quitter les collectivités dont la survie dépend de la chasse au phoque, sans compter que le chômage endémique qui sévit dans d'autres régions du Canada ne les pousse pas à le faire. Une formation d'accès à l'emploi dans la collectivité pouvant même nécessiter un stage à l'extérieur pendant un certain temps serait mieux accueillie.

Les quelques remarques qui précèdent sont tirées d'un certain nombre d'études portant sur diverses possibilités d'emploi et qui ont été faites pour le compte de la Commission royale. L'analyse ne porte que sur les possibilités d'emploi se rapprochant le plus des caractéristiques de la région et de la population active des collectivités concernées et, partant, étant les plus susceptibles d'être viables à long terme. Il ne faut pas oublier que, même restructurée, une industrie de la chasse au phoque occuperait beaucoup moins de gens qu'en occupait l'industrie traditionnelle dans le passé et qu'il faudrait évaluer minutieusement l'avenir des autres activités génératrices de revenu.

### La pêche commerciale

Dans toutes les zones de chasse au phoque, la pêche est de loin l'industrie la plus importante. Les liens qui relient actuellement de nombreux chasseurs de phoque à l'industrie de la pêche en font un choix logique à envisager pour remplacer les revenus perdus à cause de la disparition de la chasse au phoque. Ces revenus devraient être gagnés dans une période où la pêche n'a pas lieu

### *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

(ce qui caractérisait la chasse au phoque) ou provenir d'un accroissement net des revenus de la pêche en temps normal.

Certains projets sont avantageux et certaines de leurs possibilités peuvent être identifiées. Même si l'industrie de la pêche connaît actuellement une réorganisation profonde, il faut éviter que cela nous empêche d'améliorer la situation dans les collectivités les plus isolées. Il faut mettre toutes les chances du côté de ces collectivités pour qu'elles puissent simplement survivre.

L'avenir et l'orientation de l'industrie de la pêche des zones de chasse au phoque ont rarement été aussi incertains autant en ce qui concerne les stocks des ressources halieutiques que leur capture, leur transformation et leur commercialisation. De nombreuses personnes sont d'avis que trop de gens s'occupent de la pêche et de la transformation du poisson et que leurs nombres devraient être réduits. Le Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique a fait des recommandations ayant trait à tous les aspects de la pêche aux poissons démersaux dans la région atlantique et a avancé une stratégie de développement de l'industrie (Canada, 1983). Bon nombre de ces recommandations ont été éclipsées par l'ampleur des difficultés financières des grandes entreprises intégrées de transformation de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse.

En plus de la possibilité de capturer de plus grandes quantités de poisson et d'ajouter de nouvelles espèces, les revenus nets tirés de la pêche pourraient s'accroître en réduisant les coûts ou en améliorant les prix, voire les deux. Pour permettre de réduire les coûts, le gouvernement fédéral a récemment mis au point un programme de contrôle des coûts de l'énergie; ce programme permet d'analyser en profondeur la nature du matériel et les procédures d'exploitation de tous les bateaux associés au programme. Pour un palangrier, les coûts du carburant peuvent atteindre 30 000 \$ par année. D'après les fonctionnaires responsables du programme, des modifications relativement peu coûteuses pourraient permettre de réaliser des économies de 40 %. De telles économies pourraient être significatives et tous les propriétaires de palangriers ne devraient pas hésiter à participer à ce programme.

Une autre façon pouvant permettre de hausser les revenus des pêcheurs serait de capturer du poisson de meilleure qualité. Plusieurs programmes et plusieurs politiques nouvelles mis de l'avant par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) au cours des dernières années étaient axés sur une meilleure qualité des produits. Par exemple,

- le Programme de manutention des prises à quai : ce programme permettrait de doter les collectivités de Terre-Neuve et du Labrador d'un système de déchargement avec espar et filets en forme de poche;
- l'obligation de saigner et d'éviscérer à bord les poissons démersaux : un programme de transformation à bord a été mis de l'avant pour appuyer cette mesure;

### *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

- la réfrigération obligatoire du poisson à bord des bateaux : pour pouvoir appliquer ce règlement, un programme de 5 millions de dollars a été mis en application pour doter les collectivités de pêcheurs d'installations de fabrique de glace et d'entreposage;
- il est maintenant interdit d'utiliser des fourches pour décharger les bateaux de leur poisson.

Même si de telles mesures permettraient d'améliorer la qualité du poisson, elles ne sont pas un garant de revenus plus élevés. Il faudrait ajouter un programme de triage à quai qui permettrait de verser des prix plus élevés pour un poisson de meilleure qualité. Un tel programme inciterait les pêcheurs à s'associer aux programmes précités. Bien qu'un programme de triage à quai ait été mis au point, des raisons de budgétisation en ont retardé la mise en application.

#### **Terre-Neuve et Labrador**

À Terre-Neuve et surtout le long de la côte nord-est, l'industrie de la pêche a connu des revers et l'avenir de nombreuses entreprises de pêche est compromis. Le ralentissement marqué de la chasse au phoque n'a fait qu'empirer la situation. La pêche au hareng, par exemple, a pratiquement disparu. Même si les populations semblent en voie de se refaire, c'était aussi le cas dans la mer du Nord. Cette reprise simultanée des deux bancs de hareng fait chuter les prix. Les stocks de calmar ont été abondants pendant un certain temps, mais, en 1982, aucune prise n'a été signalée. Les fonctionnaires des pêches estiment que les stocks de calmar sont en voie de se refaire et que les niveaux des prises pourraient connaître une reprise; en effet, en tant qu'aliment (au Japon, par exemple) et comme appât, le calmar est très en demande. Par contre, l'avenir de la pêche au maquereau demeure peu reluisant.

Pour ce qui est de la morue des eaux septentrionales, les perspectives sont un peu plus favorables. Pour toutes les zones de chasse au phoque de Terre-Neuve, c'est l'espèce la plus importante de poisson démersal. Depuis la fin des années 1970, les stocks de morue sont en train de se refaire dans la région septentrionale, notamment des Grands Bancs jusqu'au banc Hamilton au nord. En 1982, le Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique estimait que le quota canadien de morue des eaux septentrionales augmenterait de 215 000 tonnes cette année-là à un maximum de 380 000 tonnes en 1987. D'après le Groupe d'étude, le recouvrement des stocks de morue des eaux septentrionales constitue la meilleure possibilité qu'il nous reste d'offrir de meilleurs revenus aux pêcheurs et de mieux utiliser la capacité de transformation. Même si les stocks ne se sont pas refaits autant qu'on l'avait cru (la part du Canada atteint actuellement 270 000 tonnes), la morue est manifestement une ressource importante pour les pêcheurs d'un certain nombre de collectivités de chasseurs de phoque.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

Pour pouvoir exploiter davantage les stocks de morue des eaux septentrionales, une gestion minutieuse de cette pêche sera indispensable. Un inconvénient de taille est la courte durée de la saison de pêche au cours de laquelle une quantité surabondante de poissons inonde le marché pendant un court laps de temps chaque année. Le Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique a recommandé que les usines dotées d'entrepôts réfrigérés soient les premières à recevoir le poisson des stocks du Nord pour que la transformation se fasse en dehors de la pleine saison de pêche. L'incidence de cette recommandation sur les coûts ne semble toutefois pas avoir été bien analysée. Au début des années 1980, l'expansion des marchés de la morue et d'autres produits de poissons démersaux a été ralentie à cause de la vigueur du dollar canadien par rapport aux monnaies des pays scandinaves, par exemple.

Depuis plusieurs années, le long de la côte nord-est et du côté est de la presqu'île au nord de Terre-Neuve, la pêche au crabe a été rentable pour quelques pêcheurs. D'après des fonctionnaires du ministère et certains pêcheurs, les populations de crabe dans la grande zone 3K pourraient faire vivre un plus grand nombre de pêcheurs. Une augmentation du nombre des permis de pêche au crabe pourrait avantager les propriétaires de palangriers dans la région, incluant ceux qui tiraient leur subsistance de la chasse au phoque, mais on ignore encore combien pourraient en profiter et l'ampleur de ces profits. Toute augmentation importante du nombre des pêcheurs de crabe devrait être accompagnée de limites quant à la taille des prises permises à chacun d'entre eux. Il existe d'autres inconvénients dont la capacité de transformation des usines existantes, la concurrence livrée par un produit synthétique japonais ressemblant au crabe (le surimi) et la concurrence exercée par d'autres régions, comme l'Alaska, productrices de crabe. La pêche au crabe ne constitue pas la solution à tous les problèmes.

Le tableau 17.34 renferme un résumé des possibilités qu'offrent les pêches du Nord, ainsi que ses inconvénients.

En résumé, pour ce qui est du hareng et du maquereau, des possibilités limitées de développement s'offrent aux pêches des régions septentrionales de Terre-Neuve. Une reprise des stocks de calmar pourrait permettre d'améliorer les revenus, mais la réalisation de cette perspective est douteuse. Un développement moyen de la pêche au crabe serait avantageux parce qu'il profiterait à la flotte des palangriers qui, depuis 1980, a beaucoup souffert de la disparition de la chasse au phoque et de la baisse des stocks de hareng. Enfin, le rétablissement des stocks de morue pourrait constituer une ressource pleine de promesses pour les régions du Nord contiguës aux zones de chasse au phoque, surtout si l'on parvenait, grâce à une approche concertée, à régler un certain nombre de problèmes confrontant les pêches dans le Nord. C'est pour cette raison que le Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique a recommandé de mettre sur pied un Office de développement des pêches du Nord qui donnerait une impulsion au développement économique de la région septentrionale. Cette recommandation est encore à l'étude.

**Tableau 17.34**  
**Pêches du Nord, Terre-Neuve et Labrador, inconvénients et possibilités<sup>a</sup>**

Zone	Inconvénients	Possibilités
Côte est de la presqu'île du Nord	En période de pointe, les usines de transformation du poisson éprouvent des difficultés; le manque d'entrepôts frigorifiques dans les usines les empêche de tirer profit des débarquements accrus de morue; la pêche au crabe offre des possibilités.	Le salage en vrac de la morue s'ajoute aux possibilités de transformation; les stocks de morue des eaux septentrionales sont en voie de reprise.
Côte ouest de la presqu'île du Nord	Possibilités limitées de capture du poisson; en période de pointe, les usines de transformation du poisson éprouvent des difficultés.	Les stocks de crevettes du chenal Esquiman; l'ouverture d'une usine de séchage du poisson pour salage mérite une étude de faisabilité; une usine sous-utilisée de saumurage et de fumage pourrait offrir des possibilités et mérite une étude de faisabilité.
Déroit du Labrador	Sans accès aux stocks de morue des subdivisions 2J et 3KL <sup>b</sup> , la pêche offre peu de possibilités; l'infrastructure de l'industrie de la pêche doit être améliorée.	La pêche serait plus rentable si l'on modifiait les usines existantes de transformation du poisson; il serait préférable d'ouvrir une usine de séchage du poisson pour salage au lieu de l'expédier à l'extérieur de la région; une plus grande transformation des prises locales de saumon et de pétoncles mérite une étude.

**Tableau 17.34**  
**Pêches du Nord, Terre-Neuve et Labrador, inconvéniens et possibilités<sup>a</sup> (suite)**

Zone	Inconvénients	Possibilités
Sud-Est du Labrador	L'augmentation des bateaux d'autres régions amarrés près de la côte a surchargé les installations portuaires existantes; l'ensemble de l'infrastructure doit être améliorée; les possibilités de transformation sont limitées à cause d'une pénurie de travailleurs; les habitants de la zone préfèrent conserver leur mode de vie traditionnel plutôt que d'être des salariés.	L'amélioration du système de transport de la morue pour salage en vrac offre des possibilités; si une infrastructure adéquate était mise en place, la reprise des stocks de morue pourrait offrir certaines possibilités.
Nord du Labrador	Infrastructure de l'industrie de la pêche; système de transport; matériel de pêche, c'est-à-dire les bateaux; débouchés commerciaux; quantité limitée de travailleurs.	Mise en valeur de la pêche à la morue; la capacité de transformation ne fonctionne pas à plein régime.

*Source :* Profils régionaux de la zone de Terre-Neuve et du Labrador située au nord du 50<sup>e</sup> degré de latitude. Ministère des Pêches et des Océans, Direction des programmes économiques, région de Terre-Neuve, 1983.

- a. Les possibilités avancées ont trait à chaque zone et leur mise en valeur devrait être envisagée en tenant compte d'inconvénients globaux, comme la baisse des prix sur les marchés de certaines espèces et de certains produits.
- b. Voir la figure 26.2, chapitre 26, pour les divisions et les subdivisions définies par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO).

---

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque***Côte-Nord du Québec**

La morue est la principale espèce de poisson pêché et transformé le long de la Basse-Côte-Nord et les prises débarquées ont augmenté depuis quelques années. Même si les usines de transformation ne sont pas nombreuses, les usines existantes produisent de la morue de salage qu'elles vendent à l'Office canadien du poisson salé qui, de son côté, l'expédie par bateau ou par avion aux usines de transformation de Terre-Neuve.

Le ministère des Pêches et des Océans a fait une étude pour évaluer la possibilité de transformer et de commercialiser les produits du poisson de la région. Tout d'abord, la capacité de transformation du crabe sur la Basse-Côte-Nord sera analysée pour déterminer s'il est possible d'exporter du crabe vivant plutôt que des produits transformés ou semi-transformés. Deuxièmement, l'étude envisagera la possibilité de diminuer la production de la morue de salage au profit de produits congelés ou frais. Un troisième facteur à envisager a trait à la capture des stocks relativement abondants de hareng le long de la Basse-Côte-Nord. Cette étude pourrait permettre de formuler des recommandations précises ayant trait à la pêche dans cette zone, mais pour le moment, la création de nouveaux emplois dans les usines de transformation de certaines collectivités semble plus prometteuse que la mise en valeur de certaines activités de pêche. On juge aussi que les prises de crustacés et de mollusques de la zone a déjà atteint son niveau optimal (CAFSAC, 1985).

**Îles de la Madeleine**

Aux Îles de la Madeleine, la pêche est tributaire d'espèces pélagiques, comme le hareng et le maquereau, ainsi que du homard et de la morue. En 1982, 42 % de la valeur débarquée provenait du homard, et un pourcentage additionnel de 23 %, de la morue. Selon des fonctionnaires du ministère (Boudreau, 1985), des stocks limités de poisson constituent le pire obstacle à tout développement du secteur des pêches des Îles de la Madeleine. Ces stocks limités et des marchés volatils rendent généralement sans intérêt le développement du secteur de la transformation. Actuellement, il existe quatre usines de transformation du crabe, trois usines de transformation du homard, une usine où l'on filete le sébaste et une usine de mise en conserve du maquereau.

Malgré les perspectives assez peu reluisantes des pêches aux Îles de la Madeleine, deux espèces (le crabe et la crevette) offrent certaines possibilités. La pêche au crabe est assez rentable pour les rares pêcheurs ayant la chance de détenir un permis et capables d'équiper leurs bateaux. Comme à Terre-Neuve, il serait peut-être possible de répartir la valeur des stocks de crabe entre un plus grand nombre de pêcheurs en augmentant le nombre des permis. Il reste à déterminer si les stocks de crabe et les marchés peuvent s'accommoder d'une augmentation des prises de crabe.

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

Les fonctionnaires du MPO sont également d'avis qu'il serait possible de mettre en valeur la pêche à la crevette aux Îles de la Madeleine. Ce serait une nouvelle espèce pour cette zone et les données sur son avenir sont imprécises. Il est recommandé d'accorder plus d'attention à la pêche à la crevette en vue d'offrir aux chasseurs de phoque et aux pêcheurs de la zone des possibilités d'emploi rémunéré. Toutefois, la pêche à la crevette ne pourrait avoir d'effet important.

### Tourisme

La présente section porte sur la viabilité technique et économique de visites d'observation des phoques dans les zones à l'étude. La société Atlantic Marine Wildlife Tours Limited est un ardent défenseur de ces visites et son président, J.E. Lewis (1985b), a gracieusement fourni à la Commission royale des renseignements complets sur les visites d'observation des phoques et leur avenir.

L'entreprise mise sur pied par Lewis utilise des hélicoptères pour amener des groupes de touristes de divers pays sur les bancs de glace où les phoques mettent bas. L'attrait, c'est de voir de près le troupeau de phoques, surtout les bébés phoques. Lewis fait la promotion de ce genre d'activité touristique parce qu'il est convaincu qu'il existe un marché important pour de telles expéditions par temps froid. D'après Lewis (1985), lorsqu'on envisage la création d'emplois au moyen de ce type de tourisme, il faut bien comprendre :

*... qu'il n'avantage pas directement les personnes qui ont perdu leur gagne-pain à cause du ralentissement récent de la chasse au phoque. Dans ce mémoire, je ne prétends pas que les visites d'observation des phoques pourraient remplacer la chasse au phoque à laquelle ces gens s'adonnaient. Il s'agit tout simplement d'une autre façon de tirer des revenus d'une ressource naturelle (Lewis, 1985b).*

En 1985, Atlantic Marine Wildlife Tours Limited a employé 12 personnes pour environ trois semaines en mars. Au cours de la même année, 58 personnes se sont rendues à l'Île-du-Prince-Édouard pour voir les phoques; 50 d'entre elles venaient de l'extérieur du Canada. Trente-sept habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont aussi visité les phoques. Au total, 95 personnes ont fait 120 excursions pour voir les phoques et chacune d'entre elles aurait dépensé, en moyenne 950 \$. À ces montants il faut ajouter les dépenses des touristes à Charlottetown. D'après Lewis, en ajoutant ces dépenses, une estimation conservatrice des revenus provenant de chaque touriste dépasse 1 000 \$; cependant, si le visiteur venait de l'extérieur du Canada, ce montant atteignait 1 350 \$ (Lewis, 1985b).

En vue de la saison touristique de 1985, Atlantic Marine Wildlife Tours Limited a posté 207 000 cartes à des personnes considérées comme intéressées par la faune. Par la suite, 10 000 brochures en couleur ont été expédiées aux 1 600

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

répondants et à d'autres personnes de sorte que le 1<sup>er</sup> mars 1985, 45 touristes payants avaient fait leur réservation. D'après les prévisions de Lewis, l'Île-du-Prince-Édouard pourrait tirer profit des réservations de 2 000 visiteurs par année et les revenus pourraient varier de 2 millions de dollars à 2,5 millions de dollars. Lewis est arrivé à ce chiffre en tenant compte du fait que 1 800 personnes visitent Churchill chaque année pour voir les ours polaires malgré le peu de services et un éloignement beaucoup plus grand.



*Fasciné par le phoque*

Dans leur forme actuelle, les visites d'observation des phoques n'exigent pratiquement aucune participation des chasseurs de phoques. Comme le montre le tableau 17.35, les emplois créés grâce à ces visites d'observation ne reviendront pas aux anciens chasseurs de phoques et n'auront aucun effet déterminant sur les zones où se déroulait la chasse au phoque traditionnelle.

C'est à l'Île-du-Prince-Édouard que les visites d'observation des phoques offriraient le plus de possibilités. Un certain nombre de problèmes nuirait à leur

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

**Tableau 17.35**  
**Répartition des coûts pour une excursion d'observation des phoques**

Objet	Pourcentage	Bénéficiaires
Hélicoptère	34,2	Trans-Maritime Helicopters
Avion	31,8	Air Canada, etc.
Logement	7,1	Sheraton, Î.-P.-É.
Impression	5,4	Variés
Salaires	4,5	Variés
Publicité	3,6	Sparrow Communications, Î.-P.-É.
Radio VHF	3,6	Ministère des Communications
Repas	2,5	Sheraton, Î.-P.-É.
Véhicules	2,3	Variés
Téléphone	1,4	Island Telephone, N.B. Telephone
Poste	1,3	Postes canadiennes
Autres	2,3	Variés

Source : Lewis (1985).

mise en valeur à Terre-Neuve, aux Îles de la Madeleine et dans d'autres zones de chasse au phoque.

Pour que les visites d'observation des phoques connaissent du succès, il faut garantir aux clients éventuels des visites agréables et sans danger. L'Île-du-Prince-Édouard possède :

*... les trois éléments essentiels au succès des visites d'observation des phoques :*

1) *au cours des trois dernières années, des phoques ont été vus au nord de l'Île-du-Prince-Édouard et au sud des Îles de la Madeleine;*

2) *au cours des sept dernières saisons, on s'est très bien familiarisé avec les façons d'amener les touristes à proximité des phoques;*

3) *l'Île-du-Prince-Édouard possède une excellente infrastructure touristique pour le mois de mars dont 700 chambres d'hôtel, le Centre de la Confédération et de nombreux intervenants de l'industrie touristique en chômage saisonnier (Lewis, 1985b).*

À Terre-Neuve, la géographie et l'environnement empêchent la mise au point de projets d'observation des phoques comme celui de Lewis. Voici les principaux inconvénients de Terre-Neuve :

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

*1) le très gros troupeau de la région du Front ne peut pas être localisé aussi régulièrement et aussi souvent que le troupeau du Golfe. Les phoques peuvent se trouver de St. John's au Labrador et jusqu'à 200 milles au large des côtes;*

*2) la forte houle sur l'Atlantique peut morceler la glace et les « pans » peuvent être de petite taille. L'état de la glace est plus dangereux que dans le Golfe et le temps est souvent mauvais dans la région du Front (Lewis, 1985b).*

Il faut aussi prendre en considération le coût additionnel d'une envolée vers St. John's, puis jusqu'à St. Anthony d'où partiraient les excursions. À cause de ces coûts, de divers aléas et du problème de la sécurité, des excursions dans la région du Front ne pourraient probablement pas rivaliser avec des excursions dans le Golfe en partance de l'Île-du-Prince-Édouard ou des Îles de la Madeleine.

Les Îles de la Madeleine sont à proximité d'un gros troupeau de phoques du Groenland, mais ne se prêtent pas à des visites organisées d'observation des sites de mise bas. Voici les raisons pour lesquelles les Îles de la Madeleine pourraient difficilement devenir en ce moment un centre de tourisme d'observation des phoques :

- services d'hébergement inadéquats;
- industrie touristique pas assez diversifiée pour divertir des touristes pendant une période de cinq jours en mars;
- « . . . la difficulté de transporter un grand nombre de personnes aux Îles de la Madeleine lorsque le temps est incertain » (Lewis, 1985b);
- « . . . un obstacle plus important est l'attitude de la population locale à l'endroit des gens désireux d'aller observer les phoques » (Lewis, 1985b).

Malgré ce quatrième obstacle, Lewis (1985) se propose d'affecter un hélicoptère d'Atlantic Marine Wildlife Tours Limited à Cap-aux-Meules en mars 1986 pour que la population des Îles de la Madeleine puisse faire des excursions locales; ainsi, advenant un changement d'attitude, les coûts pourraient diminuer grâce à des envolées plus courtes en partance de Cap-aux-Meules (Lewis, 1985b).

Les visites d'observation des phoques ne pourraient pas partir de la Côte-Nord du Québec parce que cette région est trop éloignée des sites habituels de mise bas. Pour la même raison; il serait inutile de lancer de tels projets au Nouveau-Brunswick et à l'île du Cap-Breton.

D'après l'expérience d'Atlantic Marine Wildlife Tours Limited, il semble être techniquement et économiquement possible de développer l'industrie naissante

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

de l'observation des phoques. Pour le moment, l'industrie est installée à l'Île-du-Prince-Édouard dont elle peut tirer profit des services d'hébergement des touristes et d'où elle a accès aux sites de mise bas dans le Golfe. Advenant un développement des services touristiques et une attitude plus positive, les Îles de la Madeleine pourraient elles aussi tirer profit de cette activité. Il faudra faire preuve de sérieux pour parvenir à développer cette forme de tourisme. L'exploitant actuel a procédé avec prudence et étape par étape. Si un accident majeur survenait, tout le projet serait compromis. Il ne faudrait pas traiter à la légère les retards que pourrait connaître ce genre de service exploité dans une région où le temps est rarement clément.

### Aquiculture

Dans les provinces de l'Atlantique, 25 % de la population totale vit dans plus de 1 300 petits villages de pêche où les emplois de remplacement sont limités et où l'activité économique souffre d'un taux élevé de chômage saisonnier (Aiken, 1984). D'une part, l'aquiculture est une industrie qui convient extrêmement bien à la structure sociale actuelle des collectivités rurales des provinces de l'Atlantique; elle peut mettre à profit les aptitudes locales et constituer une source d'emplois de rechange sur laquelle les gens de la région peuvent compter toute l'année durant. Par contre, des obstacles physiques et socio-économiques pourraient nuire à la mise en valeur de l'aquiculture dans la région.

De toutes les régions du Canada, ce sont les provinces de l'Atlantique qui possèdent actuellement les produits aquicoles les plus diversifiés. L'activité aquicole commerciale est axée sur sept espèces : la ouananiche, la truite arc-en-ciel, la truite mouchetée, le thon rouge, le homard d'Amérique, l'huître américaine et la moule bleue, sans compter que la palourde, la saumon rose, la pétoncle de baie, l'huître commune d'Europe, l'anguille commune et la mousse d'Irlande offriraient certaines possibilités. Même si l'industrie a progressé rapidement dans la région et qu'en 1982, sa production d'espèces marines et d'espèces d'eau douce a atteint 1 200 tonnes, la production de l'industrie aquicole des provinces atlantiques est encore insignifiante comparativement à la pêche traditionnelle.

Les contraintes naturelles dont il faut tenir compte sont la disponibilité d'étendues d'eau convenables, l'état de la glace, le climat et certaines caractéristiques géologiques. Tous ces facteurs et, partant, les possibilités de l'aquiculture fluctuent grandement dans les provinces de l'Atlantique.

Les régions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui se trouvent sur la baie de Fundy offrent une mer libre de glaces toute l'année, « des marées de plus de 8 mètres, des courants forts et des températures de l'eau qui varient de 0 °C, en février, à environ 13 °C, à la fin de l'été » (Aiken, 1984). Ce sont des conditions idéales pour la culture du homard et du saumon. Le problème de l'intoxication paralysante par les mollusques rend impossible l'élevage des

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

moules dans la région. En temps normal, la côte atlantique de la Nouvelle-Écosse n'est pas affligée par le problème des « eaux rouges », un micro-organisme qui rend les mollusques toxiques pour les humains; toutefois, certaines zones protégées sont couvertes de glace en hiver et les marées ont moins d'amplitude. C'est un littoral « idéal pour la culture des moules et de l'huître plate ainsi que pour certaines formes d'élevage du homard et de salmonidés » (Aiken, 1984).

L'élevage des moules, des pétoncles géants et des salmonidés pourrait se faire le long de la côte sud de Terre-neuve, mais, à cause de la plus grande latitude et de la baisse de la température de l'eau, les côtes est et ouest ne se prêtent pas à l'aquiculture. L'eau froide tranche sur les eaux chaudes du golfe du Saint-Laurent qui se prêtent d'emblée à l'élevage de l'huître américaine.

L'eau froide et les mouvements de glace éliminent rapidement toute mise en valeur de projets aquicoles dans le nord de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador. Cependant, les régions voisines des zones de chasse au phoque offrent certaines possibilités. Par exemple, l'Upper Trinity South Regional Development Association de Terre-Neuve a ouvert une usine d'élevage de truites à Hopeall en 1975; Hopeall est à proximité de Dildo où la fermeture de l'usine Carino de transformation du phoque avait laissé les travailleurs sans emploi. Bien que des difficultés imprévues ont rendu nécessaire d'injecter des fonds additionnels dans le projet, l'usine fait de l'élevage à longueur d'année et, en 1982, les cultures ont produit 50 000 livres de poisson destiné au marché. L'usine emploie deux personnes à plein temps, sept autres occupent des emplois à temps partiel ou saisonniers et environ deux douzaines de travailleurs y sont employés pour de courtes périodes.

D'autres projets aquicoles sont en marche sur la côte sud de Terre-Neuve, ainsi que sur la côte sud-ouest. Il est peu probable que les chasseurs de phoques des zones septentrionales puissent tirer profit des possibilités qu'offre l'aquiculture au sud de l'île. Même si un stage de formation (à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick) est à envisager, il est difficile d'imaginer que les chasseurs de phoques pourraient déménager vers les collectivités de la côte sud et trouver un emploi dans une région où sévit déjà un chômage endémique. Dans son analyse de l'industrie aquicole de Norvège, Osberg (1986) a signalé que le gouvernement de la Norvège est parvenu à contrôler la croissance de l'industrie en limitant le nombre et la taille des entreprises et en les obligeant à s'installer dans les régions les plus défavorisées de Norvège (voir le chapitre 19). D'après Osberg, il est difficile de concevoir que les pouvoirs publics du Canada puissent contrôler de cette façon le développement de l'industrie aquicole canadienne.

L'aquiculture offrirait certaines possibilités dans les zones de chasse au phoque du Québec et des Îles de la Madeleine; toutefois, aucune étude systématique des divers sites d'implantation n'a porté sur la rentabilité économique de l'aquiculture dans ces régions. Des expériences en élevage des moules ont fait naître une activité commerciale aux Îles de la Madeleine et il y existe un parc d'engraissement du homard. En outre, les fonctionnaires du MPO estiment que l'élevage du

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

homard aux Îles de la Madeleine et celui de la crevette, du crabe et du pétoncle le long de la Côte-Nord du Québec offrent de nombreuses possibilités (Caron, 1985).

Pour qu'elle se développe pleinement, l'industrie aquicole devra être aidée et soutenue. L'ampleur du problème est résumée par Saxby (1984) :

*Il est difficile d'attirer des investissements dans cette industrie à cause des caractéristiques de haut risque et de faible croissance de l'aquiculture comparativement à celles d'autres technologies de pointe en développement. Les programmes d'aide gouvernementale en général conviennent peu à l'aquiculture, car ce dont l'aquiculteur a surtout besoin, c'est d'un fonds de roulement « à portée de sa main », alors que les programmes existants portent surtout sur des prêts de capitaux.*

Il ajoute :

*Les programmes gouvernementaux d'encouragement à l'industrie, tels que les redressements d'impôts en vue de stimuler la recherche et le développement, l'amortissement accéléré, les déductions à l'adresse des petites entreprises, etc., bien qu'accessibles, ne conviennent généralement pas à l'aplanissement des difficultés que rencontre l'aquiculteur. C'est en fait une industrie « pas comme les autres » qui devrait avoir ses propres programmes.*

*Pour chaque espèce à cultiver, il faudra trouver une stratégie à long terme rigoureusement planifiée. On aura besoin, pour y arriver, d'une étroite collaboration entre l'industrie, les gouvernements et les institutions de recherche. On devra mettre en place des programmes adéquats afin de financer la planification, la recherche et la commercialisation. Les débuts sont trop difficiles et dispendieux pour un individu, alors que, laissé au gouvernement et aux experts-conseils seuls, l'« abîme sans fond de l'aquiculture » continuera d'absorber les dollars des contribuables avec peu de résultats.*

Dans l'état actuel des choses, des inconvénients majeurs empêchent l'industrie aquicole des provinces de l'Atlantique de se développer pleinement, notamment :

- facteur de risque et d'incertitude élevé;
- investissement initial important et rentrées de fonds qui se font attendre pendant plusieurs années; l'investisseur manque alors de capitaux et son fonds

---

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

de roulement est insuffisant (des taux d'intérêt élevés compromettent la rentabilité des projets ayant ces caractéristiques);

- un marché limité par rapport à ceux d'autres industries de technologie de pointe (même si le marché canadien offre certaines possibilités);
- des problèmes d'ordre légal dans la détermination de droits de propriété précis sur les ressources aquicoles;
- les programmes d'aide des pouvoirs publics ne fournissent en ce moment aucun fonds de roulement aux projets aquicoles.

Bien que les inconvénients soient très nombreux et que les possibilités d'investissement semblent sombres et peu intéressantes, Saxby est d'avis que cela est dû au caractère embryonnaire de l'industrie au Canada. Même si bon nombre de problèmes peuvent être réglés, cela pourrait être long parce que les investisseurs se fient souvent à leurs premières impressions. Pour que l'industrie prenne son envol, des incitants financiers importants seront indispensables. À cause du caractère embryonnaire de l'industrie, les pouvoirs publics devront prendre d'autres mesures propices à son développement : par exemple, ils devront créer un organisme de contrôle, déterminer les espèces les plus prometteuses et élaborer des projets de mise en valeur, lancer des projets expérimentaux propres à certaines espèces et effectuer des analyses de marché (Saxby, 1984). En d'autres termes, il existe des possibilités pour une industrie aquicole dans l'est du Canada, mais il ne sera pas facile de la mettre rapidement en valeur. C'est également ce qui se dégageait de l'énoncé politique récent du Conseil des sciences du Canada (1985) sur l'aquiculture.

L'industrie aquicole ne requiert pas une main-d'oeuvre importante. Dans la région de l'Atlantique, les activités d'une usine d'élevage du saumon s'étendent ordinairement sur une période de 18 mois et requièrent trois employés permanents et parfois six travailleurs saisonniers (Carey, 1985). Ridler (1984) a décrit ce qui se passe en Norvège où la production totale de l'industrie aquicole a été évaluée à 15 000 tonnes en 1985; 200 emplois directs et un certain nombre d'emplois en transformation et chez les fournisseurs lui étaient associés. À moins de la développer à une grande échelle, l'industrie aquicole ne sera probablement pas créatrice d'emplois nombreux.

La compétence technique et administrative indispensable au lancement et à la gestion d'un projet aquicole pourrait rendre difficile l'accès à l'industrie. D'après Carey (1985), en neuf mois (à condition d'avoir déjà une 10<sup>e</sup> année), il est possible d'acquérir les aptitudes permettant de faire fonctionner un projet d'élevage du saumon. Il faut avoir accès à ces aptitudes au jour le jour ou même d'heure en heure. Les connaissances et la formation techniques diffèrent selon les espèces. Dans le cas des moules, c'est assez simple, mais l'élevage du homard nécessite une formation poussée.

Il est possible que, dans certaines régions, les projets aquicoles puissent employer des chasseurs de phoque. Un lien indirect pourrait être créé s'il s'avérait

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

possible de nourrir les stocks aquicoles avec de la chair de phoque. Toutefois, parce que l'industrie aquicole nécessite des mises de fonds importantes, parce que l'étape de sa mise en valeur est longue et coûteuse et parce que ses sites d'implantation sont éloignés de bon nombre des collectivités de chasse au phoque de l'est du Canada, il est peu probable que cette industrie permette de régler une bonne partie des problèmes d'emploi des collectivités de chasseurs de phoque du Canada.

### Exploitation forestière et minière

Il semble peu probable aussi que les chasseurs de phoque puissent trouver un emploi lié à l'exploitation forestière ou minière. Depuis quelque temps, on assiste à une pénurie de plus en plus grande des matières premières, à des fermetures d'usines et de mines et au remplacement des travailleurs par un équipement coûteux. Vardy (1985) est arrivé à la conclusion que la mécanisation a fait disparaître quelque 3 000 emplois des mines de Terre-Neuve au cours des trois années précédentes.

Il existe des forêts vierges au Labrador, mais seulement dans le Sud et pas dans le Nord où se trouve la majorité des chasseurs de phoque. Que cette ressource soit exploitée comme bois de sciage, pâte ou papier, des problèmes de transport et la concurrence des marchés en limiteront la mise en valeur.

L'épuisement de gisements délimités de minerai et les rares découvertes de nouveaux gisements nuisent au lancement de projets d'exploitation minière. On a découvert de l'or dans la partie sud-ouest de l'île de Terre-Neuve; le projet est à l'étape de la construction et la main-d'oeuvre est recrutée au niveau local. Au Labrador, l'Association des Inuit projette de poursuivre l'exploitation des mines de labradorite, un métal semi-précieux, et d'en faire des produits d'artisanat.

Finalement, pour ce qui est du forage et de l'extraction au large des côtes de produits du pétrole et du gaz naturel, ces activités seraient quelque peu prometteuses; cependant, dans ce cas-ci aussi, il existe déjà une main-d'oeuvre sur place ou prête à satisfaire des besoins de courte durée. Des chasseurs de phoque familiers avec la haute mer pourraient occuper des postes de techniciens, de capitaines, de premiers maîtres et d'hommes à tout faire. Des projets de construction de plates-formes de forage en haute mer pourraient signifier plusieurs centaines de postes de courte durée. Aucun de ces projets ne peut être comparé à la chasse au phoque comme moyen de prolonger la saison de pêche de quelques semaines, bien que certains d'entre eux pourraient remplacer complètement la pêche et la chasse au phoque.

### Produits en fourrure synthétique

C'est en 1977 que la Fondation Franz Weber de Suisse aurait lancé l'idée de produire des objets en fourrure synthétique. Le projet consistait à doter Terre-

---

### *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

Neuve d'une usine de fabrication qui emploierait les personnes dont le mode de vie serait perturbé par la fin de la chasse au phoque. À l'origine, il s'agissait d'ouvrir une usine de fabrication de fourrure synthétique, mais le projet a été abandonné à cause de problèmes de pollution associés au processus de production. On a ensuite envisagé la possibilité d'utiliser une fibre synthétique pour fabriquer des jouets et des vêtements. Ce projet visait à associer ces produits à la campagne internationale de lutte contre la chasse au phoque. Les gens favorables à la campagne seraient invités à acheter les produits faits d'un matériau synthétique pour permettre aux chasseurs de phoque de trouver des emplois de remplacement. Le lien avec la campagne d'opposition était jugé déterminant puisque les produits pouvaient être coûteux. La viabilité financière du projet dépendait de la volonté des consommateurs de payer un prix majoré. On croyait que les partisans de la campagne de la lutte contre la chasse au phoque seraient de tels consommateurs. Selon les prévisions, le projet emploierait 450 personnes (Weber, 1985).

Toutefois, le projet a cessé d'être viable. Les premiers tenants du projet y ont renoncé. Il serait difficile de le faire revivre; en effet, à cause de la disparition du marché des peaux de phoque, la campagne de lutte contre la chasse au phoque est beaucoup moins intense. Comme moyen de mettre un terme à la chasse au phoque, la vente de produits synthétiques est maintenant un concept de commercialisation dépassé. Par conséquent, une industrie reposant sur ce concept serait à tout le moins fragile.

### Emploi au sein de la fonction publique

En étudiant la structure professionnelle et industrielle des collectivités de chasseurs de phoque, on constate que de nombreux postes dépendent directement ou indirectement des fonds publics. On pourrait préconiser d'accroître le nombre des emplois dans la fonction publique, mais ce serait difficilement acceptable dans le climat actuel des déficits des pouvoirs publics et de leurs politiques de restriction. Par exemple, certains ont proposé d'accroître les services des organismes de protection de la faune pour pouvoir protéger les colonies d'oiseaux marins de la Côte-Nord du Québec; d'autres préconisent de créer d'autres parcs nationaux, de planter plus d'arbres pour favoriser le reboisement et d'améliorer le service des pêches, en partie par un abattage sélectif de phoques.

Cependant, un projet auquel on s'est attardé plus sérieusement serait l'agrandissement des installations de formation des pilotes d'avion de combat à Goose Bay (Labrador), pour les besoins des pays membres de l'OTAN. L'OTAN étudie actuellement les mérites du projet et la Turquie serait un autre site possible. S'il était approuvé, ce projet signifierait des investissements pouvant atteindre un milliard de dollars. La nouvelle base pourrait être utilisée au début des années 1990. Un tel projet pourrait créer un grand nombre d'emplois à l'étape de la construction et, par la suite, le même nombre dans des activités de service et d'entretien. Il va sans dire que certains de ces emplois pourraient être accessibles à

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

d'anciens chasseurs de phoque et à leurs familles, mais, dans l'ensemble, ils ne possèderaient pas les aptitudes nécessaires et il n'est pas dit qu'ils voudraient déménager à Goose Bay ou à Happy Valley. Toutefois, les autochtones du Labrador se disent préoccupés par le projet; ils s'inquiètent surtout des conséquences écologiques d'aéronefs volant à basse altitude.

Un projet à long terme important pour les Inuit est leur accès, au niveau local, aux services d'enseignement, de santé, d'administration, de communications et à d'autres services du même genre. S'ils recevaient une formation adéquate, les Inuit du Labrador remplaceraient les étrangers occupant des postes au sein de la fonction publique. D'autres emplois pourraient également être créés en offrant de nouveaux services. Certaines populations d'autochtones d'autres régions du pays ont réussi sur ces deux plans; ils ont ainsi pu améliorer les emplois dans leurs collectivités et en augmenter le nombre. Cette façon de procéder serait également applicable à d'autres collectivités de chasseurs de phoque dans la mesure où des gens de l'extérieur de la région occupent actuellement des postes au sein de la fonction publique locale.

### Conclusions

C'est le secteur des pêches qui a le plus de chance actuellement de favoriser la création d'emplois et d'activités rémunérées. S'il s'avérait possible de modifier sensiblement l'industrie de la chasse au phoque pour qu'elle survive, il en découlerait aussi des possibilités d'emploi et de revenu. Le tourisme et l'aquiculture offrent des possibilités à long terme, mais, en général, pas pour ceux qui étaient des chasseurs de phoque. Au sein du secteur public, certains projets, y compris l'agrandissement possible d'une base de l'OTAN à Goose Bay, offriraient aussi certaines possibilités à long terme, mais nécessitant relocalisation et formation.

## **Politiques et programmes concomitants**

### Programmes en vigueur

Lorsque la chasse au phoque a disparu, certaines personnes qui lui étaient associées ont vu leur revenu baisser considérablement. En 1980, les chasseurs de phoque ont déclaré un revenu moyen de toutes sources d'environ 10 000 \$; en outre, même si peu de chasseurs côtiers ont subi des pertes importantes, les chasseurs de phoque utilisant des palangriers et de gros navires auraient perdu, déduction faite de leurs dépenses, entre 1 300 \$ et 2 650 \$ (King, 1981, tableau 8). D'après d'anciens employés de l'usine Carino que nous avons interrogés, le travailleur moyen d'une usine de transformation a été frappé plus durement; ses pertes se seraient plutôt élevées à plus de 4 000 \$ par année.

Une certaine compensation revient automatiquement aux personnes touchées. Si leur revenu antérieur était imposable, leur impôt sur le revenu est

---

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

réduit et elles cessent de contribuer au Régime de pensions du Canada ou au Régime des rentes du Québec et ne versent plus de cotisations d'assurance-chômage. C'est toutefois secondaire. Pour pallier les conséquences financières néfastes, le gouvernement a eu avant tout recours aux prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale et au versement direct de subventions aux chasseurs de phoque et à leurs bateaux.

Les pêcheurs ne sont pas traités comme d'autres cotisants au programme d'assurance-chômage du gouvernement fédéral. Pourvu que leurs cotisations aient été assez élevées, ils peuvent toucher des prestations au cours de la période allant de novembre au 15 mai. S'ils travaillent pendant une semaine complète à un moment donné (comme c'est souvent le cas des chasseurs de phoque à bord de gros navires), ils ne touchent aucune prestation au cours de cette semaine, indépendamment de l'importance de leurs revenus; en outre, il est possible qu'ils aient à verser des cotisations d'assurance-chômage. La réduction ou l'interruption temporaire des prestations ne fait pas se prolonger la période d'admissibilité qui, de toute façon, prend fin au plus tard le 15 mai.

Le fait que certains pêcheurs aient réduit leurs activités de chasse au phoque a donc pu signifier, dans certains cas, des prestations plus élevées d'assurance-chômage. Cependant, puisque de nombreux chasseurs de phoque ne s'adonnent pas à cette activité pendant des semaines entières et que, lorsqu'ils chassent le phoque, leurs revenus ne sont pas assez élevés pour faire baisser leurs prestations, rares sont ceux qui auraient touché des prestations additionnelles permettant de compenser entièrement les revenus perdus à cause du ralentissement des activités de chasse.

Si les cotisations des employés des usines de transformation, des travailleurs affectés au transport et d'autres personnes indirectement associées à la chasse avaient été assez importantes au cours de périodes antérieures d'emploi, ils auraient touché des prestations au cours de leurs périodes de chômage à la suite du ralentissement des activités de chasse. Toutefois, cela aurait signifié que leur période d'admissibilité aux prestations se serait épuisée plus rapidement et le manque de travail les aurait empêchés d'être admissibles à une autre période de prestations, bien que, naturellement, cela les dispensait de verser des cotisations. Par conséquent, le programme d'assurance-chômage semble avoir peu aidé les chasseurs de phoque et les autres personnes associées à l'industrie de la chasse au phoque à récupérer les revenus perdus à cause du ralentissement des activités de chasse.

L'admissibilité à l'aide sociale varie selon les besoins de chacun et des prestations d'aide sociale ne sont versées que si le ralentissement des activités de chasse au phoque amène les chasseurs de phoque et leurs familles en-deçà d'un palier jugé impropre, par les autorités compétentes, à un niveau de vie acceptable. La situation est particulièrement pénible en Nouvelle-Écosse où, contrairement à d'autres provinces, les personnes aptes à occuper un emploi doivent compter sur les

---

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

municipalités dont les critères d'obtention de prestations d'aide sociale sont généralement assez rigoureux.

En plus du fait que l'intéressé touchait un revenu très inférieur à la moyenne nationale, il se peut qu'une baisse de revenu de l'ampleur décrite plus haut ait amené certaines familles au seuil d'admissibilité à l'aide sociale et que les personnes qui étaient déjà des prestataires d'aide sociale aient eu droit à une aide additionnelle. Au plus, cependant, les régimes d'aide sociale ne visent qu'à assurer un niveau de vie minimal tolérable et n'ont donc aucun effet à moins que les chasseurs de phoque, les autres travailleurs touchés et leurs familles ne vivaient déjà à proximité du seuil de pauvreté.

En 1984, le gouvernement fédéral a versé des subventions aux chasseurs de phoque et aux propriétaires de navires ayant perdu des revenus au cours de la saison de chasse en 1983. La subvention variait selon le nombre de peaux vendues et pouvait atteindre 18 \$ la peau selon la qualité; il s'agissait d'assurer le même revenu par peau que le revenu qui aurait été touché pour des peaux semblables au cours de l'année précédente. Le même type de subvention s'est appliqué à la saison de chasse en 1984.

Bien que ce programme a peut-être ramené les revenus bruts par peau des chasseurs de phoque et des propriétaires de navires au niveau de 1982, leurs revenus de 1983 ne se sont pas rapprochés de ceux de 1982 puisqu'en moyenne, en 1983, ces gens n'ont pris qu'environ 40 % du nombre des peaux de 1982. Le programme a permis de verser 726 000 \$, tandis que les revenus provenant de la vente de peaux et de graisse ont diminué de 3 689 000 \$ en 1982 à 857 000 \$ en 1983; c'est une baisse de 2,8 millions de dollars. Le programme a sans doute plu aux chasseurs de phoque et aux propriétaires de navires, mais il a peu contribué à maintenir leur niveau de vie et n'a rien fait pour les employés des usines de transformation et autres dont les revenus avaient baissé à cause du ralentissement des activités de chasse. Donc, même si les rajustements automatiques et les mesures des gouvernements portant expressément sur les intéressés ont atténué jusqu'à un certain point les difficultés financières découlant du ralentissement des activités de chasse, ils n'ont absolument pas réussi à garder les revenus des intéressés aux niveaux de 1982.

### Nouvelles possibilités

Il est certain que les habitants des provinces de l'Atlantique désirent continuer de vivre dans de petites collectivités éparpillées le long du littoral, comme ils ont frais à l'esprit le souvenir de la déconvenue des efforts faits par le gouvernement Smallwood pour relocaliser et centraliser les collectivités. Toutefois, des familles entières et un grand nombre de personnes ont quitté les collectivités côtières à la recherche de possibilités nouvelles dans les grandes villes, comme St. John's, et dans d'autres régions du Canada. Cependant, à cause du chômage

---

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

élevé qui règne tant dans les provinces de l'Atlantique que presque partout ailleurs au Canada, les déménagements sont devenus un choix difficile à faire, surtout pour ceux dont les aptitudes ne conviennent pas aux besoins des grandes villes.

Même si la poursuite des études et l'acquisition d'aptitudes et de connaissances spécialisées doivent être échelonnées sur une plus longue période de temps pour les résidants des collectivités de chasseurs de phoque, de telles démarches doivent être encouragées même si elles nécessitent, comme c'est souvent le cas, de quitter la collectivité pendant un certain temps. Cet éloignement temporaire profitera surtout aux jeunes et à ceux qui ont déjà atteint un niveau de scolarité raisonnable; pour les plus âgés, ce ne serait pas aussi avantageux. La mise sur pied d'un fonds de formation et de développement économiques du genre décrit ultérieurement faciliterait des études et l'acquisition d'aptitudes nouvelles.

Certains changements au niveau des institutions et de leur organisation pourraient sans doute permettre d'offrir plus de possibilités à ceux qui étaient associés à l'industrie de la chasse au phoque. Mentionnons, par exemple, la création récente, à Terre-Neuve, de la *Newfoundland Fish and Allied Workers Union* qui a eu des effets importants sur l'industrie de la pêche dans la province. Si les autochtones parviennent à mener à terme leurs revendications territoriales au Labrador, leur succès pourrait modifier leurs possibilités de développement économique.

Pour promouvoir la planification et le développement des collectivités, la province de Terre-Neuve a innové en mettant sur pied, à compter de 1967, diverses associations de développement rural. Financées en partie grâce à une Entente auxiliaire fédérale-provinciale sur le développement rural, les associations ont comme tâche expresse de faire revivre et de consolider le secteur rural de la province. Dans chaque région, quelques employés, chapeautés par les membres élus d'un conseil d'administration, élaborent des projets conçus pour raffermir le développement économique de la région.

Fuchs (1985) a évalué récemment le travail accompli par les associations de développement rural. Il ne tarit pas d'éloges pour le rôle d'intermédiaire qu'elles jouent entre les programmes fédéraux et provinciaux de création d'emplois et leur application aux besoins locaux, en particulier lorsqu'il s'agit de doter d'une infrastructure l'industrie de la pêche. Il mentionne que les associations aimeraient aller au-delà de la création d'emplois à court terme pour s'occuper du développement économique à long terme, mais qu'un manque de capitaux et la nécessité de satisfaire des besoins à court terme les en empêchent. Récemment, la possibilité a été envisagée de réunir, au profit des deux entités, les coopératives d'épargne et de crédit de la province et les associations de développement rural.

Donc, à Terre-Neuve et au Labrador, il semble déjà exister au moins un organisme qui, composé d'un groupe d'aménageurs expérimentés, a comme mandat d'appuyer de petits projets de développement au niveau des collectivités. D'après

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

des échanges tenus avec des fonctionnaires, la performance des associations serait toutefois inégale et leurs effectifs pourraient souvent tirer profit d'une formation pertinente.

Les efforts de développement déployés depuis quelque temps aux Îles de la Madeleine ressemblent étonnamment à ce qui se fait à Terre-Neuve et au Labrador. L'Entente quadriennale fédérale-provinciale de développement économique des Îles de la Madeleine est venue à échéance en 1985. Ses programmes prévoyaient, entre autres, la construction d'une infrastructure portuaire servant l'industrie de la pêche, la construction d'une nouvelle piste d'atterrissage et d'un terminus pour les transporteurs, des mesures incitatives pour l'industrie et diverses études de développement économique. L'ADELIM, l'Agence de développement économique local des Îles de la Madeleine, appuie, grâce à la mise en place d'une infrastructure, la diversification de l'industrie de la pêche et le développement de l'industrie touristique. Son mandat porte aussi sur diverses autres activités moins importantes, comme la mise en valeur de l'artisanat. Aux Îles de la Madeleine, l'ADELIM semble jouer à peu près le même rôle que les associations de développement rural de Terre-Neuve. Dans son cas aussi, il serait important que son effectif suive un programme de formation.

Il est également possible d'envisager le développement régional au moyen d'un fonds de développement décentralisé, c'est-à-dire d'une société de développement des pêches dans le Nord, qui serait à préférer à des mesures au niveau des collectivités. C'est le Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique qui a lancé l'idée (Canada, Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique, 1983). De l'avis du Groupe d'étude, des mesures politiques spéciales doivent être prises pour régler le problème du sous-développement chronique de l'industrie de la pêche et celui de l'instabilité de son économie. Plus précisément, les régions défavorisées souffrent des problèmes suivants :

- des investissements insuffisants;
- une main-d'oeuvre inexpérimentée;
- des économies locales instables;
- le fait que le poisson brut et semi-transformé soit acheminé à l'extérieur de la région;
- les coûts élevés de transport;
- une infrastructure de base inadéquate (par exemple, les moteurs à alimentation triphasée n'existent pas sur la côte du Labrador);
- une dépendance chronique à l'endroit des subventions des gouvernements.

*[Le Groupe d'étude a conclu que] pour assurer le développement économique de la région, il faut organiser l'industrie des pêches de façon à ce qu'elle profite aux populations locales et que la correction des déséquilibres ait lieu à l'intérieur même de la région. Par exemple, les profits*

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

*tirés de l'exploitation des crevettes pourraient être utilisés pour compenser les pertes subies par les usines de traitement du poisson de fond, ou bien des bénéfices provenant de ventes éventuelles en mer pourraient être investis dans une infrastructure et des installations de transformation du poisson à terre (Canada, Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique, 1983).*

Depuis la parution du rapport du Groupe d'étude, des négociations entre le gouvernement fédéral et les provinces ont porté sur le mandat et le financement d'une société de développement des pêches du Nord, ainsi que sur la région qui relèverait d'elle. Sous sa forme projetée, la société n'engloberait pas toutes les collectivités de chasseurs de phoque de Terre-Neuve et aucune de celles des autres provinces. Il semble que cette proposition ne sera pas envisagée du moins pour l'instant.

Dans un mémoire (1985) présenté à la Commission royale, William Watson, de l'Université McGill, arrive à la conclusion que la chasse au phoque devrait cesser une fois pour toutes et que chaque chasseur de phoque devrait toucher une indemnité forfaitaire de l'ordre de 10 000 \$ à 20 000 \$. Puisque, dans une perspective nationale, les coûts de la chasse au phoque sont plus importants que ses retombées et que les coûts de la disparition de l'industrie sont démesurément supportés par ceux qu'elle faisait vivre, Watson estime qu'une indemnisation s'impose.

Il est également possible de soutenir que les gouvernements doivent faciliter l'adaptation économique des collectivités ou des populations souffrant du changement technologique, de la fermeture de villes à industrie unique ou de la disparition inattendue d'un marché; c'est encore plus vrai si l'absence d'intervention constructive entraîne des coûts additionnels importants. Les gouvernements ont agi ainsi dans bien des situations, par exemple, au moment de la fermeture de la mine de minerai de fer de l'île Bell.

En juin 1984, l'auteur d'un document préparé pour le compte du ministère des Pêches et des Océans a étudié quatre avenues s'offrant aux collectivités soucieuses de leur bien-être économique: les coopératives, les sociétés de développement des collectivités, les prises de contrôle par les employés et les coopératives de travailleurs. L'auteur signale que les associations de développement rural, leur nouveau lien avec des caisses d'épargne et de crédit, les coopératives, comme la *Torngat Fish Producers Coop*, et les prises de contrôle communautaires ou publiques de certaines installations de transformation pourraient inspirer les collectivités des zones de pêche du Nord (Jackson, 1984).

Les habitants des collectivités de chasseurs de phoque ne voient pas tous d'un bon oeil la création de nouvelles sociétés imbues de vastes pouvoirs. Par exemple, les Inuit du Labrador pourraient se méfier d'un organisme tentaculaire

## *Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

pouvant leur imposer des règlements inappropriés ou des modes de développement inadéquats. Ils ont appris à douter du bien-fondé de solutions apportées de l'extérieur à leurs problèmes.

### Références

- Aiken, D.E. 1984. L'aquiculture dans les provinces de l'Atlantique. Compte rendu de la Conférence nationale d'aquiculture : mesures pour le développement de l'aquiculture au Canada. Publ. spéc. can. sci. halieut. aquat. 75:7-17.
- Association canadienne des chasseurs de phoque. 1985. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada.
- Boudreau, G. 1985. Ministère des Pêches et Océans, Îles de la Madeleine. Communication personnelle avec Gardner Pinfold Consulting Economists Limited.
- Canada. Ministère des Pêches et Océans (MPO). 1980. Fishing fleet composition statistics. St. John's.
- Canada. Ministère des Pêches et Océans (MPO). 1983. Regional profiles of the area north of 50 degree latitude in Newfoundland and Labrador. MPO, Section économique, Région de Terre-Neuve.
- Canada. Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique. 1983. Naviguer dans la tourmente. Ministère des Approvisionnement et Services Canada, Ottawa.
- Carey, T. 1985. Ministère des Pêches et Océans. Communication personnelle avec Gardner Pinfold Consulting Economists Limited, 12 avril 1985.
- Caron, D. 1985. Ministère des Pêches et Océans, Région de Québec. Communication personnelle avec Gardner Pinfold Consulting Economists Limited.
- Chambre de commerce des Îles de la Madeleine. 1985. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada.
- Comité scientifique consultatif des pêches du Canada dans l'Atlantique (CSCPCA). 1985. Advice on the management of snowcrab fisheries in the estuary and north shore of the Gulf of St. Lawrence. CSCPCA doc. de consultation. 85/1.
- Conseil des sciences du Canada. 1985. L'aquiculture, une occasion à saisir. Ottawa.
- Economic Council of Canada. 1980. Newfoundland: from dependence to self-reliance. Ottawa.
- Fuchs, R.P. 1985. Half a loaf is better than none: the Newfoundland rural development movement's adaptation to the crisis of seasonal unemployment. Paper presented to the Second Conference on provincial Social Welfare Policy, University of Calgary.
- Gardner Pinfold Consulting Economists Limited. 1986. Alternative employment options for those dependent, directly or indirectly, on sealing and the seal industry in Atlantic Canada. Rapport technique 13, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque centrale du MPO, Ottawa.
- Hill, R.H. 1983. The meaning of work and the reality of unemployment in the Newfoundland context. Community Services Council of Newfoundland, St. John's.
- Hill, R.H. 1986. The social and cultural impacts of the seal utilization process in Newfoundland. Rapport technique 19, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque centrale du MPO, Ottawa.

*Solutions de rechange à l'industrie de la chasse au phoque*

- Jackson, E.T. 1984. Community economic self-help and small-scale fisheries. MPO, Ottawa.
- King, J.M. 1981. An evaluation of Canada's east coast sealing industry: the 1980 experience. Travail de recherche pour l'obtention d'un baccalauréat en arts appliqués (géographie). Ryerson Polytechnical Institute. Toronto.
- Lewis, J.E. 1985a. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada, 21 mai, St. John's, vol. 1, p. 159-192.
- Lewis, J.E. 1985b. Benefits of seal tourism to Canada. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Au nom d'Atlantic Marine Wildlife Tours Ltd., Fredericton.
- Matthews, R. 1983. The creation or regional dependency. University of Toronto Press, Toronto.
- McAllister, I. 1966. Newfoundland and Labrador: the first fifteen years of Confederation. Dicks, St. John's.
- Osberg, L. 1986. Policies for adjusting to decline of the sealing industry: the Norwegian experience. Rapport technique 8, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque centrale du MPO, Ottawa.
- Ridler, N.B. 1984. A preliminary economic evaluation of salmon aquaculture in the Maritimes. Univ. du Nouveau-Brunswick. Fredericton.
- Saxby, D.J. 1984. L'aquiculture : un gouffre financier? Perspectives économiques. Compte rendu de la Conférence nationale d'aquiculture — mesures pour le développement de l'aquiculture au Canada. Publ. spéc. can. sci. halieut. aquat: 75.
- Terre-Neuve. Royal Commission on the Economic State and Prospects of Newfoundland and Labrador. 1968. Rapport. Imprimeur de la Reine, St. John's.
- Terre-Neuve et Labrador. Ministère du Développement. 1984. Directory of manufacturers, 1983. St. John's.
- Usher, P.J. 1982. Renewable resources in the future of Northern Labrador. Rapport pour le compte de l'Association des Inuit du Labrador.
- Vardy, D. 1985. Newfoundland College of Fisheries, President. Communication personnelle avec Gardner Pinfold Consulting Economists Limited.
- Watson, W.G. 1985. Accommodating conflicting interests: the economics of sealing. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Au nom du Fonds int. pour la protect. des animaux, Montréal.
- Weber, F. 1985. Communication personnelle avec Gardner Pinfold Consulting Economists Limited, 6 mai 1985.
- Williamson, H.A. 1986. Sealing in Labrador. Rapport technique 20, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque centrale du MPO, Ottawa.

---

## Chapitre 18

### Conclusions : région de l'Atlantique

#### Données économiques sur la chasse au phoque de l'Atlantique

La viabilité commerciale de la chasse au phoque dans la région atlantique du Canada a toujours été fonction de l'exportation des produits du phoque, particulièrement vers l'Europe de l'Ouest. Le commerce international des produits du phoque était fondé sur l'exploitation de cinq espèces : trois espèces de phoques — phoque du Groenland, phoque annelé et phoque à capuchon — et deux espèces d'otaries, celle de l'Afrique du Sud et celle du Pacifique Nord. Au cours de la dernière décennie, ou à peu près, le volume d'échanges s'est élevé, en moyenne, à quelque 400 000 peaux chaque année, sans compter l'huile, la viande et les autres produits dérivés des phoques capturés.

Espèce	Répartition (en %)
Phoque du Groenland	50,0
Phoque annelé	17,5
Phoque à capuchon	7,5
Otarie à fourrure	25,0
Total	100,0

Le commerce s'effectuait à partir des sources suivantes.

Source	Phoque du Groenland	Phoque annelé	Phoque à capuchon	Otarie à fourrures
Canada				
Côte de l'Atlantique	*		*	
Arctique	*	*		
Groenland	*	*	*	
Norvège				
Banquise de l'Ouest	*		*	
Banquise de l'Est	*			
Afrique du Sud				*
États-Unis (Pribilof)				*

*Conclusions: région de l'Atlantique*

Environ 55 % des phoques du Groenland et 70 % des phoques à capuchon ont été abattus très jeunes, c'est-à-dire à l'état de blanchons et de dos bleus, respectivement<sup>1</sup>.

La production canadienne représentait à peu près la moitié de l'offre totale de phoques sur le marché mondial; quelque 85 % de la production commerciale du Canada provenait de la chasse au phoque dans la région de l'Atlantique. Cette chasse, sous une forme ou une autre, est pratiquée depuis plus de deux siècles. Elle était fondée principalement sur le stock migratoire de phoques du Groenland qui se rassemblent tôt le printemps sur la glace flottante dans la région du « Front » (au nord-est de Terre-Neuve) et dans le golfe du Saint-Laurent.

Au cours des dernières années, environ la moitié des captures de la région atlantique étaient effectuées par de gros bateaux — il pouvait y en avoir jusqu'à dix — employant quelque 200 chasseurs dont les prises étaient surtout des bébés phoques, par voie de réglementation. Le reste des captures était divisé, plus ou moins également, entre une flotte de palangriers (bateaux de pêche de 10 à 20 mètres de long), employant au moins 600 hommes, et environ 6 000 « chasseurs côtiers » se déplaçant à l'aide de petites embarcations, de motoneiges ou à pied. Les palangriers capturaient des phoques plus âgés alors que les chasseurs côtiers pouvaient prendre un nombre considérable de jeunes phoques, selon la région. Selon les lieux, les conditions atmosphériques et le mouvement des glaces, la saison d'activité pour la plupart des chasseurs de phoques pouvait durer aussi bien une journée que de deux à six semaines. L'industrie a également été une source d'emplois, à temps plein ou à temps partiel, pour 50 à 120 personnes oeuvrant dans le traitement des peaux et de la viande de phoque.

Au début de la présente décennie, la valeur annuelle, au stage primaire, des peaux de phoque tirées de la chasse commerciale excédait 4 000 000 \$. La dernière année de chasse à pleine échelle, soit 1982, peut être estimée assez typique des années antérieures plus récentes. Cette année-là, la production, au stage primaire, a été évaluée comme suit :

<b>Produit</b>	<b>Valeur au débarquement (en \$)</b>
Peaux	3 700 000
Graisse	350 000
Viande	770 000
<b>Total</b>	<b>4 820 000</b>

- 
1. Les blanchons et les dos bleus sont définis selon leur pelage, non selon leur âge véritable. Les bébés phoques du Groenland muent pour la première fois entre l'âge d'une à trois semaines; chez les bébés phoques à capuchon, la première mue se produit à un moment quelconque entre l'âge de huit et quatorze mois.

*Conclusions: région de l'Atlantique*

Pour la même année (1982), la valeur ajoutée, au traitement, était la suivante :

<b>Produit</b>	<b>Valeur ajoutée<sup>a</sup></b> <b>(en \$)</b>
Peaux	1 600 000
Huile	600 000
Viande	160 000
<b>Total</b>	<b>2 360 000</b>

a. Le prix de vente estimé du produit moins le coût des matières premières.

Selon les estimations, la valeur brute de la production aurait donc été d'environ 7 000 000 \$ par année au cours des années qui précédaient l'abandon de la chasse.

Bien que les chasseurs de phoques se trouvaient dans plusieurs régions de Terre-Neuve, du Québec et de la Nouvelle-Écosse, les localités largement dépendantes du revenu gagné de la chasse au phoque étaient très restreintes. La plupart des gros navires avaient leur port d'attache à St. John's, mais la majorité des membres de l'équipage venaient des postes isolés à l'est de Terre-Neuve. Les régions du nord et du nord-est de Terre-Neuve sont les principaux ports d'attache des palangriers et de leur équipage. Les chasseurs côtiers sont plus dispersés. Leurs centres d'activité incluent, en plus du nord-est de Terre-Neuve, les Îles de la Madeleine et la Côte-Nord du Québec jusqu'au Golfe. Le long de la Côte-Nord, les principales prises sont des phoques plus vieux, mais elles comprennent des bébés phoques lorsque les glaces transportent des troupeaux de reproduction dans la région des Îles de la Madeleine.

## **Bénéfices de la chasse au phoque**

### **Bénéfices matériels**

Trois quarts du revenu monétaire tiré de la chasse au phoque provenaient de la vente de peaux, dont la plupart subissaient un traitement initial à Dildo (Terre-Neuve) ou à Blandford (Nouvelle-Écosse), avant d'être expédiées vers l'Europe où se faisaient l'apprêt et la commercialisation. L'autre principal bénéfice économique était tiré de la viande de phoque, consommée localement (surtout à Terre-Neuve) ou distribuée commercialement comme viande fraîche, congelée ou en conserve.

La plupart des chasseurs de phoques (près de 70 % à Terre-Neuve et au Labrador) sont pêcheurs; pour eux, les gains de la chasse au phoque constituaient un important supplément à leur revenu de la pêche. Ces gains variaient sensible-

*Conclusions: région de l'Atlantique*

ment, selon le degré de participation à la chasse, le type d'exploitation et la « chance du pêcheur ». Pour ce que valent pareilles données, les gains moyens par tête auraient varié de 250 \$ à 500 \$ pour les chasseurs côtiers, de 1 000 \$ à 2 500 \$ pour les chasseurs sur palangriers et de 3 000 \$ à 5 000 \$ pour les chasseurs rattachés aux grands navires. Ces sommes représentent les revenus de quelques jours ou de quelques semaines de travail. Une autre mesure de l'importance de la chasse au phoque pour les travailleurs ou les propriétaires de bateaux est la proportion du revenu total tiré annuellement de la chasse au phoque. Cette proportion pouvait être importante; ainsi, dans une région du nord de Terre-Neuve, plus de 25 % des revenus annuels des flottes locales de palangriers provenaient de la chasse au phoque au cours de deux des quatre années analysées.

Les phoques constituent une source de viande fraîche hautement nutritive. Les blanchons, mis à part leurs nageoires, ont peu de chair mais dans le cas de phoques plus âgés, pratiquement toute la viande, sauf celle qui est vendue aux usines de traitement, est consommée par les chasseurs et leur famille. Les pertes de viande sont minimales et certainement involontaires. Cette forme de revenu en nature a été retenue dans l'évaluation des bénéfices tirés de la chasse. Il est peu probable que les personnes privées de viande de phoque recourent à un autre aliment qui soit aussi nutritif. À Terre-Neuve et au Labrador, la viande de phoque constitue un produit de base du régime alimentaire dans nombre de collectivités isolées, particulièrement chez les Inuit. Au Québec et en Nouvelle-Écosse, elle est considérée comme un produit alimentaire spécial.

Les coûts économiques de la chasse au phoque et du traitement des produits du phoque incluent les frais personnels des chasseurs côtiers (équipement et autres besoins), les coûts des entreprises à bord des navires (partagés, en partie, par les chasseurs à bord des navires), les gains auxquels ont renoncé les chasseurs de phoques (présûmés être nuls), les coûts du permis et de transport ainsi que les coûts des usines de transformation. Les coûts sont calculés sur une base marginale afin d'évaluer les coûts qui auraient effectivement pu être épargnés par les parties intéressées en l'absence de chasse au phoque. Si nous excluons les effets indirects (multiplicateurs) et si nous présumons que les chasseurs de phoques et les employés des usines de traitement ou d'autres sphères d'activité reliées à la chasse auraient été en chômage en l'absence de chasse, le calcul indique que les bénéfices économiques nets de la chasse au phoque dans la région de l'Atlantique pour l'année de référence, soit 1982, ont été au plus de 3 250 000 \$. Si ce calcul devait être erroné, l'erreur serait attribuable à un excès de prudence.

Les bénéfices économiques nets pour l'ensemble du Canada correspondent aux bénéfices relevés pour la région de l'Atlantique moins les coûts supportés par le gouvernement fédéral pour superviser la chasse au phoque, effectuer les recherches pertinentes et riposter à la campagne anti-chasse au phoque. Ces coûts sont évalués (par le ministère des Pêches et Océans) à près de 750 000 \$ pour l'année retenue, montant qui abaisse à quelque 2 500 000 \$ les bénéfices économiques nets pour l'ensemble du Canada.

## Bénéfices incorporels

La chasse au phoque et les activités connexes sont beaucoup plus importantes pour les personnes immédiatement intéressées que ne peut le révéler une évaluation d'ordre économique. En outre, ces personnes éprouvent maintenant un profond sentiment de frustration et d'aliénation. Il leur est impossible d'établir une distinction entre le fait de tuer un phoque pour subvenir à leurs propres besoins et le fait d'abattre des bestiaux pour les manger ou pour se vêtir de leur fourrure, abattage pratiqué dans d'autres régions du Canada, des États-Unis et d'Europe.

Concentrée dans les parties les plus éloignées et écologiquement les plus rigoureuses de la région de l'Atlantique, la chasse au phoque représentait, pour les générations antérieures, une composante intégrante d'une économie maritime complexe. Vu le caractère migratoire des divers stocks de poissons et le cycle saisonnier des glaces, les populations locales ne peuvent capturer une espèce donnée de poisson ou de faune, que quelques mois ou semaines par année. La plupart des pêcheurs (dépendant d'entreprises à faible échelle) sont forcés de s'engager dans diverses opérations de pêche, l'une après l'autre selon les saisons. Chaque type de pêche sert d'assurance contre les pertes subies lors de pêches précédentes ou subséquentes. De façon générale, la chasse au phoque s'amorce lorsque d'autres sources de gains sont rares ou inexistantes. Dans de nombreuses régions, la chasse au phoque marque le début du cycle annuel de la pêche après l'inactivité des longs mois d'hiver. Les profits tirés de la chasse au phoque sont généralement réinvestis en embarcations et engins de pêche en vue d'une participation aux pêches du printemps et de l'été. En l'absence de chasse au phoque, la viabilité économique du cycle total est menacée.

La chasse au phoque suppose diverses compétences, entre autres, une profonde compréhension du mouvement des glaces, des vents, des courants et du comportement des phoques. C'est grâce à une expérience de première main et à des années de travail qu'on devient chasseur de phoques. Certaines aptitudes acquises pour la pêche, comme la prévision du temps, peuvent être utilisées pour la chasse au phoque; de nombreuses autres aptitudes sont uniques à la chasse au phoque du fait qu'un environnement de glace diffère d'un environnement en eau libre. La pêche au phoque est en général une activité coopérative et collective. Par contraste, la pêche est plutôt une initiative de concurrence et d'individualisme. Les chasseurs de phoques partagent entre eux les renseignements qu'ils ont sur les phoques et sur l'état des glaces, alors que les pêcheurs hésitent à divulguer certains détails propres aux opérations de pêche. Les chasseurs de phoques comptent sur une aide mutuelle car le travail sur les glaces ou en eau glacée est un exercice physiquement dangereux et exténuant.

Les chasseurs de phoques estiment qu'ils sont des professionnels du métier et se comportent à l'avenant. Tout chasseur de phoques observe un code d'éthique tacite selon lequel il assume la responsabilité de sa propre vie et de la vie des autres. Cette responsabilité lui impose d'acquiescer le conditionnement physique voulu pour

résister aux rigueurs d'un travail sur la glace dans le froid et les tempêtes, de développer la souplesse et la présence d'esprit nécessaires pour faire face à des problèmes soudains et inattendus, de maintenir les vêtements et l'équipement requis pour survivre aux conditions climatiques changeantes de l'hiver et de chasser avec efficacité et humanité.

Les chasseurs de phoques manifestent un certain mépris à l'égard des chasseurs inexpérimentés et déplorent les incidents d'abattage abusif. Ils n'abattent pas pour le seul plaisir d'abattre. Leurs pairs les respectent et le marché les rémunère pour leur habileté et leur adresse à rentrer de la chasse avec des peaux de haute qualité. Les gains sont précaires : les chasseurs de phoques savent rarement si la saison durera une journée ou se prolongera pendant quelques semaines.

Les pêcheurs et les chasseurs de phoques (qui sont souvent les mêmes personnes) savent que leur gagne-pain dépend de leur connaissance du comportement des poissons et des mammifères, connaissance qui s'acquiert par une observation attentive, par l'analyse des conditions changeantes ainsi que par l'expérimentation et l'innovation. Ils ne peuvent se permettre d'ignorer les conditions et les processus atmosphériques, océanographiques et biologiques. Par conséquent, nombre de chasseurs et de pêcheurs comprennent la dynamique du système écologique aussi bien, sinon mieux, que des personnes qui ont reçu une formation livresque mais qui n'ont aucune expérience sur le terrain. Pêcheurs, chasseurs de phoques et autres chasseurs se disent inquiets des changements apportés à l'environnement par les êtres humains, par exemple la pollution et l'exploitation intensive; ils se rendent compte que de tels changements peuvent menacer les ressources dont ils dépendent.

Avant l'arrivée des phoques, au cours de leur capture et après leur départ, les phoques et les activités de chasse au phoque font l'objet d'un vif intérêt auprès de la collectivité. Ce sont là des sujets qui inspirent les conteurs, les chansonniers, les artistes et les artisans. Ils créent les motifs et les symboles de la collectivité par la représentation d'une valeur traditionnelle qui réduit l'écart entre les générations. Les hommes sont fiers de rappeler que leurs pères et leurs grands-pères étaient des chasseurs de phoques et que, adolescents, ils ont participé et se sont initiés à la chasse au phoque auprès de leurs aînés. Porter l'insigne (le permis) de chasseur de phoques constitue une reconnaissance de la collectivité, même si le porteur de l'insigne ne participe pas à la chasse au cours d'une année donnée. En réaction aux campagnes de protestation, de nombreuses collectivités ont fait revivre les cérémonies traditionnelles de la chasse au phoque ou ont conçu d'autres démonstrations de leur appui.

## **L'affaîssement du marché**

La chasse au phoque dans la région atlantique du Canada a brusquement changé en 1982-1983 en raison de l'affaîssement du marché. Même si des phoques

ont été abattus en 1984 et en 1985, les peaux ne se vendaient qu'à une fraction de leur valeur antérieure. En pratique, tous les bénéfices économiques relevés pour la période antérieure à l'année 1983 se sont évanouis. Aux niveaux national, provincial et même régional, la perte économique est minuscule. La situation est fort différente au Labrador, au nord de Terre-Neuve et dans certaines régions du Québec. Dans ces régions, la plupart des collectivités sont pauvres et la perte directe d'une part substantielle du revenu annuel de bon nombre de citoyens et d'entreprises devait avoir de graves conséquences. Les effets indirects risquent d'être encore plus désastreux du fait que la perte de revenu au début de l'année peut empêcher les chasseurs de phoques de bien se préparer à la saison de pêche.

## **Perspectives d'avenir pour les produits du phoque**

### **La demande internationale**

Le marché mondial des produits du phoque est dépendant de la demande de peaux de phoque centrée en Europe de l'Ouest qui consommait environ 80 % de l'offre. Le marché de la Communauté européenne, qui a absorbé près de 300 000 peaux chaque année, a maintenant disparu. La cause principale de son fléchissement soudain a été la campagne contre la chasse au phoque. Ce mouvement visait d'abord les bébés phoques, mais la publicité qu'il a engendrée a provoqué la résistance des consommateurs à l'égard de tous les produits du phoque. À mesure que le mouvement s'est renforcé, nombre de points de vente au détail, des deux côtés de l'Atlantique, ont arrêté d'offrir des vêtements en peau de phoque. L'interdiction d'importer des produits en peau de jeunes phoques, décrétée en octobre 1983 par la Communauté européenne, a été dictée par l'opinion publique; à ce moment-là, toutefois, le marché des peaux était pratiquement inexistant. Déjà, en 1981, certains signes d'un déclin de la demande étaient visibles et, en réaction à la chute des prix, l'offre avait été réduite progressivement. La réduction de l'offre n'a toutefois pas encore arrêté la baisse des prix sur les marchés ouverts.

Certains négociants présument que la question des bébés phoques a été réglée et espèrent que, à moyen terme, la demande de peaux de phoques plus âgées connaîtra une reprise modeste sur le marché de l'Europe de l'Ouest. D'autres négociants, moins dépendants des ventes de peaux de phoque et, partant, plus détachés peut-être de la question, sont beaucoup moins optimistes. L'infrastructure des usines de traitement et des industries de fabrication a été gravement atteinte en Europe. Certaines entreprises ont abandonné le commerce des peaux de phoque et d'autres ont fait faillite. Il semble impossible que ce marché reprenne son niveau antérieur d'activité dans un avenir prévisible.

En Extrême-Orient, les marchés sont très petits en ce moment et bien que cette région n'ait pas été touchée par le mouvement d'opposition à la chasse au phoque, peu d'indices laissent supposer que l'Extrême-Orient puisse devenir, à court terme, un débouché pour les produits du phoque.

Les espèces de phoques chassés au Canada le sont également au Groenland et en Norvège<sup>2</sup>. Ces deux sources fournissent maintenant au marché mondial quelque 60 000 peaux de phoques chaque année. Si l'on tient compte des importants stocks de peaux (quelque 400 000) toujours tenus par les négociants de fourrures, le stock existant devrait suffire à la demande pour plusieurs années à venir. Les stocks sont souvent liquidés à des prix extrêmement faibles.

Les industries du Groenland et de la Norvège sont largement subventionnées et elles maintiendront vraisemblablement le niveau de la chasse, sans tenir compte de la demande ni du prix des peaux. Les deux industries ont établi des réseaux de distribution vers les marchés européens et mondiaux et toutes deux ont accès à leurs propres installations de traitement.

L'industrie canadienne de la chasse au phoque, par contre, est désavantagée à divers égards. Le retrait de la société Carino de la scène canadienne a privé la côte de l'Atlantique des installations de traitement primaire et a rompu un maillon de la chaîne de distribution des peaux de phoque aux installations de traitement secondaire et aux marchés des utilisateurs finals, en Europe et ailleurs. Dans l'Arctique, l'industrie de la chasse au phoque maintient une capacité de traitement primaire selon les méthodes traditionnelles et une ouverture sur les marchés mondiaux via la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Une demande mondiale languissante, une concurrence subventionnée de la part de fournisseurs rivaux, l'existence de stocks importants de peaux de phoque et la faiblesse structurelle de l'industrie de la chasse au phoque au Canada permettent de conclure que, dans un avenir immédiat, il ne peut exister de débouchés réels pour les peaux de phoque du Canada sur le marché mondial. Les perspectives à plus long terme sont fonction d'une demande internationale qui ne peut être prévue avec certitude. Pour des raisons similaires, les perspectives de vente à l'étranger de produits manufacturés tels que le vêtement et la chaussure sont plutôt limitées. Il existe probablement une demande continue d'huile de phoque, si elle peut être produite.

## La demande intérieure

Actuellement, la demande canadienne de peaux de phoques plus vieux atteint tout au plus 20 000 peaux par année, principalement pour l'industrie de la chaussure mais aussi pour les industries du vêtement et des « souvenirs ». Il n'existe pas de marché pour les vêtements haute mode en peaux de phoque. Un marché commercial pour la viande de phoque existerait encore dans la région de l'Atlantique et permettrait d'écouler au moins 40 000 phoques par année. Les

---

2. Au Canada, la vente des peaux de phoque fait aussi face à la concurrence, même moins directe, des fourrures d'otarie.

usines de traitement secondaire et de fabrication sur place (particulièrement pour l'industrie de la chaussure) sont en mesure de satisfaire à une demande beaucoup plus élevée.

Un effort adéquat de commercialisation permettrait d'élargir considérablement le marché canadien des produits du phoque adulte, surtout dans les provinces de l'Atlantique où le mouvement de protestation a le moins d'influence. Ce marché serait ouvert à des articles utilitaires comme le vêtement ou la botte pratiques, la viande de phoque et peut-être même l'huile de phoque, plutôt qu'à des articles de luxe. Cependant, pour tirer parti des débouchés du marché intérieur, il faudrait pouvoir compter sur des usines de traitement primaire sur la côte de l'Atlantique et sur une structure des coûts qui rendraient les prix finals intéressants.

## **Solutions de rechange à la chasse au phoque**

L'étude de marché indique que, sur le plan économique, la perspective d'une restauration complète de l'industrie de la chasse au phoque dans la région de l'Atlantique telle qu'elle existait en 1982, est très invraisemblable et ce, même si tous les aspects de cette activité étaient acceptables au public. Avant de tenter de déterminer quelle forme de chasse au phoque pourrait être économique, la Commission royale a étudié diverses solutions qui pourraient remplacer cette chasse. Ces activités de rechange, si elles doivent résoudre les problèmes des collectivités les plus fortement touchées, doivent prendre corps dans ces collectivités, ou à proximité, et, si possible, comporter un caractère saisonnier très prononcé, atteignant un sommet tôt au printemps.

L'étude a révélé que la plupart des personnes touchées par ce dépérissement spectaculaire du marché des produits du phoque n'ont qu'une formation limitée et peu de compétences facilement transférables. Leurs compétences leur permettent surtout de survivre dans l'environnement physique rigoureux où ces collectivités se sont établies.

Malgré une revue attentive des possibilités d'emploi pour les chasseurs de phoques dans ces régions, les consultants de la Commission royale n'ont pas relevé de nouvelles possibilités très importantes qui auraient pu échapper aux citoyens ou à leurs gouvernements. Le niveau élevé de chômage et le faible taux d'activité sont endémiques dans les régions où la chasse au phoque était une très appréciable source de revenu (en espèces ou en nature).

Certaines possibilités liées à la pêche commerciale ont été signalées à la Commission royale, mais ce secteur est presque toujours en état de crise et il semble peu probable qu'il puisse maintenir les taux actuels d'emploi, encore moins générer des emplois supplémentaires. De plus, la chasse au phoque constituait un complément aux activités de pêche pour la plupart des personnes intéressées; elle

permettait d'allonger la saison au cours de laquelle ces personnes peuvent gagner un certain revenu et, partant, de rendre la pêche saisonnière légèrement plus viable.

Les possibilités offertes par l'artisanat et le tourisme ont également été relevées et étudiées. Dans ce domaine aussi, elles étaient plutôt minimes dans l'ensemble, même si chaque emploi a son importance et que toute possibilité doit être explorée. Le projet de tourisme lié à la chasse au phoque, entrepris à l'Île-du-Prince-Édouard (et actuellement mis à l'essai aux Îles de la Madeleine), semble prometteur à titre d'entreprise relativement petite. Toutefois, les collectivités traditionnellement vouées à la chasse au phoque ne sont pas installées à l'Île-du-Prince-Édouard : elles sont éloignées des marchés importants, et la plupart semblent limitées à une seule ressource, les poissons de mer.

L'aquiculture a aussi été examinée; même si cette option ne doit pas être exclue à un stade relativement précoce de cette industrie en expansion, elle ne promet aucune solution « miracle » aux problèmes des régions à l'étude.

Des discussions sont en cours à l'égard d'une base de l'OTAN à Goose Bay et une décision devrait être prise dans un an à peu près. Pour certaines personnes de la côte du Labrador, ce projet pourrait générer des possibilités d'emploi, mais nécessiterait que les travailleurs quittent leurs collectivités côtières. Les groupes autochtones, appréhendant des incidents environnementaux, s'opposent au projet et son avenir fait actuellement l'objet d'un débat. Même si le projet se réalise, il ne peut être considéré comme une panacée en ce qui concerne les perspectives d'emploi pour les chasseurs.

Le tableau est fort semblable dans le cas des projets d'exploitation d'hydrocarbures au large des côtes de Terre-Neuve. Avant le récent fléchissement des prix mondiaux du pétrole, un regain d'optimisme s'était manifesté à l'égard de ces ressources énergétiques, mais elles ne sont pas à proximité des principales collectivités où s'exerce la chasse au phoque. Certaines possibilités d'emploi pourraient s'ouvrir aux habitants de ces collectivités, si tous les projets d'exploitation énergétique au large des côtes devaient se concrétiser, mais ces débouchés amèneraient les personnes intéressées à quitter leur collectivité et exigeraient souvent un recyclage et une formation plus poussée. En outre, il est probable que les bénéfices n'iront pas à la plupart des collectivités de toute façon.

## **Restructuration de l'industrie de la chasse au phoque**

Certaines des solutions de rechange analysées dans ces pages offrent en effet diverses possibilités, mais, dans l'ensemble, elles ne sont pas très prometteuses. Nombre d'entre elles se situent à la « mauvaise place » ou dans la « mauvaise saison ». Dans un tel contexte, et pour des raisons purement économiques, la

*Conclusions: région de l'Atlantique*

restructuration de l'industrie de la chasse au phoque, sur une base plus modeste, ne peut être radiée.

La relance de l'industrie de la chasse au phoque se bute à des contraintes politiques et économiques rigoureuses. Nous avons déjà relevé au chapitre 12 le fait que l'abattage des blanchons était partout jugé inacceptable et la Commission royale recommande qu'il soit interdit. La demande potentielle de produits du phoque semble être largement limitée au marché intérieur du Canada. Actuellement, ce marché peut absorber quelque 20 000 peaux et la viande d'environ 40 000 phoques adultes, pour autant que les prix soient concurrentiels et que la viande soit de bonne qualité. Ces deux estimations pourraient être éventuellement améliorées par une bonne campagne de commercialisation. Il faut toutefois retenir, qu'il existe un nombre considérable de peaux de phoque non vendues qui ont été stockées.

L'arrêt définitif de la chasse aux blanchons signifierait la fin de la chasse à bord de gros bateaux. Certains chasseurs côtiers, y compris la plupart des chasseurs côtiers des Îles de la Madeleine, seraient également touchés. Les phoques à capuchon plus âgés sont capturés surtout dans les saisons de reproduction et la prohibition de la chasse aux blanchons et aux dos bleus signifierait sans doute que seulement quelques phoques à capuchon seraient abattus. La chasse aux phoques du Groenland plus âgés serait moins touchée. Entre 1979 et 1982, les débarquements de phoques du Groenland plus âgés dans la région atlantique du Canada variaient entre 40 000 et 65 000 phoques. Ces débarquements incluaient pratiquement toutes les prises des palangriers et celles des chasseurs côtiers le long de la Côte-Nord du Golfe ainsi qu'une certaine proportion des prises des chasseurs côtiers dans le nord de Terre-Neuve.

Cette quantité de peaux de phoques pourrait être absorbée à l'intérieur du Canada, mais les peaux concurrenceraient alors les produits de la chasse au phoque pratiquée dans l'Arctique. En ce qui concerne les débouchés à l'extérieur du Canada, toutefois, les perspectives des produits inuit sont meilleures que celles des produits de la chasse au phoque commerciale, et la plupart des peaux en provenance de l'Arctique peuvent être écoulées à l'étranger. Si les chasseurs de phoques de la région atlantique vendaient leurs peaux à des prix comparables aux prix payés il y a quelques années, les problèmes économiques actuels du Labrador, du nord de Terre-Neuve et de la Côte-Nord seraient quelque peu atténués. Pour les prochaines années, cependant, il est fort probable que l'ampleur des stocks actuels fasse baisser le prix des peaux non traitées, même si le marché des produits finis s'améliore.

Sur le plan économique, il semble qu'une reprise de la chasse aux phoques plus âgés puisse alléger les problèmes courants, mais, pour ce faire, certaines conditions doivent être remplies soit :

- a) construire des usines de traitement primaire pouvant recevoir quelque 50 000 phoques chaque année;

- b) élargir le marché canadien de la chaussure et des vêtements utilitaires;
- c) soutenir le prix des peaux; cette subvention serait presque certainement nécessaire durant quelques années, du moins jusqu'à ce que les réserves actuelles aient été absorbées, et probablement beaucoup plus longtemps.

D'autres motifs militent en faveur du maintien des prix. Toute capture de phoques du Groenland modifiera l'incidence adverse des phoques du Groenland sur les pêches en raison de la concurrence pour le poisson, des dommages causés aux engins de pêche et de la transmission de parasites. Le chapitre 29 présente une analyse de l'avantage net attendu de la capture des phoques du Groenland. Cette analyse laisse entendre que si la réduction de la population de phoques devait présenter certains avantages, l'aide financière apportée à l'industrie de la chasse au phoque du Groenland pourrait être moins onéreuse qu'une opération d'élimination sélective.

## **Recommandations**

La Commission royale conclut que nombre de personnes antérieurement engagées dans l'industrie de la chasse au phoque ont été des victimes bien involontaires et que tous les Canadiens devraient s'unir pour leur venir en aide.

Périodiquement, des marchés de produits s'effondrent ou accusent de fortes baisses. Il arrive que les gouvernements interviennent pour tenter d'aider l'industrie et les personnes touchées, mais il en coûte parfois très cher à la population. D'autres fois ils demeurent inertes. Diverses raisons ont suscité les interventions. Dans le cas présent, la Commission royale considère que le gouvernement du Canada doit intervenir pour venir en aide aux victimes de circonstances très exceptionnelles qui ont conduit à la cessation de la chasse commerciale. La Commission royale est d'avis que l'industrie elle-même, telle qu'elle existait, ne devrait pas être soutenue et elle ne considère pas que l'action proposée soit liée aux interventions antérieures ou encore qu'elle constitue un précédent. L'histoire de la chasse au phoque est unique. Une réponse unique s'impose.

Étant donné les difficultés économiques actuellement éprouvées par les personnes qui ont compté sur le revenu de la chasse au phoque pour constituer une partie de leur gagne-pain et la faible probabilité que les revenus tirés de la chasse au phoque ne s'améliorent de façon sensible dans l'avenir, la Commission royale recommande deux lignes de conduite: formation et perfectionnement, et indemnisation.

### **Un fonds de formation et de perfectionnement**

Même dans la meilleure des conjonctures, il est difficile de déterminer des débouchés industriels viables dans des régions rurales assez éloignées des marchés

et qui présentent souvent diverses entraves d'ordre économique au développement. Nombre d'initiatives ont été prises dans la région atlantique du Canada en vue d'accélérer le rythme du développement économique et de trouver des options économiques viables pour les collectivités rurales, y compris certaines qui dépendaient en partie du revenu tiré de la chasse au phoque. La Commission royale n'entretient aucune illusion à l'égard des résultats.

Il existe déjà nombre d'instruments (les associations de développement rural, par exemple) conçus pour ranimer les collectivités rurales de la province de Terre-Neuve. Il existe, en outre, nombre d'ententes fédérales-provinciales telles que les Ententes de développement économique et régional (EDER) qui permettent aux deux ordres de gouvernement de concevoir divers programmes de développement pour des régions et des secteurs particuliers. D'autres organismes publics, comme l'Office canadien du poisson salé, ont été établis en fonction de buts sectoriels précis et leur mandat respectif est régulièrement élargi dans l'espoir d'aider davantage les régions moins prospères.

La Commission royale ne s'attache pas à déterminer l'organisme qui devrait s'employer d'abord à promouvoir un développement viable pour les habitants des collectivités touchées par la cessation de la chasse au phoque commerciale, en autant qu'un travail efficace soit effectué. La Commission royale recommande toutefois :

1. qu'un nouveau fonds de l'ordre de 50 000 000 \$ soit alloué à un programme de développement et de recyclage destiné aux chasseurs de phoques;
2. que des ententes auxiliaires soient élaborées pour la réalisation de ce programme dans le cadre des EDER de façon que les gouvernements de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Québec interviennent dans le processus de planification dès le départ;
3. que les habitants des collectivités se voient confier un rôle bien défini dans la constitution et le contrôle du fonds proposé;
4. que les possibilités de développement ne soient pas restreintes exclusivement aux pêches, mais s'étendent à tout autre secteur de l'économie;
5. que les noms des collectivités désignées soient clairement indiqués sur une carte et que les critères de sélection soient précisés dans les détails;
6. qu'une proportion du fonds soit clairement affectée à des fins de développement et une autre proportion à la formation, chacune ne devant pas être inférieure à 40 % du total du fonds;
7. que la durée des ententes auxiliaires ne soit pas inférieure à une période de quatre ans ni supérieure à une période de sept ans;
8. qu'une évaluation du programme soit faite, et que les conclusions en soient rendues publiques, après une période initiale de trois années d'existence ou lorsque 50 % du fonds a été engagé, selon la première éventualité.

---

*Conclusions: région de l'Atlantique*

La Commission royale n'a pas jugé bon de formuler maintenant des recommandations précises à l'égard des activités qui seraient financées par le fonds proposé. Elle est d'avis, toutefois, qu'une portion du fonds pourrait être utilisée pour relancer l'industrie de la chasse au phoque dans les collectivités les plus gravement touchées, dans la mesure où ces activités ne soulèvent aucune opposition importante chez le public, par exemple, la chasse centrée sur les phoques plus âgés, à une faible échelle, par les chasseurs côtiers et les chasseurs à bord de palangriers. Parmi les mesures à prendre à cette fin, il y aurait lieu d'inclure une expansion du marché des peaux et de la viande à l'intérieur du Canada, une aide pour la mise sur pied d'usines de traitement primaire, à faible échelle, et, le cas échéant, un soutien financier à court terme des activités de chasse.

### Un fonds d'indemnisation pour la chasse au phoque

Il est impossible d'attribuer une valeur monétaire aux avantages sociaux et culturels de la chasse au phoque : ces avantages ne sont pas des produits marchands. La Commission royale conclut, toutefois, que les personnes qui ont soudainement perdu une partie de leur gagne-pain à la suite d'une destruction orchestrée des marchés des produits du phoque subissent en fait deux pertes différentes. L'une est mesurable en dollars et peut être qualifiée d'« économique ». L'autre est « socio-culturelle » et, même si elle ne peut être évaluée en termes monétaires, elle peut faire l'objet d'un mécanisme d'indemnisation et d'aide financières dans le cadre d'un programme d'adaptation.

Une compensation financière est une façon de reconnaître que de lourdes pertes sociales et culturelles ont été subies. De l'avis des commissaires, l'argent seul constitue une compensation inadéquate pour les victimes de telles pertes. Ces pertes ont été imposées par des intervenants de l'extérieur, des groupes qui ont détruit leur marché et leur source de revenu traditionnels, sans consultation avec les chasseurs de phoques. La Commission royale retient donc cette situation de fait dans ses recommandations ayant trait au fonds d'indemnisation et au fonds de formation et de perfectionnement. Les montants recommandés sont de beaucoup supérieurs aux sommes qu'aurait justifiées une évaluation des seules pertes économiques.

La Commission royale recommande l'établissement d'un fonds d'indemnisation pour la chasse au phoque, administré par des comités selon la ligne de conduite du fonds établi en vertu de l'Accord d'encouragement aux études de main-d'oeuvre à la suite de l'interdiction de la chasse à la baleine sur la côte de l'Atlantique.

Selon la recommandation formulée, l'objet du fonds serait d'indemniser les chasseurs pour les gains perdus et les difficultés associées directement et exclusivement à l'effondrement du marché des produits du phoque. Il est suggéré que le montant atteigne une somme totale d'environ 50 000 000 \$. Si le niveau des

---

*Conclusions: région de l'Atlantique*

bénéfices économiques nets tirés de la chasse au phoque en 1982 pour la région atlantique du Canada s'étendait sur quinze années, la valeur actuelle capitalisée (à un taux de 10 %) serait d'environ 25 000 000 \$. Ce montant est doublé afin de tenir compte des bénéfices non monétaires qui ont été perdus. Il est aussi recommandé que, dans tous les cas, l'indemnité soit versée sous forme de montant forfaitaire.